



FACULTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE (FHG)

Date: Avril 2026

N°03 Spécial

REVUE TOGUNA

LETTRES-PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT-SOCIÉTÉS (RT-LPES)



Sous le Toguna, seules les paroles argumentées et sourcées sont acceptées!

TOGUNA :

Lettres, Patrimoine, Environnement et Société (LPES)

ISSN : 1987 - 1805

E-mail : revuetoguna.24@gmail.com

Web site : <http://portail.ussgb.online>

Directeur de Publication

Issa FOFANA, **Maître de Conférences**, Spécialité Géographie Urbaine, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali -Tél : 60165968 - E-mail : selinkegny1@gamil.com

Adjoint au Directeur de Publication

Moussa dit Martin TESSOUGUE, **Maître de Conférences du CAMES**, spécialité Géographie Economique / Tourisme, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali, Tél : 79081720 Email : mmtessougue@gmail.com

Rédacteur en Chef

Bourahima OUEDRAOGO, **Maître de Conférences** Spécialité Archéologie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali -Tél : 76101203-
E-mail : elvisbibi2000@yahoo.fr

Adjoint au Rédacteur en Chef

Charles SAMAKE, **Maître de Conférences**. Spécialité Géographie de la population, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali -Tel : 71802510-
E-mail : samch2005@yahoo.fr

Comité Scientifique et de Lecture

- Pr. Abdou BALLO

Professeur titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Pr. Siaka BALLO

Professeur titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Pr. Siaka FANE

Professeur titulaire des Universités, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Pr. Mamy SOUMARE

Professeur titulaire des Universités, Institut d'Économie Rurale, Bamako, Mali

- Pr Aboubacar BENGALY

Professeur titulaire des Universités, Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée (IPR-IFRA)

- Pr Balla DIARRA

Professeur titulaire des Universités, Ecole Nationale d'Administration du Mali (ENA)

- Pr. Famagan Oulé KONATE

Professeur titulaire des Universités

- Pr. Koudzo SOKEMAWU
- Professeur titulaire des Universités, Université de Lomé, Togo
- Professeur Titulaire Cheikh Samba WADE, spécialité Géographie humaine économique et régionale appliquée, Université Gaston Berger de Saint Louis au Sénégal.
- Pr Sory Ibrahima FOFANA

Professeur titulaire des Universités

- Pr Sina COULIBALY

Professeur titulaire des Universités

- Dr. Baba COULIBALY

Maître de Recherches, Institut des Sciences Humaines, Bamako, Mali

- Dr. Daouda KEITA

Maître de Conférences, Musée National du Mali, Bamako, Mali

- Dr. Hamadoun TRAORE

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Hamidou DIAWARA

Maître de Conférences, Hydrométéorologue, Expert Formateur au Centre Régional Agrhymet (CRA), Niamey, Niger

- Dr. Moussa dit Martin TESSOUGUE

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr Fatoumata MAIGA

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Kadiatou COULIBALY

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Youssouf CISSE

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Baba Faradji Ndiaye

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. El Hadji Ousmane BORE

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Fatoumata COULIBALY

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Mamadou KOUMARE

Maître de Conférences Rectorat, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Abdoukadi O. TOURE

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Amidou TOUNGARA

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Souleymane BENGALY

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Sidi DEMBELE

Maître de Conférences, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr Marguerite KASSOGUE

Maître-Assistant, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali

- Dr. Bruno SANOGO

Cellule de Planification et de statistiques du secteur, Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'investissement Privé (CPS/SICAEPPI)

SECRETARIAT DE REDACTION

Dr. Issa FOFANA, DER Géographie, FHG/USSGB

Dr. Bourahima OUEDRAOGO, DER Histoire-Archéologie, FHG/USSGB

Contact : revuetoguna.24@gmail.com

Contexte Général

La Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société est une revue scientifique en copie physique et en ligne du Décanat de la Faculté d'Histoire et de Géographie de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako. Elle est une revue **semestrielle** qui paraît en **juin et décembre**. La *Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société* est née de la volonté des enseignants-chercheurs de la Faculté d'Histoire et de Géographie. Les universités et les autres Instituts de l'Enseignement Supérieur (IES) du Mali et de la sous-région, regorgent de plus en plus de jeunes enseignants-chercheurs, soucieux de mener des recherches et engagés à faire des publications pour accroître leurs notoriétés scientifiques. Cependant, les revues spécialisées pouvant accueillir des manuscrits en Lettres, Patrimoine, Environnement et Société, sont en nombre limité. La *Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société* entend ouvrir ses pages en résorbant, le manque des revues destinées aux recherches et aux publications provenant des disciplines suivantes de façon non exhaustive. Il s'agit notamment : des Lettres, de l'Histoire – Archéologie, de la Géographie, de la Sociologie, de l'Anthropologie, etc. La *Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société* avec ses deux parutions annuelles, entend répondre aux sollicitations des enseignants chercheurs et des chercheurs des Universités et des autres Instituts de l'Enseignement Supérieur du Mali et de la sous-région. La création de cette revue, améliore non seulement l'image de marque de la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG) mais aussi celle de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB). La *Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société* reçoit les textes en Français ou en Anglais.

Pour sa crédibilité, la *Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société* ne publie que des manuscrits originaux et de qualité. Ceux n'ayant pas fait l'objet de publication et ni soumis en publication à d'autres revues. Chaque article est soumis à une double évaluation en aveugle. La qualité et l'originalité des articles sont les seuls critères de publication. L'équipe de rédaction de la revue soumet chaque article à un logiciel anti-plagiat.

Champs disciplinaires :

Littérature, Civilisation, Linguistique, Didactique, Méthodologie d'Enseignement des Langues, Communication, Histoire – Archéologie, Géographie, Anthropologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'éducation, Sociologie, Arts, droit, Sociologie politique, etc.

Dates de réception des articles (y compris le retour des instructions) :

- Du 1^{er} janvier à mi-juin ;
- Du 1^{er} juillet à mi-décembre ;

Modalité de paiement des frais d'instruction et de publication :

- **Les paiements des frais d'instruction et de publication peuvent être envoyés via money gram ou Western Union au destinataire suivant : Bourahima OUEDRAOGO**
Tel : +223 76101203
- **Ou par orange money aux numéros orange suivants : (+223) 76101203**

- **50.000 fcfa** : frais d’instruction, de publication en ligne et de tiré à part pour chaque auteur après acceptation et corrections.
- Les frais de retrait sont à la charge du contributeur

Nb : La preuve de paiement de chaque article doit être envoyée à l’adresse e-mail suivante : revuetoguna.24@gmail.com

NORMES ÉDITORIALES et CONSIGNES AUX AUTEURS (NORMES CAMES)

Les normes rédactionnelles de la *Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société*, sont exclusivement celles du CAMES connues sous l'appellation de NORMES CAMES (2016). Tout article pour la *Revue Toguna : Lettres, Patrimoine, Environnement et Société* doit comporter un titre, un résumé (environ 250 mots) et 5 mots-clés organisés par ordre alphabétique et le texte de l’article. Le(s) nom(s) et le(s) prénom(s) de(s) l’auteur(s), ainsi que l’affiliation institutionnelle doivent apparaître sous le titre de l’article.

Structuration de l’article :

La structure d’un article scientifique en lettres et sciences humaines doit se présenter de la façon suivante :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale, la structuration suivante est préconisée : Titre, Prénom et Nom de l’auteur, Institution d’attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
- En revanche, pour un article qui résulte d’une recherche de terrain, la structuration suivante est préconisée : Titre, Prénom et Nom de l’auteur, Institution d’attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Corps de l’article :

Les articulations d’un article, à l’exception de l’introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d’un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom (s) de (s) Auteur (s), année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de (s) l’Auteur (année de publication, pages citées).

La différence entre les deux réside dans l'emplacement des parenthèses. Dans le 1^{er} cas, les références sont données à la fin de la citation. Dans le 2^e cas, le nom de l'auteur (avec des éléments de référence) est appelé avant la citation.

Exemple de citation (3 lignes au maximum) :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Exemple de citation (plus de 3 lignes) :

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

NB : Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. La revue Toguna n'accepte pas de document inédit, excepté les travaux universitaires (mémoire, thèse, rapport).

Concernant la bibliographie :

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.). NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) pages par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le

numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^e éd.).

Pour les sources orales :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, fonction/statut de l'auteur, lieu de l'enquête, date et heure de l'enquête.

Pour un mémoire, une thèse, un rapport

NOM et Prénom (s) de l'auteur, année de soutenance ou de production du document, Titre, type de document en italique, mention "non publié", ville de production, institution d'origine, nombre de pages.

Exemple :

ANNAN Elisabeth, 1984, *Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours*, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

Document internet :

De façon générale, la présentation des Ressources Internet se fera selon le modèle de base suivant : Auteur. « Titre de la ressource ». [S'il y a lieu, ajouter la ressource plus large à laquelle le document cité est rattaché ; procéder de la façon suivante : In Auteur/titre ou titre du site ou du document qui contient la ressource.] [Type de support]. Adresse URL : fournir l'adresse URL de la ressource (date : jour, mois, année de la consultation par l'utilisateur).

Exemples :

MONNET Jérôme, 1998, « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeo : European Journal of Geography*, [en ligne], Politique, Culture, Représentations, document 56, <http://journals.openedition.org/cybergeo/5316>, consulté le 18 avril 2025.

NB : Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Les illustrations

Les tableaux, les graphiques, les photos et les cartes doivent être annoncés dans le texte au plus près de l'énoncé, numérotés en chiffre arabe (Exemple : Carte n°1, Tableau n°1, Photo n°1, Figure n°1, etc.). Il faut noter qu'une photo reste une photo et non une figure et une carte reste une carte, etc.

Les titres des illustrations doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Ces deux éléments doivent être bien centrés sur et sous les illustrations. Les titres doivent être de Taille 12 et les sources de taille 11.

Les auteurs doivent requérir les droits de reproduction des illustrations.

Bibliographie ou références :

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

ANNAN Elisabeth, 1984, *Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours*, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Abidjan, Université nationale de Côte d'Ivoire, 326 p.

AUDARD Cathérine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, n°202, 4, p. 145-151.

JOLY Daniel, LANGROGNET Florent, 2016, « Pertinence du découpage spatial produit par deux méthodes de classification (CHA et MIXMOD). Application aux climats français », *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Cartographie, Imagerie, SIG, document 761, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27414>, DOI : <https://doi.org/10.4000/cybergeo.27414>, consulté le 18 avril 2025.

MINKAILOU Mohamed. (2016). « Exploring Euphemism in Standard Songhai », *Recherches Africaines*, n°16, p.31-39.

SOMMAIRE

INFORMALITE ET ABUS DANS LE SECTEUR LOCATIF DE L'HABITAT A BAMAKO : LE CAS DU QUARTIER DE NIAMAKORO... Hamadoun TRAORE, Mory SIBY, Moussa KONATE	1
APPUI DES COOPERATIVES DE CACAO AUX COGES DES VILLAGES DE SOTO ET GBAPET A GRABO SOUS-PREFECTURE (SUD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)... Zou Rosine Affoué MATHILDE	21
LES VALEURS CONSTITUTIVES DE L'IDENTITE DOGON DANS <i>L'EMPREINTE DU RENARD</i> DE MOUSSA KONATE... Ibrehima YEBEIZE.....	45
IMPACT DE L'ORPAILLAGE SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT DANS LA COMMUNE RURALE DE DEBELIN, CERCLE DE KOUMANTOU AU MALI... Odiouma DOUMBIA, Lassina Kalifa KEITA	60
LA CIRCONCISION COLLECTIVE : UN OUTIL DE CONSOLIDATION DE LA COHESION SOCIALE A N'TEGUEDO DANS LA COMMUNE DE MANDE, CERCLE DE KATI AU MALI... El Hadji Ousmane BORE, Souleymane NIARE	77

INFORMALITE ET ABUS DANS LE SECTEUR LOCATIF DE L'HABITAT A BAMAKO : LE CAS DU QUARTIER DE NIAMAKORO

INFORMALITY AND ABUSE IN BAMAKO'S RESIDENTIAL RENTAL SECTOR: CASE STUDY OF NIAMAKORO

Hamadoun TRAORE, Géographe, Maître de conférences, Enseignant-chercheur, Université
des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako ;

Mory SIBY, Géographe, Maître de conférences, Enseignant-chercheur, Université des
Sciences Sociales et de Gestion de Bamako ;

Moussa KONATE, Doctorant, Ecole Doctorale Droit, Economie, Sciences Sociales, Lettres et
Arts du Mali

Résumé

La crise de logement a favorisé dans les agglomérations africaines l'émergence du secteur locatif de l'habitat. Mal encadré, ce secteur se caractérise par une ignorance du cadre réglementaire qui se manifeste par une prédominance de l'informel et des abus. Les abus se manifestent essentiellement à travers la fixation et l'augmentation des coûts des loyers, l'expulsion des locataires et les conditions d'accès au logement. En effet, le secteur locatif de l'habitat est encadré par la loi N° 146 PGRM du 27 Septembre 1967. Ces textes se révèlent être dépassés et surtout méconnus par les principaux acteurs et singulièrement les bailleurs et les locataires. Le présent article vise à appréhender, d'une part, le cadre législatif du secteur et d'autre part, les pratiques informelles courantes dans la collaboration bailleur-locataire. La collecte des données qualitatives a été effectuée dans un quartier péricentral de Bamako : Niamakoro. Trois secteurs représentatifs du quartier à savoir : Cité UNICEF, Niamakoro koko et Dougoucoro ont été retenus pour les enquêtes. 177 locataires et 26 bailleurs ont été interrogés. Les résultats obtenus indiquent que les protagonistes ignorent, dans leur grande majorité, le cadre juridique du secteur locatif de l'habitat au Mali. Ledit secteur se caractérise par des pratiques informelles aussi bien dans les conditions d'accès, l'exercice du droit de maintien que celui de la reprise. Par ailleurs, dans le secteur de la CITE UNICEF, où le recours aux agences immobilières pour accéder à l'habitat, les textes sont plus ou moins respectés.

Mots clés : Location, habitat, caution, bail, Niamakoro.

Abstract:

The housing crisis has contributed to the rapid expansion to the rental housing in many African cities. Insufficiently regulated, this sector is characterised by limited awareness of the legal framework, resulting in widespread informality and recurrent abusive practices. In Mali, the rental housing sector is governed by Law No. 146 PGRM of September 27, 1967. However, this legislation is both outdated and largely unknown to the principal stakeholders, particularly landlords and tenants. This article seeks, first, to examine the legislative framework governing the rental housing sector and, second, to analyse the informal practices that characterise landlord-tenant relationships. It identifies various forms of abuses and other recurring challenges encountered by actors within the sector. Qualitative data was collected in a peri-central neighbourhood of Bamako, Niamakoro. Three representative areas, namely; CITE-UNICEF, Niamakoro Koko, and Dougoucoro, were selected for the surveys. In total, 177 tenants and 26 landlords were interviewed. The findings indicate that the vast majority of

stakeholders are unaware of the legal provision regulating the rental housing sector in Mali. The sector is marked by informal practices concerning conditions and access to housing, security deposit, and the exercise of rights relating to occupancy and possession. However, in the CITE-UNICEF area, where real estate agencies facilitate access to housing, legal provisions tend to be more consistently observed.

Key words: Housing rent, security deposit, lease, Niamakoro.

REVUE TOGUNA-USAGE RESTREINT

INTRODUCTION

La ville de Bamako, à l'instar des capitales des pays en développement connaît une croissance démographique importante estimée à 3.5% en 2023. Cette croissance est alimentée aussi bien par un croît naturel qu'un exode rural. Malheureusement cette forte croissance n'a pas été suivie par une évolution idoine de la production de logements. Pour pallier cette insuffisance, il a été fait recours au secteur locatif.

Il est un secteur qui permet de mettre à la disposition des personnes de différentes couches sociales qui n'ont généralement pas de ressources financières suffisantes, un logement locatif. C'est une pratique qui concerne le monde entier et particulièrement les centres urbains. Selon une étude réalisée en 2013 par la Banque Mondiale, 225 millions de personnes vivent en location dans un bidonville en Afrique, soit près de 50% de la population urbaine du continent. Chaque année, la demande insatisfaite se traduit par un phénomène de surpeuplement des logements existants et par l'augmentation du nombre de sans-abris constitué majoritairement alimenté ces dernières années par les personnes déplacées internes estimées en 2025 à 402 000 (DNP, 2025). Ce qui donne lieu à des problèmes d'aménagement des espaces, donnant lieu aux phénomènes (d'inondations récurrentes, de gestion de déchets, de banditisme, de criminalités, surtout de tensions sociales et foncières, etc.). Au Mali, malgré la volonté affichée par les différentes autorités qui se sont succédées, la crise de logement est difficile à surmonter eu égard non seulement à l'instabilité politique mais également à la crise économique que le pas traverse. Selon, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (INSTAT, 2009) du Mali, à Bamako 42% des ménages sont en location. Ce qui représente une part remarquable dans le statut d'occupations de d'habitations des ménages. Seulement, 34,4% sont propriétaires (avec ou sans titre foncier) de leurs logements, 10% sont copropriétaires et 13% représentent les autres types de statuts d'occupation. C'est dans cette optique de trouver des solutions à cette crise que, l'Etat du Mali a mis en place une politique immobilière de construction de logements publics à caractère locatifs, comme le cas de la Société d'Equipement du Mali (SEMA) créée depuis 1961 (B. DIALLO, 2020) . Ces logements furent construits entre autres à Badalabougou et au Quartier Mali. Par la suite, une opération de trois cents (300) logements sociaux en Commune V a été entreprise par le régime du président son SE Alpha O. Konaré à partir de 1993. Cette politique de construction de logement sociaux par les autorités publiques a connu une grande importance (des milliers) à partir de 2003 sous le régime du président SE Amadou Toumani TOURE d'où l'appellation ATTbougou attribuée à ces logements. Parallèlement aux initiatives publiques, le secteur privé a toujours contribué à la production de l'habitat locatif même s'il est surtout informel. Le secteur locatif formel se

développent. Il concerne des logements loués non déclarés, des chambres indépendantes mises en location par un bailleur occasionnel en quête de revenus complémentaires et des logements bâtis dans les espaces non aeficandi, c'est-à-dire des espaces sur lesquels, il est interdit de bâtir une infrastructure quelconque.

Le présent article a pour objectif d'appréhender, d'une part le cadre législatif du secteur et d'autre part, analyser les pratiques informelles courantes dans la collaboration bailleur-locataire. Elle identifiera les abus et autres difficultés récurrentes.

I. MATÉRIEL ET METHODES

1. Présentation de la zone d'étude :

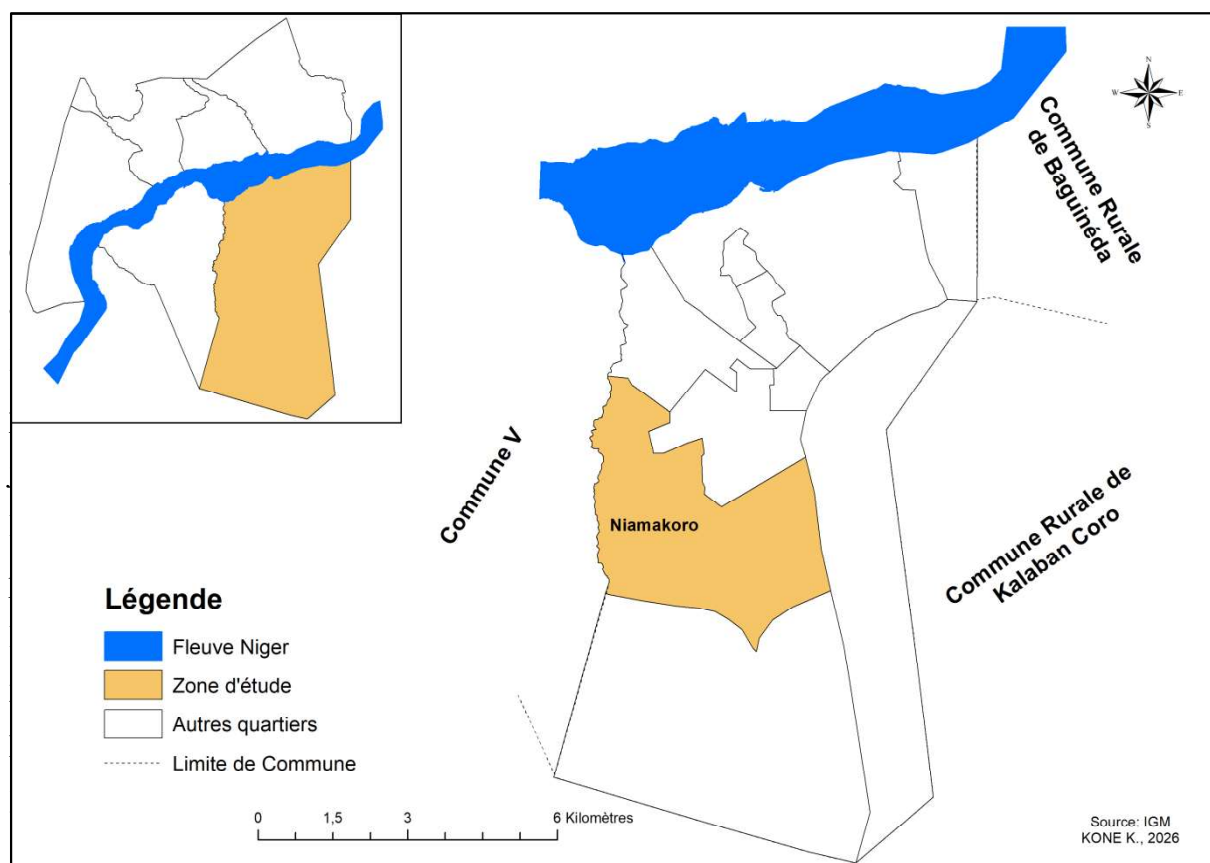
Niamakoro est l'un des quartiers les plus vastes et les plus peuplés de Bamako avec une population estimée à 192 201 habitants (estimation 2025 de la DNP). Situé en commune VI du District de Bamako, il fut créé en 1854. Il s'étend sur une superficie de 842ha et comprend plusieurs secteurs dont Niamakoro-Cité UNICEF, Niamakoro-koko et Niamakoro-Dougoukoro qui font l'objet de nos enquêtes. Il est limité au Nord par Faladié Sokoro et Sogoniko, à l'Ouest par Daoudabougou et Kalabancoura, au Sud par Sénou et Gouana et à l'Est Faladié.

Il est situé dans une zone de savane soudanienne, avec une pluviométrie moyenne d'environ 878mm. Son climat se caractérise par deux saisons : une longue saison sèche (novembre à mai) et une saison des pluies (juin-octobre).

Avant son érection au statut de quartier, Niamakoro était un village qui accueillit "les tous venants" à cause de sa position périphérique. La disponibilité de l'espace, la facilité relative avec laquelle les parcelles étaient accessibles et le coût de la location abordable rendaient le village attractif. Bien qu'érigé en quartier et réhabilité partiellement, il garde toujours les prix de location parmi les moins élevés de la capitale.

La Cité UNICEF a été collée à l'un des secteurs à cause de la présence des magasins de l'UNICEF (Voir carte n°1).

Carte n°1 : Localisation de Niamakoro en Commune V du District de Bamako



Cette étape a consisté pour nous à exploiter des rapports, des notes techniques, des textes législatifs au niveau des services techniques chargés des questions d'habitat (DNUH), des mémoires et thèses au niveaux des universités, des Instituts et des grandes écoles et particulièrement l'Institut de Pédagogie Universitaire et de l'Ecole Normale Supérieure. Une recherche numérique a également été effectuée et cela nous a permis de prendre connaissance de l'état de la question à travers le monde. Cette phase d'exploitation des documents physiques et numériques nous a permis non seulement de mieux prendre connaissance de notre zone d'étude mais également d'appréhender l'état des travaux réalisés sur la thématique au Mali et ailleurs.

2.2. L'enquête de terrain

L'enquête de terrain a été réalisée en deux étapes : la collecte des données qualitatives et la collecte des données quantitatives.

2.2.1. Les données qualitatives

Ces données qualitatives ont été obtenues auprès des responsables, services techniques chargés des questions liées à l'habitat locatif auprès desquels nous avons pu consulter les textes juridiques du domaine. Des entretiens avec des bailleurs (propriétaires) nous ont permis de collecter quelques données qualitatives.

2.2.2. Les données quantitatives :

Les données quantitatives ont été collectées à partir du questionnaire. Ce questionnaire a été administré à un échantillon de 177 locataires.

Pour déterminer la taille de cet échantillon, nous avons suivi les étapes suivantes :

- Dans un premier temps, nous avons identifié le nombre de ménages à Niamakoro selon les données disponibles (INSTAT, 2009). Ce nombre est estimé 18923 ménages.
- Sachant que la proportion de ménages locataires est estimée à 42% par l'INSTAT, pour obtenir la population cible on aura :

$$\frac{42 \times 18923}{100} = 8238 \text{ ménages}$$

La formule de Slovin nous permet de déterminer la taille de l'échantillon avec 7.45% de marge d'erreur.

$$n = \frac{N}{1+N(e^2)} = 177$$

Taille de l'échantillon sera de 177 ménages.

L'échantillon a été choisi dans les trois secteurs de Niamakoro en fonction du poids démographique et des caractéristiques morphologiques du bâti suivant le tableau N°1 ci-après:

Tableau n°1 : Répartition de l'échantillon suivant les trois secteurs de Niamakoro

Secteur	Hommes	Femmes	Total
Cité UNICEF	55	16	71
Koko	50	15	65
Dougoukoro	38	03	41
Total	143	34	177

Source : Hamadoun Traoré & al., juillet 20205.

Nous avons choisi d'administrer le questionnaire au chef de famille qui est généralement un homme. Cependant, plusieurs femmes cheffes de ménages ont également été rencontrées. Ces femmes cheffes de ménages sont essentiellement constituées de veuves, de divorcées et femmes mariées dont les conjoints sont absents du foyer depuis un long moment. Il est incompréhensible dans nos sociétés qu'une femme acquière le statut de chef de ménage en présence de son époux quel que soit sa contribution ou le rôle qu'elle joue au sein dudit foyer. Dans le cadre de cet article, elle est interrogée car l'essentiel est que le ménage soit locataire de l'habitat occupé.

Les enquêteurs sont des étudiants en Licence 3 de la filière géographie pouvant s'exprimer également en bamanakan. Ils ont été envoyés sur le terrain après une formation sur les techniques d'enquêtes. L'enquête s'est déroulée du 5 Février au 20 Mars 2025.

2.3. L'analyse et traitement des données

Après les enquêtes de terrain, les fiches ont été dépouillées et les données saisies à l'aide du logiciel SPSS. Après traitement, une base de données consolidée a été obtenue. C'est à partir de cette base que des tableaux et des graphiques ont été élaborés.

II. RESULTATS

1. Caractéristiques sociodémographiques des enquêtés

1.1. Genre des enquêtés

Les chefs de ménages qui ont fait l'objet de nos enquêtes ont des profils très variés à tous les niveaux. 80.8 sont des hommes contre seulement 19.2% de femmes. Cela s'explique par les réalités de nos sociétés où la famille est généralement dirigée par les hommes. Cependant, les veuves et quelques célibataires peuvent être exceptionnellement responsables de ménages. Si les hommes représentent 76.7% à la Cité UNICEF et 77.5% à Koko, ce taux atteint 92.7% à Dougoukoro.

1.2. Ages des enquêtés

S'agissant de l'âge des enquêtés, 57,1% ont entre 18 et 40 ans contre 42,9% qui ont entre 41 et 65 ans. De manière spécifique, les enquêtés 67,7% et 63,7% ont entre 18 et 40 ans respectivement à Koko et à la cité UNICEF tandis qu'à Dougoukoro, les jeunes chefs de ménages ne représentent que 29,3%. Ces chiffres pourraient se justifier par la durée des établissements des différentes populations. En effet, Dougoukoro est un secteur anciennement occupé comparativement aux deux autres.

1.3. La situation matrimoniale des enquêtés

Elle est importante dans le choix du type de l'habitat locatif. Si un célibataire peut se contenter d'une chambre unique, un couple a besoin de plus d'espace. Dans le cadre de cette étude, nous avons constaté que les mariés représentent 63,3%, les célibataires, 16,9%, les divorcés, 9,6% et les veufs (ves) 10,2%.

1.4. Niveau d'étude des enquêtés

Au plan éducatif, 62,2% ont un niveau inférieur ou égal au primaire car 15,8% déclarent être non instruits, 24,3% disent être alphabétisés et 22% ont le niveau du primaire. Seulement 37,8% ont atteint le niveau secondaire ou supérieur. A la cité UNICEF, les enquêtés du niveau supérieur représentent 25,3% mais seulement 7,3% à Dougoukoro et 4,6% à Niamakoro-Koko.

1.5. Taille des ménages dans la zone d'étude

L'enquête révèle que les ménages présentent des tailles très variées. En effet, les ménages de 2 à 5 personnes sont les plus nombreux (49,7%) tandis que les ménages de plus de 10 personnes ne représentent que 10,7%. Ce taux est à 8,4% à la Cité UNICEF et seulement 6,1 % à Niamakoro-Doukoro

De manière spécifique, à Dougoukoro, les ménages de 6 à 10 personnes sont les plus nombreux (26,9%). Les ménages de plus de 10 personnes ne représentent que

Ce paramètre est essentiel dans le choix du type de l'habitat à louer. En effet, lorsque les ressources financières du ménage sont limitées, il n'est pas évident que chaque membre occupe une chambre. Généralement une chambre est réservée aux garçons et aux filles.

1.6. Revenus des ménages

On note que : Les chefs de ménages dont les revenus mensuels varient entre 50 000 et 100 000Fcfa sont les nombreux (42,4%) tandis que ceux dont les revenus dépassent 200 000fcfa ne représentent que 10,2%.

Nos enquêtes révèlent des différences notoires des revenus entre les habitants des différents secteurs. En effet, si à Niamakoro koko, seule une personne (1,5%) déclare avoir un revenu supérieur à 200 000fcfa, ils sont 13 sur 71 (18,3%) à la Cité UNICEF et 9 sur 65 (13,8%) à Niamakoro Dougoukoro. De même, les chefs de ménages à revenus très modestes (moins de 50 000Fcfa) sont très présents à Niamakoro koko où ils sont 19 sur 65 (29,2%) contre seulement 6,7% à la Cité UNICEF et aucun à Dougoukoro.

Une proportion importante des enquêtés n'ont pas voulu déterminer leur revenus (11,9%). Retenons que le niveau des revenus des chefs de ménages est fondamental dans l'accès au logement locatif. Plus les revenus sont faibles, moins le ménage a la chance d'accéder à un logement locatif décent.

2. Critères de choix de l'habitat locatif

Le logement est généralement choisi selon la disponibilité, les besoins du moment et le revenu du locataire (voir carte n°2).

Tableau n°2 : Répartition des enquêtés selon les critères, le choix de l'habitat locatif.

Secteurs	Critères prioritaires dans le choix du logement locatif							Total
	Accessibilité du domicile	Proximité du lieu de travail	Services sociaux de base	Raisons familiales	Cadre environnemental	Prix du loyer	Autres	
Cité UNICEF	12	6	25	9	3	16	0	71
Niamakoro koko	0	6	7	5	7	39	1	65
Dougoukoro	0	7	9	7	0	14	4	41
Total	12	19	41	21	10	69	5	177

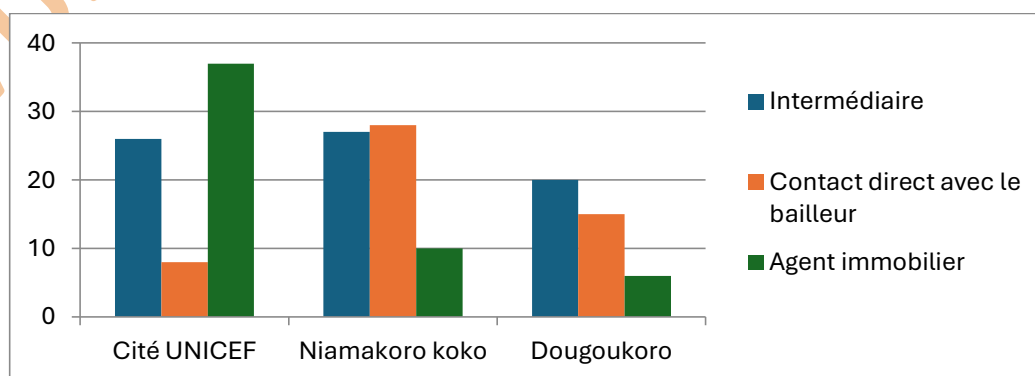
Source : Hamadoun Traoré & al., août 2025

En général, les personnes interrogées avancent trois critères qui ont motivé le choix de l'habitat occupé. Il s'agit du prix du loyer pour 69/177 (39%), de la présence des services sociaux de base comme l'école et un centre de santé 41/177 (23,2%) et la proximité du lieu de travail pour 19/177 (10,8%). L'accessibilité, les raisons sociales et le cadre environnemental paraissent secondaire.

En observant de près, ces critères varient selon les secteurs. Ainsi, à la Cité UNICEF, la présence des services sociaux de base (35,2%) vient avant le prix du loyer (22,3%) et l'accessibilité est mis en avant par seulement 16,9% des enquêtés. Quant à Niamakoro Koko et à Dougoukoro, le prix du loyer est de loin le critère mis en avant avec 60% des personnes interrogées à Koko et 34,1 % à Dougoukoro. Nous retenons de ce constat que les besoins et les goûts sont fortement impactés par les revenus disponibles en matière de logement locatif.

3. Modes d'accès à l'habitat locatif selon les secteurs

Nous avons identifié trois modes d'accès à la location de l'habitat : les intermédiaires, les agences immobilières et le contact direct avec le bailleur (voir tableau n°01).

Graphique n° 01 : Répartition des enquêtés selon les modes d'accès au logement locatif

Source : Hamadoun Traoré & al., Août 2025

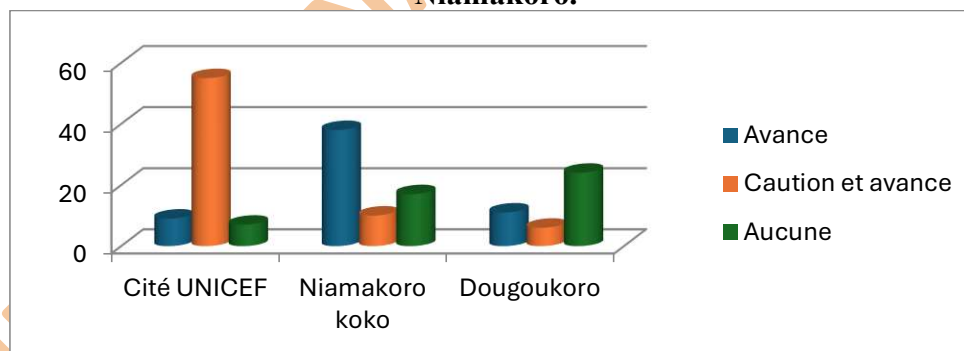
Trois modes d'accès au logement locatif ont été identifiés : les intermédiaires communément appelés « *coxeurs* », (41,2%), les agences immobilières (29,9%) et le contact direct avec le bailleur (28,8%). Cette activité de mise en bail des logements est menée au niveau des Agences immobilières par des gestionnaires de biens agréés.

Selon les secteurs, un mode particulier peut être plus pratiqué que les autres. Ainsi, à la Cité Unicef, les locataires passent majoritairement par les agences immobilières (52,1%) tandis qu'à Niamakoro koko, c'est le contact direct qui est plus sollicité (43,7%). Quant au secteur de Dougoukoro, le recours aux intermédiaires est plus important (48,9%). Chaque mode d'accès à l'habitat locatif a ses avantages et ses inconvénients. Si les agences immobilières nécessitent un coût plus élevé, elles offrent plus de garanties et respectent plus ou moins la réglementation du secteur notamment, les conditions d'expulsion et la répartition des responsabilités dans l'entretien de l'habitat. Le contact direct avec le bailleur ne nécessite aucun coût supplémentaire mais très risqué. En effet, la plupart des abus constatés sont constatés dans ces cas. Les expulsions sans délais, les augmentations de loyers sans raisons valables ou le non-respect des dispositions juridiques.

4. Les conditions d'accès à l'habitat locatif

Les conditions d'accès au logement varient d'un secteur à un autre (voir graphique n°02).

Graphique n° 02 : Répartition des enquêtés selon conditions d'accès à l'habitat locatif à Niamakoro.



Source : Hamadoun Traoré, Août 2025

Dans les différents secteurs de Niamakoro, les conditions d'accès au logement locatif sont : le paiement à la fois d'une caution et d'une avance (40,1%), le paiement d'une avance uniquement (32,8%). Cependant, 27,1% des locataires affirment n'avoir payé ni une caution, ni une avance de frais loyer.

Des spécificités sont cependant à signaler selon les secteurs. En effet, 77,5% des locataires à la Cité Unicef affirment avoir payé la caution et une avance de loyer contre seulement 15,4% à

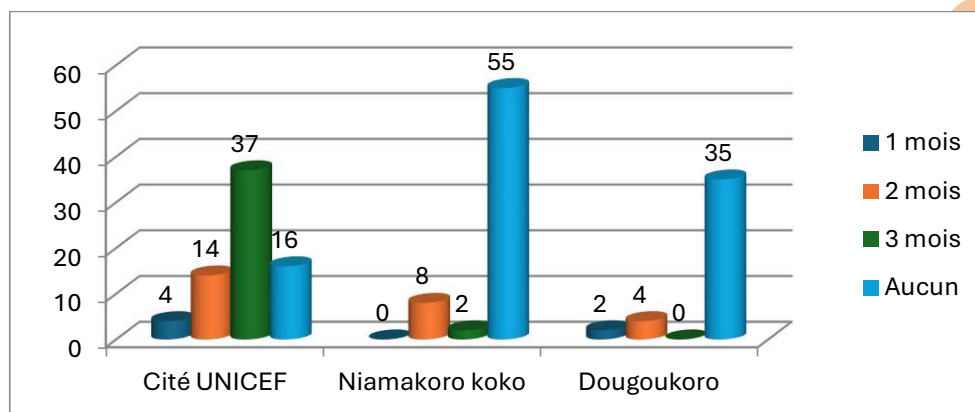
Koko et 14,6% à Dougoukoro. Il est intéressant de signaler qu'à Dougoukoro, 58,5% affirme n'avoir rien payé contre 26,1% à Koko et seulement 9,9% à la Cité Unicef.

5. Paiements des mensualités de plusieurs mois de mensualités au titre de la caution et des avances de location, un abus...

5.1. Les cautions

Selon les secteurs, les mensualités payées au titre de la caution varient (voir graphique n°03).

Graphique n°03 : Nombre de mensualités payées au titre de la caution selon les secteurs

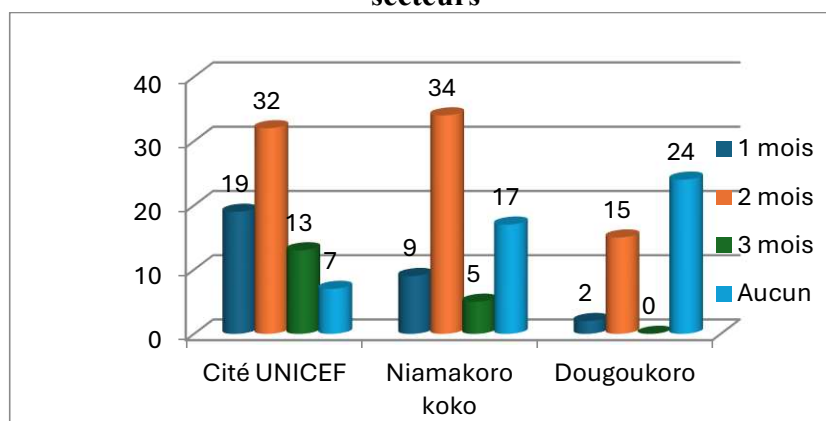


Source : Hamadoun Traoré & al., Août 2025

L'accès à l'habitat locatif est caractérisé par des abus à plusieurs niveaux notamment dans les conditions imposées par les bailleurs. On parlera d'abus lorsque ces conditions sont contraires aux dispositions réglementaires. Tel est le cas des garanties communément appelées cautions exigées aux futurs locataires. Dans le cas de notre étude à Niamakoro, on constate que la caution a été payée par 41,1% des enquêtes contre 59,9% qui n'ont rien payé. Les situations varient fortement selon les secteurs. En effet, 3 mois de mensualités ont été payés par plusieurs locataires. Ils sont 52,1% des locataires à la Cité Unicef à le faire contre seulement 3,1% à Koko. Aucun de nos enquêtés n'a payé ces 3 mois de caution à Dougoukoro. A Niamakoro koko, 2 mois mensualités ont été payées par 8 sur les 10 soumis à cette exigence. Nous retenons que la pratique est très fréquente dans le secteur de la Cité Unicef mais presque absente dans les deux autres. On pourrait expliquer cela par les modes d'accès à l'habitat. A la Cité UNICEF, les ménages accèdent à l'habitat locatif majoritairement à travers les agences immobilières.

5.2. Les avances

Les avances de loyer varient selon les secteurs à Niamakoro (voir graphique n° 04).

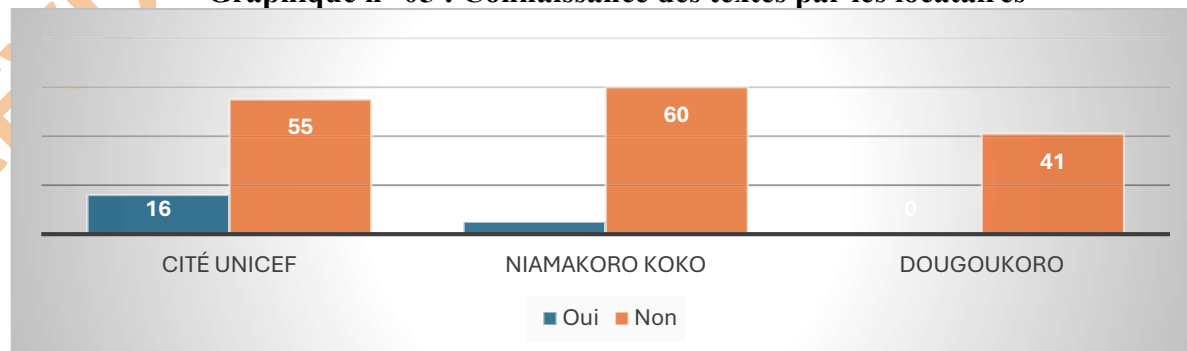
Graphique n° 04 : Nombre de mensualités payées au titre des avances de loyer selon les secteurs

Source : Hamadoun Traoré & al., Août 2025

Les avances de mensualités par un locataire est une pratique courante prévue par la réglementation. Cette pratique a pour objectif d'assurer la continuité du paiement du loyer pendant une période de difficultés financière à laquelle pourrait faire face un locataire. Cependant, la loi stipule « Le montant du cautionnement et du loyer à verser d'avance à titre de garantie ne peut excéder une somme correspondant à 1 mois de loyer. Malheureusement, cette disposition n'est respectée que par 35 locataires sur les 177 interrogés soit 19,8%. Nos enquêtes révèlent que 99/177 soit 55,9% paient une avance supérieure à 1 mois de loyer. Pis 18/177 soit 10,2% paient une caution correspondant à 3 mois de loyer en violation des textes. Selon les secteurs, la situation peut varier d'un secteur à un autre du quartier de Niamakoro. En effet, si aucun locataire n'a payé 3 mois d'avance à Dougoukoro, ils 13/71 à le faire à la Cité Unicef. Notons également que 48 locataires sur les 177 n'ont payé aucune mensualité au compte des avances de loyer.

6. La méconnaissance des textes, symbole de l'ignorance

Le niveau de connaissance des textes régissant l'habitat varie d'un secteur à un autre (voir graphique n°05).

Graphique n° 05 : Connaissance des textes par les locataires

Source : Hamadoun Traoré, Août 2025

Les textes régissant le secteur locatif de l'habitat sont très peu connus à Niamakoro. En effet, seuls 11,9% affirment être au courant de leur existence parmi lesquels, 22,5% parmi les enquêtés de la cité UNICEF, 7,7% à Niamakoro KOKO et aucun à Dougoukoro. Même parmi ceux qui déclarent avoir connaissance de l'existence des textes, seuls trois locataires (tous à la cité UNICEF) affirment avoir pris connaissances de ces textes. Les propos recueillis de M. C, fonctionnaire, locataire à la Cité UNICEF de Niamakoro le 16 Août 2025 à 17h illustrent parfaitement cette réalité : « *Je suis juriste de formation, donc connaître les textes du secteur locatif avant de louer un habitat me paraît fondamental. Malheureusement, vouloir les appliquer en 2025 est un leurre. Tu ne pourras jamais t'entendre avec un bailleur.* »

7. Types d'habitats loués selon es secteur

Tableau n° 03 : Types d'habitats loués selon les secteurs

Secteurs	Types d'habitats loués						Total
	Chambre unique (dur)	Chambre antichambre (dur)	Deux chambres salon (béton)	Trois chambres salon (béton)	Chambre unique semi dur en banco	Chambre antichambre semi dur en banco	
Cité UNICEF	9	23	16	14	1	8	71
Niamakoro koko	10	3	2	1	15	34	65
Dougoukoro	1	1	6	3	3	27	41
Total	20	27	24	18	19	69	177

Source : Hamadoun Traoré & al., Août 2025

En général, 54% des habitats en location sont des chambres antichambres qui peuvent être en dur ou en semi dur. Dans les quartiers périphériques anciens, ces habitats avaient été considérés comme étant un « symbole de la réussite » par Pierre Vennetier (1991, p. 151). En effet, ces bâtis en dur sont entièrement construits en parpaings de ciment. Le crépissage intérieur est effectué dans un premier temps. Si les moyens financiers le permettent, celui de l'extérieur également est fait immédiatement. Lorsque les revenus du propriétaire sont modestes, le bâti est réalisé à partir des briques en banco et le crépissage se fera en ciment produisant ainsi un habitat appelé en semi dur. A Kinshasa, M. Pain cité par P VENNETIER évoque « le nombre extraordinaire de logements proposés aux nouveaux arrivants : petites chambres pour les célibataires, minuscules logements salon-chambre alignés sur les côtés des parcelles pour les jeunes couples ». C'est le domaine par excellence des « entrée-coucher » qui sont une sorte de studio...disposée côte à côte par 4, 5 ou davantage dans des bâtiments longs et bas appelés célibatoriums par Pierre VENNETIER (1991, p. 150). A la Cité Unicef, les types d'habitats les plus identifiés sont les chambres antichambres (32.4%) et les deux chambres salon (22.5%). La

remarque fondamentale révélée par nos enquêtes est que les chambres antichambres semi durs sont très visibles à Dougoukoro et y représentent 65.8% de l'habitat locatif (voir tableau n°03).

8. Coût du loyer mensuel de l'habitat locatif à Niamakoro

Tableau n° 04 : Coût du loyer mensuel du logement locatif

Types d'habitats	Cout du loyer mensuel du logement locatif						Total
	Moins de 15 000	15 000 à 25 000	26 000 à 50 000	51 000 à 75 000	76 000 à 125 000	plus de 125 000	
Chambre unique	10	10	0	0	0	0	20
Chambre antichambre	1	4	19	3	0	0	27
Deux chambres salon	0	3	4	12	5	0	24
Trois chambres salon	0	0	3	7	2	6	18
Chambre unique semi dur banco	14	5	0	0	0	0	19
chambre antichambre semi dur banco	12	36	21	0	0	0	69
Total	37	78	47	22	7	6	177

Source : Hamadoun Traoré & al, Août 2025.

Le coût du loyer est lié à plusieurs facteurs qui ne sont forcément visibles immédiatement. L'environnement où l'habitat est construit est l'un des facteurs déterminants. En effet, le quartier ou le secteur peut appartenir à une zone de haut standing, de moyen standing ou de bas standing (Ph. Antoine et al, 1987). Plus le standing du quartier ou secteur est élevé, plus le coût du loyer est important. L'accessibilité, la proximité des services urbains de base, la disponibilité des commodités au sein du logement, etc. sont autant de facteurs pouvant influencer le coût du loyer. Aussi, la présence des annexes, l'état de vétusté des installations électriques et du système d'évacuation des eaux usées sont déterminants.

Dans le présent article, nous nous sommes contentés uniquement des coûts indiqués par les locataires selon une typologie synthétique de l'habitat. Selon les résultats de nos enquêtes, le type d'habitat le plus présent est celui qui est couramment appelé «chambre-antichambre ». Il peut être en dur, semi dur ou totalement en banco. La nature des matériaux de construction et du toit détermine le coût du loyer. Ainsi, 69 des 177 habitats locatifs qui ont l'objet de nos enquêtes sont de ce type. C'est-à-dire, des chambres anti chambres en banco ou en semi dur. 52,2% sont loués entre 15 000 et 25 000Fcfa mais 30,4% sont louées entre 26 000 et 50 000Fcfa. Cependant, celles qui sont en dur sont à 70,4% louées entre 26 000 et 50 000Fcfa.

Les deux chambres salon sont majoritairement pour une grande majorité à une toiture en béton et se loue entre 51 000 et 75 000f (50%). 20,8% des locataires de ce type d'habitat déclarent payer un loyer mensuel qui varie entre 76 000 et 125 000Fcfa.

Les trois chambres salon sont louées entre 51 000 et plus de 125000fcfa par 38,9% des locataires contre 33,3% qui affirment louer leur habitat à plus de 125 000Fcfa.

Les chambres uniques couramment appelées « entrer-coucher » ont un loyer très varié allant de moins de 15 000Fcfa à 25 000Fcfa selon ses caractéristiques. Selon nos enquêtes, 73,7% de ce type en semi dur ou en banco est loué à moins de 15000Fcfa tandis 50% du modèle en dur et en toiture de béton est loué entre 15 000 et 25 000Fcfa (voir tableau n° 04).

9. Cadre législatif et réglementaire du secteur locatif de l'habitat

Le secteur locatif de l'habitat est encadré juridiquement par le décret N° 146 PGRM du 27 Septembre 1967 intitulé *Réglementation des loyers des locaux d'habitation*

Le décret est constitué de 23 articles répartis en 4 titres. Il traite entre autres :

- la détermination des prix des loyers ;
- Le maintien dans les lieux et le droit de reprise ;
- Les infractions et les pénalités ;
- Et les dispositions diverses.

9.1. La détermination du prix des loyers :

Cet aspect est clairement réglé par l'article 5 du décret qui stipule que « le prix maximum du loyer est fixé à 11% de la valeur réelle de l'immeuble ». L'article précise que si le loyer est payé mensuellement, ce sera 1/12 du loyer annuel.

Le montant du *cautionnement et du loyer à verser d'avance à titre de garantie ne peut excéder une somme correspondant à 1 mois de loyer.*

Les barèmes sont déterminés grâce à un coefficient dû à l'entretien ou à l'état de vétusté de l'immeuble par une commission permanente de fixation des loyers plafonds qui seront révisables au 1^{er} Janvier de chaque année.

Art 4 : En cours de bail, les réparations locatives et les petites locations sont à la charge du locataire.

9.2. Le maintien dans les locaux et le droit de reprise :

Ces situations sont abordées par les articles 15, 17 et 18 du décret. En effet, il est indiqué que

- Le propriétaire donne aux occupants, par actes extrajudiciaires, un préavis de 6 mois qui indiquera avec précision le ou les motifs qui justifient l'exercice du droit de reprise et portera référence à la décision autorisant les travaux, le tout à peine de nullité ;

- Le propriétaire sera tenu de commencer les travaux dans un délai de trois mois, à compter de l'évacuation des lieux par le dernier occupant ;
- Le propriétaire ne pourra relouer, occuper ou faire occuper les locaux avant l'achèvement des travaux (Art 15).

Le droit de reprise appartient également au propriétaire de nationalité malienne qui veut reprendre l'immeuble pour l'occuper lui-même ou le faire occuper par son conjoint ou par ses descendants ou ascendants directs ou ceux de son conjoint (art 17). Dans ce cas également, le propriétaire donne aux occupants, par actes extrajudiciaires, un préavis de 6 mois qui indiquera avec précision le ou les motifs qui justifient l'exercice du droit de reprise. L'art 18 précise cependant que ce droit de reprise n'est pas possible si le bailleur est propriétaire d'un autre local correspondant à ses besoins.

Depuis 2015, un projet de texte améliorant significativement celui de 1967 est attendu. Il devra prendre en compte les multiples aspects occultés dans les textes actuels (rôle des agences et sociétés immobilières, le système d'imposition, les rapports entre les différents partenaires, les modes de fixation et de revalorisation des loyers, etc.

10. Des griefs soulevés par les partenaires

10.1. Difficultés rencontrées par les bailleurs

Les bailleurs sont au cœur du secteur locatif de l'habitat. Ce sont eux qui mettent à la disposition des autres acteurs des logements à louer. Des logements qui peuvent être entièrement ou partiellement destinés à la location. En effet, certains bailleurs, pour des raisons très variées mettent une partie du bâti à la location. Quelques soit le cas, les difficultés évoquées par les bailleurs sont multiples. Il ressort de nos entretiens avec les bailleurs que les loyers sont payés en retard et leurs cumuls sont très fréquents. Selon M.T., un bailleur résident à Niamakoro koko le 17 Juillet 2025 disait : « *Le loyer n'est pas une priorité des locataires. Ils préfèrent faire face aux dépenses oubliant que le bailleur également dépend de ces loyers. Finalement, ils cumulent des mois d'impayés et se créent des problèmes* ». Selon lui, les locataires sont insensibles aux difficultés que les bailleurs rencontrent. Il pense être ainsi victime d'abus de la part du locataire. En effet, selon lui, le contrat verbal qui le lie au locataire fixe le délai de paiement du loyer au 5 de chaque mois au plus tard. Autre difficulté majeure évoquée par les bailleurs est le manque d'entretien de l'habitat locatif. Ce problème découle de la mauvaise interprétation des textes. En effet, l'article 4 du décret N°146 PGRM du 27 Septembre 1967 stipule que : « *En cours de bail, les réparations locatives et les petites locations sont à la charge du locataire* ». Malheureusement, selon les bailleurs rencontrés, les locataires refusent très souvent de prendre en charge les petites réparations qui, à la longue deviennent de grosses réparations. I.T, tailleur,

interviewé le 15 Juillet à la Cité UNICEF, se plaint de la dégradation de son logement loué en ces termes ; « j'ai regretté d'avoir mis ma maison en location. La cour est mal entretenue et les dalles soulevées ne sont jamais remplacées. Les locataires pensent que c'est à moi de le faire, hors, c'est une petite réparation. ». L'article ne donne pas assez de précisions sur la nature des réparations favorisant des interprétations très variées. Au-delà des réparations, l'entretien du logement et particulièrement des toilettes et de la cour constitue une source de conflit entre bailleur et locataires.

10.2. Difficultés rencontrées par les locataires

Les difficultés principales évoquées par les locataires sont liées à la cherté du loyer. En effet, les locataires estiment l'article 5 du décret qui stipule que « *le prix maximum du loyer est fixé à 11% de la valeur réelle de l'immeuble et... Si le loyer est payé mensuellement, ce sera 1/12 du loyer annuel* ». Dans la pratique, aucun bailleur, selon les locataires rencontrés ne respecte cette disposition. Ils trouvent que les loyers sont déterminés selon le bon vouloir du bailleur. La non application des textes constitue une source d'abus dont sont généralement victimes les locataires. Si dans les textes, le logement doit être mis en état avant d'être mis en location, la réalité est tout autre. Profitant de la forte demande, des logements ne disposant d'aucune commodité sont baillés.

La cohabitation avec est fortement décriée par les personnes interrogées. En effet, ce statut de colocataire oblige à une gestion de la cour et souvent des toilettes et des services d'eau et d'électricité. Aussi, les colocataires peuvent être surtout confrontés aux nuisances sonores et singulièrement nocturnes.

III. DISCUSSION

La forte croissance des villes a créé un besoin important de logements. Cette réalité est aussi valable au Mali qu'ailleurs à travers le monde. Les villes maliennes et singulièrement la capitale a connu une extension à cause non seulement d'une croissance naturelle importante mais également à cause d'un déplacement des populations rurales. Les difficultés de logement ont favorisé la pratique de la location dans le secteur.

Le constat d'harcèlement évoqué par locataire lors de nos enquêtes est confirmé par les experts de l'ONU Habitat qui affirme que « *Il arrive souvent que le locataire gagne davantage que le propriétaire dont la seule source de revenu est peut-être la location* ». Pour mieux contrôler le locataire il n'est rare de contenter d'un simple accord verbal, source d'abus. Ceci est également noté par l'ONU-Habitat (2021) qui affirme que « *les accords de location entre propriétaire et*

locataire ayant un caractère personnel, les détails sont souvent tenus secrets pour les gens de l'extérieur ou même pour les autres locataires vivant dans la même propriété »

Les résultats du présent article mettent en évidence une pratique de la location de plus en plus importante à Bamako et singulièrement dans les quartiers péri-centraux. Le phénomène se développe surtout à cause d'une extension vertigineuse de la capitale qui fait face à une forte croissance démographique naturelle et un exode rural important depuis quelques décennies. Se loger, même en tant que locataire devient de plus en plus difficile eu égard à la rareté des ressources foncières et à une hausse du coût de réalisation des habitats.

Malheureusement, malgré la place qu'occupe le secteur locatif de l'habitat dans la résolution de la crise de logement que traverse les villes maliennes, un cadre juridique adéquat devant encadrer les rapports bailleurs-locataires n'a été élaboré. Le seul texte spécifique réglementant le secteur date de 1967. Cette inadaptation des textes constitue un terreau fertile pour les pratiques informelles et par conséquent, des abus de toutes sortes. L'absence de « l'état des lieux » qui devrait être établi entre les parties avant l'occupation de l'habitat, les contrats verbaux, la fixation des loyers sans aucune base claire sont autant de pratiques informelles à éviter.

L'absence d'un cadre juridique approprié amène les bailleurs à louer des logements non conformes à la location. C'est-à-dire, des logements vétustes ne disposant d'aucune commodité en termes d'éclairage ou d'accès à l'eau potable. En effet, il est toujours prévu de mettre le logement à un état acceptable avant de la louer. Malheureusement, si le contrat est verbal, et scellé en dehors d'un cadre juridique formel, des abus ne sont pas à écarter

Nous avons constaté que dans le secteur locatif de l'habitat, les limites du cadre juridique ont amené des bailleurs à fixer de manière arbitraire les loyers. Au-delà de la fixation des loyers, les augmentations et surtout le montant des cautions et des avances de loyers se font sans aucun respect des textes. Ce constat est évoqué dans le rapport de l'ONU-Habitat de 2021 qui mentionne que « *Dans certains pays, le locataire doit verser une avance de loyer très importante pour protéger le propriétaire contre les pertes si le loyer mensuel ou hebdomadaire n'est pas payé ; au Ghana par exemple, le locataire peut être tenu de verser, au début, jusqu'à concurrence de trois ans de loyer pour pouvoir se loger* » (ONU-Habitat, 2021, p 20)

Dans les rapports qui existent entre bailleurs et locataires, le second est toujours en position de faiblesse car étant dans un besoin de logement. Cela se manifeste non seulement au moment des augmentations des loyers mais également au moment de la libération des logements souvent

comparable à une véritable expulsion. Ce constat est fait par le centre Amadou H. BAH¹ confirme les abus dont subissent les locataires aussi bien dans les quartiers résidentiels que dans les quartiers spontanés en ces termes « *A Bamako l'éviction touche également de nombreuses familles locataires dans les quartiers résidentiels et spontanés. Cela s'explique par l'ignorance ou la non application des textes régissant ce secteur* (Centre A. H. BAH, 2021)

CONCLUSION

L'accès à un logement décent constitue un droit élémentaire de tout citoyen. La croissance des besoins au moment où la production est relativement insuffisante pose un sérieux problème. Face à cette situation l'Etat malien doit s'investir à mieux réguler le secteur pour mettre fin à des abus que subissent aussi les bailleurs que les locataires. Parmi les mesures urgentes à prendre restent la révision des textes règlementant le secteur locatif de l'habitat datant de 1967. Plusieurs acteurs sont visibles sur le marché du logement et chaque acteur joue un rôle important. Cependant, mal encadré juridiquement, ces différents intervenants profitent des insuffisances des textes pour pratiquer une véritable « loi du plus fort ». Les différents programmes des logements sociaux atténuent certes les besoins d'habitats mais ne constituent qu'une réponse insuffisante face à l'importance de la demande. Parallèlement à la révision des textes, le Mali doit s'engager dans une véritable politique de production de logements à travers un plan durable d'encouragement à l'investissement dans le secteur. Aussi, les collectivités territoriales doivent s'impliquer en franchissant le pas de la coproduction des logements au lieu d'une cession foncière à travers un partenariat Public-privé. Le financement du logement à toujours le maillon faible du secteur. Une meilleure garantie assurée par l'Etat pourrait favoriser une production plus durable de l'habitat.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CENTRE AMADOU HAMPATHE BA, 2001, *Rapport sur les indicateurs urbains du programme pour l'habitat*, MEATEU, Bamako, Mali, 30 pages. En ligne sur <https://habitat3.org/wp-content/uploads/Istanbul5-NR-2001-Mali>. Consulté le 16 Juin 2025 à 17h.
- CNUCEC et DNUC, 1994, *Rapport provisoire sur la politique nationale de logement au Mali*, Bamako, DNUC, 268 pages.

¹ Centre A H. BAH pour le développement humain et la qualité de la vie.

DEBRESON Ph. Antoine A. ; Manou-SAVINA A., (1987), *Abidjan « côté cours »*, Paris, KHARTALA-ORSTOM, 279 pages.

DECRET N°146/PG-RM du 27 Septembre 1967 portant Règlement des loyers des locaux d'habitation. En ligne. :<https://www.google.com/search?client=firefox-b&q=D%C3%A9cret+N%C2%B0146+PG-RM+1967+reglement+des+loyers>, consulté le 25 Juillet 2025 à 17h

DIALLO Balla, 2020, « Politique de logements sociaux et problématiques d'attribution au Mali : cas des 1008, 320 et 501 de Yirimadio en commune VI du District de Bamako ». In *Revue africaine des sciences sociales et de la santé publique*, vol.02, n°01, pp. 111-125. En ligne sur <http://press.b-institute.ml> / <http://revue-rasp.org>. Consulté le 25 Juillet 2025 à 15h 15 mn.

ELA Jean-Marc, 1983, *La ville en Afrique noire*, Paris, Editions KARTHALA, 227 pages.

ONU-Habitat, 2011, *Guide pratique pour les décideurs politiques, loger les pauvres dans les villes africaines. Logement locatif : une option très négligée dans le cas des pauvres*. ONU-Habitat, 38 pages. En ligne sur <https://unhabitat.org/guide-pratique-pour-les-decideurs-politiques-loger-les-pauvres-dans-les-villes-africaines-dp/9211323428> mise en ligne le 20 Octobre 2011, consulté le 24 Août 2025 à 17h 30 mn

PNUD et DNUC, 1994, *La stratégie nationale de logement, Bamako, Mali*, Bamako, DNUC, 41 Pages.

PNUD et DNUC, 1992, *Résultats d'enquêtes sur la situation du logement à Bamako et dans les capitales régionales*, Tomes I et II, Bamako, DNUC, 215 pages.

TRAORE Hamadoun, 2002, *Une contribution à la stratégie nationale de logement : Analyse du secteur locatif de l'habitat en commune V du District de Bamako*, Mémoire de DEA, ISFRA, Bamako, Mali.

VEEETIER Pierre, 1991, *Les villes d'Afrique tropicale*, Paris, Editions Masson, 244 pages.

APPUI DES COOPERATIVES DE CACAO AUX COGES DES VILLAGES DE SOTO ET GBAPET A GRABO SOUS-PREFECTURE (SUD-UEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)

Zou Rosine Affoué MATHILDE

Doctorante, Institut de Géographie Tropicale (IGT)
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan Cocody

Email : rosiaffoue@gmail.com

Résumé

Le Comité de Gestion des Etablissements Scolaires est un outil de gouvernance qui vise à améliorer l'école en soutenant le dialogue entre les parents, les élèves, les enseignants et la communauté. En Côte d'Ivoire, la création des COGES est régie par le décret n°95-26 du 20 janvier 1995 qui a institué les COGES suivi du décret n°2012-488 du 7 juin 2012. Ce décret a pour objet de déterminer les attributions, l'organisation et le fonctionnement des COGES dans les établissements publics (enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel). L'étude est donc axée sur la protection de l'enfant et la réalisation des activités génératrices de revenus (AGR). L'objectif de cette étude est de montrer les actions menées par les coopératives de cacao dans la mise en place des activités COGES de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo) dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'éducation et du développement communautaire. Pour atteindre cet objectif, l'étude s'est basée sur deux techniques à savoir, la recherche documentaire et l'enquête de terrain. Par cette démarche méthodologique, il en résulte que les coopératives de cacao distribuent des kits scolaires aux meilleurs élèves et financent aussi les projets COGES. Mais parfois, celles-ci sont limitées dans leurs actions. Ceci est due à la mauvaise gestion de leurs ressources et l'inégale répartition dans leurs œuvres sociales. Aussi, l'absence de celles-ci dans l'éducation des enfants. De ce fait, les coopératives mettent en place un comité de protection de l'enfant et de soutien aux COGES.

Mots clés : Cacao, COGES, Coopératives, Education, Grabo.

Abstract

The School Management Committee is a governance tool that aims to improve schools by fostering dialogue between parents, students, teachers, and the community. In Côte d'Ivoire, the creation of COGES is governed by Decree No. 95-26 of January 20, 1995, which established them, followed by Decree No. 2012-488 of June 7, 2012. This decree defines the responsibilities, organization, and operation of COGES in public schools (preschool, primary, general secondary, technical, and vocational education). This study therefore focuses on child protection and the implementation of income-generating activities (IGAs). The objective of this study is to demonstrate the actions undertaken by cocoa cooperatives in establishing COGES activities in Soto and Gbapet (Grabo Sub-Prefecture) within the framework of improving the quality of education and community development. To achieve this objective, the study relied on two techniques: documentary research and fieldwork. This methodological approach revealed that cocoa cooperatives distribute school kits to top students and also fund school management committee (COGES) projects. However, their activities are sometimes limited. This is due to poor resource management and unequal distribution across their social programs, as well as the lack of such support in children's education. Consequently, the cooperatives are establishing a child protection committee and supporting the COGES.

Keywords : Cocoa, COGES, Cooperatives, Education, Grabo.

INTRODUCTION

Au niveau de l'organisation générale du secteur de l'éducation, à l'instar des autres pays francophones de la sous-région ouest-africaine, le système éducatif de Côte d'Ivoire est fondé sur le modèle hérité de l'époque coloniale. Il comprend : l'enseignement préscolaire ; primaire ; secondaire général dont le premier cycle constitue avec le primaire, l'éducation de base ; l'enseignement technique et la formation professionnelle ; l'enseignement supérieur ; l'alphabétisation et l'éducation des adultes (Ministère de l'éducation nationale et de la formation de base, 1999, p. 7). Ainsi, ce système éducatif ivoirien a connu des innovations réussies. En 1992, dans le cadre du PVRH (Programme de Valorisation des Ressources Humaines) va naître le projet « Ecoles-témoins ». Ce projet a concerné toutes les couches sociales. C'est ainsi que les parents d'élèves et les communautés villageoises se sont impliquées dans le fonctionnement de l'école. Par ailleurs, dans le cadre de la qualité de l'éducation, le système éducatif ivoirien a mis en place de dispositions pour corriger les faiblesses identifiées et impliquer d'avantage les parents dans la gestion des problèmes à l'école comme suggéré par la composition du bureau des Comités de Gestion (COGES) qui vont remplacer les Conseils d'école. En effet, par la prise du décret n°95-96 du 20 janvier 1995 et la loi n°95-696 du 7 septembre relative à l'enseignement, l'Etat ivoirien a fait le choix de la gestion participative de l'école avec l'implication de l'ensemble des acteurs à travers les COGES. Il s'agissait pour l'Etat de donner la possibilité à toutes les entités ayant un lien avec l'éducation, d'intervenir pour améliorer le cadre et les conditions d'apprentissage des enfants. Alors, l'importance de la gestion participative de l'école engagée par l'Etat, s'est renforcée par la prise du décret n°2020-997 du 30 décembre 2020 modifiant le décret n°2012-488 du 07 juin 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement des COGES JICA, (2023, p. 4). Les COGES institués dans les établissements publics d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire général, technique et professionnel sont responsables de la promotion, de l'entretien et de l'intégration des établissements tout en gérant les ressources financières Antoine MIAN, (2012, p. 7). Ainsi, le COGES est l'organe d'administration et de gestion de l'école. Il est constitué des membres de la communauté, des acteurs et des partenaires agissant à l'école au plan administratif, pédagogique, financier et matériel. Par ailleurs, le soutien financier des COGES en Côte d'Ivoire provient principalement de l'État, avec un budget alloué en 2025 de plus de 18 milliards de FCFA. Les subventions sont réparties selon l'effectif des élèves, puis des montants forfaitaires sont attribués aux établissements à faible effectif. Aussi, pour permettre aux COGES d'assurer leurs missions, l'Etat leur alloue une subvention annuelle. A cet effet, pour l'exercice 2021, cette subvention s'élève à 1.550.000.000 FCFA contre 1.300.000.000 FCFA

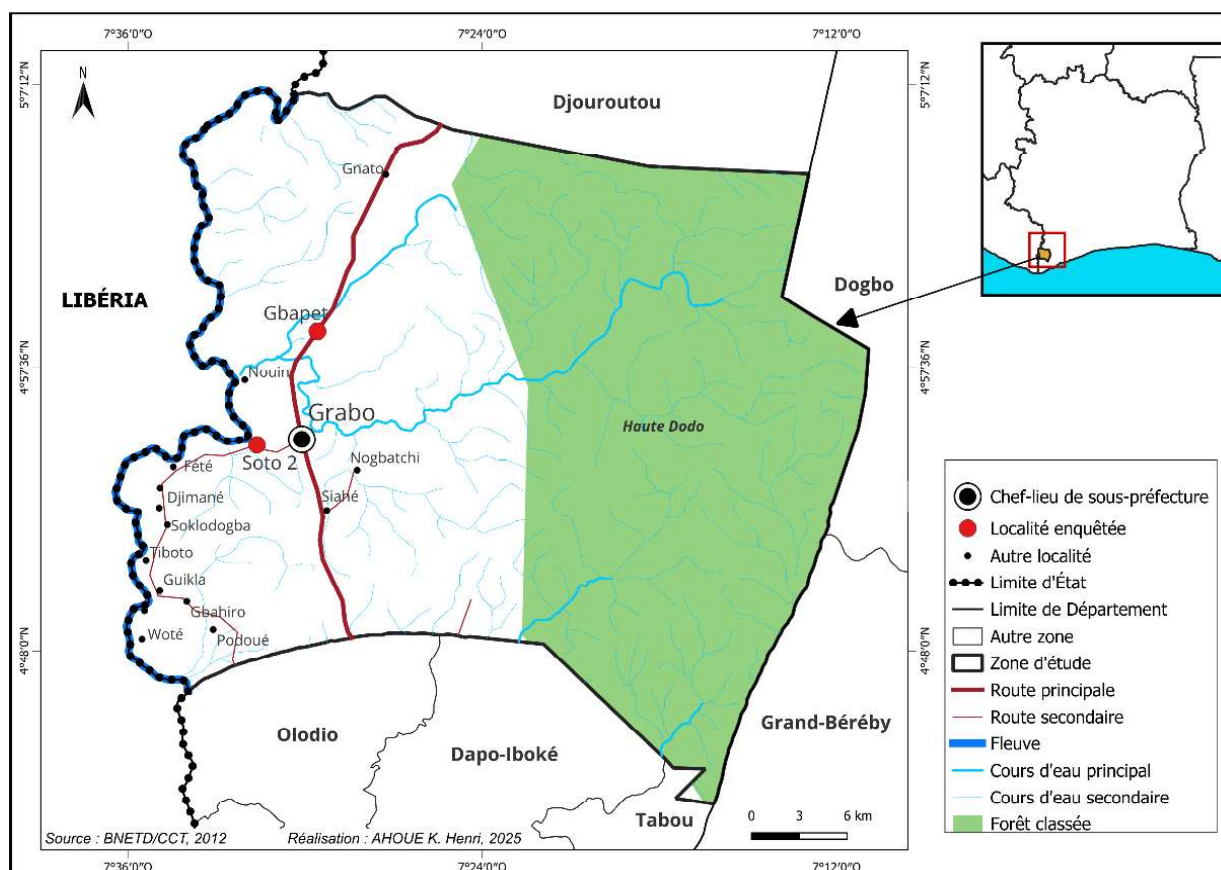
en 2020 (Projet de loi finances portant budget de l'Etat pour l'année 2021). Toutefois, d'autres formes de soutien peuvent être mobilisées par les COGES, notamment, la participation de la communauté et des coopératives de cacao pour le bon fonctionnement de ceux-ci. En effet, le soutien de ces coopératives s'inscrit dans un contexte de partenariat avec les Chocolatiers (Mondelez, Bloomer, Barry Callebaut, Cargill, Cémoi, etc.) qui s'intéressent au volet social. C'est l'exemple de Mondelez, dont son objectif à travers le projet « Cocolife » est de signer des partenariats avec les organisations et les organismes gouvernementaux pour contribuer à : rendre la cacaoculture plus rentable ; autonomiser les communautés ; protéger les forêts et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers : l'appui aux COGES pour la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; l'alphabétisation fonctionnelle des mères d'élèves ; des cours de renforcement pour les élèves en difficulté ; l'organisation de journées d'excellence. C'est dans ce sens que les coopératives de cacao soutiennent les COGES. Tout ceci milite dans le cadre du développement communautaire. Quelles sont donc les actions des coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo pour l'appui des COGES dans leur fonctionnement ? A cette préoccupation, l'étude vise à montrer les actions menées par les coopératives de cacao pour le soutien des COGES dans un contexte de la protection de l'enfant.

I. METHODE ET COLLECTE DE DONNEES

1. Présentation de l'espace d'étude

Le choix de la Sous-préfecture de Grabo pour mener cette étude est guidé par des raisons scientifiques. Ladite Sous-préfecture fait partie de la zone pionnière des cultures café et cacao. Elle appartient au Département de Tabou, à la Région du Sud-Ouest et au District du Bas-Sassandra, et située sur la côte du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire (voir la carte n°1 ci-dessous).

Carte n°1 : Carte de la Sous-préfecture de Grabo



Source : BNETD/CCT, 2012, Zou Rosine, IGT,

A l'instar du District du Bas-Sassandra et de la Région de San-Pedro, la Sous-préfecture de Grabo se distingue par la richesse de ses ressources naturelles. Avec son important réseau hydrographique, son paysage de côtes tropicales, son climat chaud et humide et son sol fertile, le territoire autorise une large gamme de productions industrielles (café, cacao, hévéa, palmier à huile...) et vivrières (riz, manioc, maïs, igname, banane plantain et légumes...). Etant dans une zone forestière, l'économie de Grabo est principalement portée par le secteur agricole. Par conséquent, l'agriculture occupe ainsi une place capitale dans l'économie de Grabo et dans la subsistance des populations locales. En effet, sur le plan des productions industrielles, l'essor des cultures dans ladite Sous-préfecture a particulièrement été porté par le développement des plantations de cacao depuis les années 80. Ainsi, l'accroissement des superficies cultivées s'est fait par contre au détriment du massif forestier qui a connu une destruction accélérée à la même période. Ceci est donc due à la migration massive qu'a connue notre zone étude.

A cet effet, le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), (1972, p. 23) écrit :

La Sous-préfecture de Grabo est composée de populations non permanentes constituées d'allochtones ivoiriens et étrangers ; de populations permanentes composées de populations rurales (autochtones et allochtones) et de populations urbaines (autochtones et allochtones). Il relève d'un effectif total de 3.461 habitants avec un taux de 100,0 % en janvier 1972.

Ainsi, selon le RGPH, (2011, p. 11) :

La population rurale permanente de la Sous-préfecture de Grabo comprend : un fond autochtone KROU et OUBI et une population allochtone (Allochtones-Autochtones ; Autres allochtones et étrangers d'implantation récente. Pour une superficie de 3,670 km², la densité rurale de la Sous-Préfecture de Grabo s'élève donc à 0,7 habitants / km². Aussi, la Sous-préfecture de Grabo compte 53 824 habitants dont 29 970 Hommes et 23 855 Femmes, soit un rapport de masculinité de 126. Le nombre de ménage est de 9 789 et la taille moyenne est de 5.5.

Par ailleurs, la Sous-préfecture de Grabo regorge des infrastructures éducatives primaires et secondaires. Ainsi, les villages de Soto et Gbapet dans ladite Sous-préfecture abritent des établissements scolaires. La présence de ces écoles va naître des populations lettrées.

2. Collecte de données

Pour atteindre l'objectif fixé par cette étude, la méthode utilisée est constituée de la recherche documentaire et de l'enquête de terrain. La recherche documentaire a permis de rassembler et de consulter des statistiques et travaux scientifiques relatifs à la Région de San-Pedro. Il s'agit d'une part, des documents de l'Institut National de la Statistique (INS) relatifs au recensement général de la population et de l'habitat RGPH, (2014) et d'autre part, des thèses et travaux de recherche en relation avec la Région de San-Pedro. D'autres documents ont été consultés dans les coopératives de cacao sises dans la Sous-préfecture de Grabo et au Ministère de l'agriculture dans le but d'analyser les coopératives et les actions de soutien aux COGES. L'enquête de terrain s'est déroulée sur une période d'un mois (Septembre, 2025). Elle a permis d'une part, de faire des observations directes et d'autre part, des guides d'entretien auprès des personnes ressources telles que : les autorités administratives et villageoises ; les Présidents des jeunes ; les membres du Comité de gestion (le Président, le Secrétaire général, le Trésorier et le Directeur) de la Coopérative de Cacao. Aussi, l'enquête de terrain a également abouti à l'administration d'un questionnaire auprès des dirigeants des établissements scolaires (les Directeurs) et des COGES (les Présidents et les Trésoriers) ; les parents d'élèves (adhérents et non adhérents de coopératives). Ces acteurs de la filière cacao et de l'éducation ont pu expliquer leur fonctionnement concernant les activités communautaires dans les localités de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo) choisies. Ainsi, la coopérative COOPANOUE et ces localités ont été choisies selon une technique d'échantillon qui a deux (02) aspects à savoir le choix des villages et celui des chefs de ménages ou d'exploitation.

2.1. Choix des localités d'enquête

Le choix des localités enquêtées a été guidé d'une part, par les échanges avec les coopératives de cacao, les dirigeants d'écoles dans la Sous-préfecture de Grabo, des autorités villageoises, des membres des COGES et d'autre part, des localités tirées à partir de la base de sondage des localités du RGPH, (2021). De cette base, le choix des villages enquêtés s'est fait en deux (02) étapes :

✓ La première étape est celle de la détermination de la taille de l'échantillon qui s'est appuyée sur la formule suivante :

$$n = z^2 \times \frac{P(1-p)}{d^2}$$

n = la taille d'échantillon minimale pour chaque niveau de soin, Z =1,96 ; le fractile d'ordre $\alpha=5\%$ de la loi normale centrée réduite, p = proxy des planteurs de la Sous-Préfecture de Grabo, d = la marge d'erreur voulue. Dans ce calcul la marge d'incertitude est fixée à 10 % pour déterminer la taille optimale de l'échantillon des localités. De plus, la taille d'échantillon minimale pour les localités comprend un intervalle de confiance de 95 % et une marge d'erreur de 5 %.

$$\text{Ainsi, } n = (1,96)^2 \times 0,05 \times (1 - 0,5) \div (0,10)^2$$

$$n = 18,24$$

✓ La deuxième étape est celle du nombre de localités rurales retenues dans ladite Sous-préfecture. Le nombre de villages retenus à ce niveau s'est réalisé selon le calcul de proportionnalité. La synthèse générale du choix des localités est dans le tableau n°1.

Tableau n°1 : Synthèse générale du choix des villages de la Sous-préfecture de Grabo

Sous-préfecture	Villages enquêtés	Nombre de parents D'élèves	Répartition échantillon des parents d'élèves (Chefs de ménage) enquêtés
Grabo	Soto	234	117
	Gbapet	584	292
Total	02	818	409

Source : DR SAN-PEDRO ASR 2016 (2)

Dans l'ensemble Sous-préfecture de Grabo, deux (02) villages ont été choisis pour l'enquête sur un total de 20 localités et 61 gros campements. Il s'agit des villages de Soto et Gbapet. Le choix de ces villages est basé sur plusieurs critères. D'abord, ces localités sont des villages communautaires ayant au moins un COGES fonctionnel, puis elles abritent des écoles de niveau qui sont inscrites sur la carte scolaire. Aussi, ces écoles appartiennent aux communautés qui travaillent avec la coopérative COOPANOUE, partenaire du Chocolatier « Mondelez ». Ces villages ont été choisis parce qu'il existe des Enseignants de l'Etat dans ces différents groupes scolaires. Par ailleurs, avec la méthode à choix raisonné et pour des résultats fiables, nous avons interviewés les 1/2 des parents d'élèves (chefs de ménage) enregistrés par localité. Au total, 409 parents d'élèves interrogés.

2.2. Le choix des individus et la constitution de l'échantillon des enquêtés

En l'absence de base de données relative à la population des parents d'élèves à laquelle s'ajoute la réticence des parents d'élèves (majoritairement dominés par les étrangers) devant permettre un recensement de ceux-ci, la constitution d'un échantillon représentatif s'est avérée impossible. Ces principaux facteurs (vide statistique et réticence des acteurs) nous ont conduit à opter pour un choix raisonné d'un échantillon à enquêter. De ce fait, nous avons interrogé 1/10^{ème} de l'effectif d'élèves dans chaque groupe scolaire de Soto et Gbapet. Le tableau n°2 fait le récapitulatif de la population enquêtée.

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif de la population des villages de Soto et Gbapet

Sous-préfecture	Villages enquêtés	Effectifs d'élèves	Elèves enquêtés
Grabo	Soto	234	23
	Gbapet	584	58
	Total	818	81

Source : Direction Groupes scolaires Soto et Gbapet, 2025

À l'analyse du tableau n°2, il ressort que 81 élèves des groupes scolaires de Soto et Gbapet ont été interrogés sur un total de 818 élèves. Le nombre de ceux-ci, diffère d'une localité à une autre. Dans le village de Soto, il existe qu'un (01) groupe scolaire et peu de coopératives de cacao. Par conséquent, peu d'élèves et parents d'élèves ont été enquêtés. Ainsi, la coopérative COOPANOUE exerçant dans cette localité a été interviewée grâce à ses actions communautaires. Par contre, Gbapet abrite deux (02) groupes scolaires et plusieurs sections de coopératives de cacao. Par En conséquence, plusieurs élèves et parents d'élèves ont été enquêtés, ainsi que la coopérative COOPANOUE qui a été soumis à un entretien.

2.3- La collecte et le traitement des données

L'admission de questionnaire, les observations, les interviews et les entretiens ont été nécessaires. Le tableur Excel 2013 a servi au traitement statistique des données. La saisie du texte et toute la mise en forme qui s'y accompagne ont été faites au travers du tableur Word 2013. Le traitement cartographique a été réalisé par le logiciel ArcGIS 10.2. L'appareil photo numérique a permis de faire des prises de vue pour illustrer cette étude. De cette méthodologie découle des résultats et discussion.

Les résultats et discussion émanent des résultats des entretiens et enquêtes de terrain réalisés auprès des personnes ressources telles que les communautés locales : les acteurs de la filière cacao (la coopérative COOPANOUE et ses adhérents) ; les acteurs des écoles et des COGES, les élèves et parents d'élèves. Ainsi, illustrés par des citations de certains auteurs, les résultats et discussion ont permis de mieux appréhender la question de « l'appui des coopératives de cacao aux COGES des villages de Soto et Gbapet à Grabo Sous-préfecture (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) ». A cet effet, la deuxième partie du document illustre bien les résultats et discussion.

II. RESULTATS ET DISCUSSION

1. Caractéristiques des coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo

La région du Sud-Ouest bénéficie du projet « ARSO » dans les années 1970. En effet, l'Autorité pour l'Aménagement de la Région du Sud-Ouest (ARSO) fut le programme principal de mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire à partir des années 1970. A. M. Tano, (2012, p. 33) renchérit en disant que « l'ARSO avait pour mission, le désenclavement et le peuplement de la région et la mise en valeur des ressources. La mise en valeur du patrimoine forestier sous le double aspect de l'exploitation et de la replantation forestière a suscité la phase d'expansion de l'économie cacaoyère ». C'est à partir des années 1970-1980 que la région du Sud-Ouest a amorcé son cycle de cacao à travers d'importantes vagues migratoires en provenance des anciennes zones cacaoyères. D'ailleurs, la crise cacaoyère qui sévit depuis 1980 et les stratégies d'adaptation pour faire face aux contraintes liées à l'épuisement de la forêt, aux tensions communautaires, à la dégradation climatique et à l'instabilité des revenus, va engendrer la libéralisation de la filière cacao en 1999. En effet, les raisons relatives aux motivations de ces acteurs café-cacao à opérer dans un nouveau cadre structurel provenant d'une part de l'intérêt grandissant de l'État à libéraliser ce domaine après l'échec du Groupement à Vocation Coopérative (GVC), d'autre part de la défense des avantages communs et du renforcement des liens de convivialité entre les acteurs de la filière. La libéralisation est

donc marquée par l'abandon au principe du prix garanti aux producteurs et a favorisé l'émergence d'opérateurs privés. Cette politique a aussi conduit à l'augmentation du revenu des producteurs après une augmentation du prix mondial du cacao. Ainsi, l'essor du besoin en café et cacao pour les pays industriels et l'engouement pour une telle activité conduisent à une floraison de coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo (région du Sud-Ouest). Ainsi, force est de remarquer que ces coopératives sont disparates dans ladite Sous-préfecture. Leur localisation stratégique est due à l'abondance de la forêt qui a favorisé l'expansion de la cacaoculture. A cet effet, la coopérative COOPANOU fait partie des coopératives de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo. Créé en 2013, elle se distingue des autres coopératives de la région par certains critères à savoir : sa situation géographique, sa typologie, sa taille, son mode de fonctionnement et son dynamisme spatial.

2. Typologie et localisation de la coopérative COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo

La Coopérative Agricole de Nougbatchi (COOPANOU) est une entité commerciale de fèves de cacao dans la Sous-préfecture de Grabo. Sa dénomination sociale est sous l'expression « Société Coopérative Simplifiée » en abrégée « SCOOPS-COOPANOU ». Ainsi, selon l'acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, elle est constituée entre huit (08) personnes physiques ou morales au minimum. A cet effet, la coopérative SCOOPS-COOPANOU fonctionne avec plusieurs organes tels que : le Président du Comité de Gestion (PCG), l'Assemblée Générale, le Comité de gestion, la Commission de surveillance, le Commissaire aux comptes et la Direction générale.

Ainsi, selon l'OHADA (2010, p. 33) :

Ce type de société coopérative présente clairement le caractère à la fois de nature « entreprise » et « association de personnes ». Elle exige une structuration basée sur la démocratie et peut être simple ou complexe selon la taille des activités économiques ». Leur objectif vise à collecter des fèves de cacao bord-champ vers les entrepôts des usiniers (exportateurs).

Avant tout propos, le rôle capital de la coopérative COOPANOU est l'approvisionnement des usines exportatrices de fèves de cacao. La coopérative COOPANOU est une grande coopérative qui regorge environ 904 adhérents (producteurs). Elle s'est installée de manière stratégique dans la Sous-préfecture de Grabo. En effet, le choix de cette localité se justifie du fait que ladite Sous-préfecture regorge un important couvert forestier favorable à la cacaoculture et est marquée par de vastes plantations cacaoyères. Ces atouts écologiques ont permis à la coopérative COOPANOU de siéger à Grabo (ville) avec un magasin principal de stockage des

fèves de cacao avec une capacité de 40 tonnes et deux (02) magasins secondaires situés à Grabo et Olodio de capacités respectives : 35 et 40 tonnes. Par ailleurs, la coopérative a des sections dans certains villages de Grabo tels que : Sioulo, Deblablai, Nougbatchi, Soto et Gbapet. Par ailleurs, dans le cadre de la commercialisation des fèves de cacao, la coopérative COOPANOU possède un certificat « Rainforest Alliance (RA) » et aussi, elle est inscrite dans le projet interne de durabilité « Cocolife » initié par son partenaire « Mondelez » (Chocolatier). Dans la ville de San-Pedro, la coopérative COOPANOU a pour partenaire commercial « ZAMACOM » (exportateur). Son dynamisme lui confère un client potentiel. Chaque campagne cacaoyère, elle commercialise plus de 1500 kilogrammes de fèves de cacao soit, 1 tonne 500 kg. C'est l'exemple pour la campagne 2024-2025, où celle-ci a vendue environ 1350 kilogrammes, soit, 1 tonne 350 kg de fèves de cacao. Par ailleurs, le dynamisme de cette coopérative est aussi remarquable dans ses actions communautaires. A cet effet, pour l'année académique 2024-2025, la coopérative COOPANOU a soutenu les COGES de Soto et Gbapet à travers des dons de kits scolaires dans les classes de CP1 au CM2. Cette action a marqué les communautés villageoises, d'où, 98% de parents d'élèves enquêtés ainsi que tous les élèves (81) récompensés ont été satisfaits des actions menées par ladite coopérative. Les Chefs des villages, les jeunes, les Directeurs des écoles et les Dirigeants des COGES ont aussi exprimés leurs joies à l'endroit de la coopérative COOPANOU. A cet effet, ceux-ci ont encore sollicités le soutien de celle-ci.

3. Activités de la Coopérative COOPANOU et soutien aux COGES de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo)

La coopérative COOPANOU ayant le certificat « Rainforest Alliance (RA) », celle-ci fait partie du projet de durabilité « Cocolife » qui lui permet de commercialiser ses produits. Cependant, elle n'exclut pas le volet social tel que la construction d'infrastructures scolaires, sanitaires, etc. dans son plan d'activité. Tout ceci dans le cadre du développement local.

3.1. Activités de la Coopérative SCOOPS-COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo

Le système de commercialisation de la coopérative COOPANOU est la collecte et le transport des fèves de cacao depuis les bassins de production vers les magasins de stockage et les usines d'exportation dans la ville de San-Pedro. Ainsi, son dynamisme lui attribue une coopérative crédible. Cette crédibilité va lui permettre de travailler avec plusieurs partenaires tels que ZAMACOM, SITAPA, TRANSCAO. Tout ceci lui permet d'obtenir des financements de la part de ses partenaires (ZAMACOM, MONDELEZ) ou des établissements financiers (ADVANS CÔTE D'IVOIRE, ACCES CREDIT). Ces financements vont ainsi permettre à la

coopérative COOPANOU de travailler et aussi de réaliser des actions communautaires telles que : l'accompagnement aux COGES de Soto et Gbapet dans leurs différents projets. A cet effet, les membres du Comité de gestion, les adhérents de ladite coopérative, les communautés administratives et villageoises ainsi que les Responsables des COGES expriment leur joie vis-à-vis de la coopérative. Ainsi, 85% des enquêtés sont satisfaits. C'est le cas du village de Gbapet où les communautés villageoises étant satisfaites des actions de la coopérative COOPANOU, souhaiteraient adhérer à la coopérative. La planche n°1 illustre bien les activités de la coopérative COOPANOU qui lui permet de mener des œuvres sociales dans ses différentes sections. (Voir planche-photos n°1 ; 2 ; 3 et 4 ci-dessous).

Planche-photos n°01 : Des activités de la coopérative SCOOPS-COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo



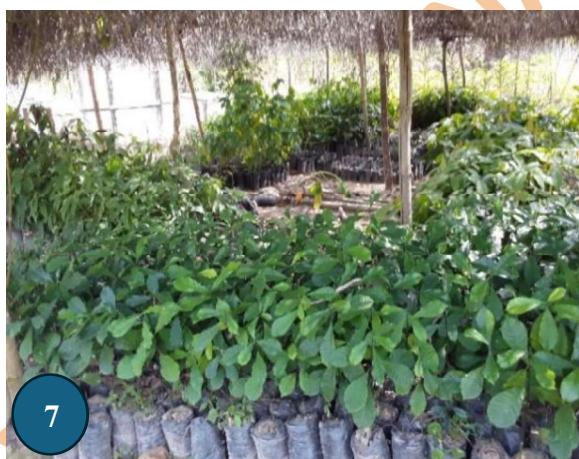
Source : Zou Rosine, Août, 2025

Ces photos n°1 ; 2 ; 3 et 4 montrent les activités commerciales de la coopérative COOPANOU durant les campagnes cacaoyères. C'est donc à travers son fonctionnement et son dynamisme, son certificat « Rainforest Alliance (RA) » et son projet de durabilité « Cocalife », qu'elle réalise des actions communautaires.

3.2- Actions communautaires de la coopérative COOPANOU dans la Sous-préfecture de Grabo

La coopérative COOPANOU faisant partie du projet Cocolife initié par « Mondelez », celle-ci réalise des actions communautaires dans ses différentes zones d'activité telles que : la réhabilitation ou la construction d'infrastructures éducatives, sanitaires, des pompes hydrauliques villageoises, des dons d'équipements pour les travaux champêtres (intrants, produits phytosanitaires, pépinières de cacaoyers, bottes, machettes...). La planche-photos n°2 illustre bien ceci à travers les photos n°5 ; 6 ; 7 et 8.

Planche-photos n°02 : Dons d'une pompe hydraulique villageoise ; de kits scolaires des pépinières de cacaoyers et d'atomiseurs à Grabo



Source : Zou Rosine, Août, 2025

Les photos n°5 ; 6 ; 7 et 8 ci-dessus, montrent la réhabilitation d'une pompe hydraulique villageoise, des dons de kits scolaires, de pépinières de cacao et d'atomiseurs offerts par la coopérative COOPANOU. Tout ceci montre que la coopérative contribue véritablement au développement local pour le bien-être de la population rurale. Hormis ce qui précède, la coopérative COOPANOU s'investit aussi dans la qualité de l'éducation des enfants et dans

l'autonomisation des femmes. A cet effet, dans le cadre de la protection de l'enfant, force est de remarquer le soutien de la coopérative COOPANOUE aux COGES des groupes scolaires des villages de Soto et Gbapet dans leurs activités.

4. Activités COGES et actions menées par la coopérative COOPANOUE pour l'appui aux COGES des villages de Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture de Grabo

4.1- Les activités COGES des villages de Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture de Grabo

L'une des Objectifs de Développement Durable (ODD) est d'assurer une éducation de qualité pour tous à l'horizon 2030. C'est dans cette même optique que le Ministère de l'éducation nationale va optimiser le fonctionnement des COGES afin d'élaborer des plans d'amélioration des écoles de meilleures qualités en améliorant ainsi, de manière mesurable la qualité de l'éducation. Au regard de ce qui précède, cette politique va engendrer le bon fonctionnement des COGES dans la Sous-préfecture de Grabo. De ce fait, les communautés administratives et villageoises, la coopérative COOPANOUE, les Dirigeants des écoles, les élèves et les parents d'élèves des villages de Soto et Gbapet vont apprécier le travail des COGES dans leurs communautés. Car, ceux-ci ont participé à l'amélioration du rendement scolaire des élèves ; à la qualité de l'éducation et aussi à l'épanouissement de leurs enfants. Par ailleurs, 85% des personnes enquêtées témoignent des avantages de la présence des COGES dans le système éducatif. En effet, en dehors de l'amélioration de la qualité de l'école, leur activité renforce les liens entre les communautés, car l'école est aussi le lieu de brassage ethnique. C'est dans ce sens qu'Antoine MIAN, (2012, p. 7) dit que : « les COGES travaillent pour l'amélioration du rendement scolaire, la mobilisation des ressources (matérielles et financières), la gestion des équipements, l'entretien des locaux et l'intégration de l'école dans son environnement ». En effet, pour Antoine MIAN, (2012, p. 9), il s'agit :

d'améliorer les capacités de gestion et de gouvernance des COGES ; former et outiller les acteurs de l'éducation des communautés ciblées ; impliquer les parents et les communautés dans l'amélioration du rendement scolaire des élèves. Les COGES en général ont pour mission, la planification : élaboration du Plan d'Action Communautaire (PACC) pour l'année scolaire ; Le rendement scolaire : mise en place d'activités de soutien, d'activités artistiques et physiques (football, théâtre, etc.) pour améliorer les apprentissages ; La gestion des ressources : recherche de subventions, mobilisation des fonds, gestion des finances et du matériel scolaire (achat de tables-bancs, manuels) ; Les infrastructures : financement de constructions (classes en dur) et de réparations ; La promotion de l'école : renforcement des liens avec la communauté pour assurer transparence et redevabilité.

C'est dans cette politique d'amélioration du système éducatif que le Ministère de l'éducation nationale direction de l'enseignement élémentaire, République du Sénégal, un Peuple - un But - une Foi, (2012, p. 3) soutient que « le Comité de Gestion d'Ecole (CGE) est l'organe clé de

gestion de l'école. C'est une organisation ayant pour objectif d'améliorer l'accès, la qualité et la gestion de l'éducation à travers la participation de la communauté, des collectivités locales et des autres partenaires ». Au total, les COGES permettent l'implication des communautés à la gestion participative de l'école. En effet, JICA, (2023, p. 2) partage l'idée et élargit ceci en disant que :

La gestion participative est un mode de gestion permettant d'utiliser pleinement le potentiel de créativité de l'ensemble de ces acteurs interagissant autour de l'école. Il s'agit en d'autres termes de planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer ensemble avec l'implication de tous, les activités d'amélioration de l'école et des résultats scolaires.

En somme, les COGES sont créés pour accompagner le Ministère de l'éducation nationale, à une meilleure gestion de l'école. Jonathan Dupain (2021, p. 4) dans sa revue de la littérature qui porte sur le rôle des comités de gestion des établissements scolaires (COGES) en Afrique subsaharienne et complétée par une enquête menée auprès des fédérations d'associations de parents d'élèves, il s'intéresse « aux principaux défis rencontrés pour permettre au COGES de favoriser une gestion plus transparente et redevable au niveau des écoles ». C'est dans ce sens qu'au regard de ce qui précède, les COGES des groupes scolaires de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo) élaborent des Plans d'Action Communautaire (PACC) et des bilans. Ces programmes traduisent les besoins exprimés par les communautés et proposent ainsi des interventions concrètes, adaptées aux spécificités et aux capacités de chaque communauté. Pour l'année académique 2024-2025, les COGES de Soto et Gbapet ont été subventionnés par « Cocalife programme 2025 » initié par « Mondelez » (Chocolatier) dans le cadre des activités génératrices de revenus (AGR). De ce fait, ces COGES ont mis en place l'alphabetisation fonctionnelle des mères d'élèves et aussi l'organisation des cours de soutien aux élèves en difficultés. A cet effet, chaque COGES a reçu une allocation de 150.000 FCFA de la part de l'ONG, « JSI/World Education » pour l'organisation et la réussite de la journée. Ceci renforce ainsi leur rôle dans la promotion de l'excellence scolaire et l'encouragement de l'engagement des élèves (WORLD EDUCATION - A DIVISION OF JSI, 2025 : Rapport d'état d'avancement du Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation par le renforcement des COGES, 2025, p. 7). Concernant les cours d'alphabetisation, le tableau n°03 ci-dessous illustre bien ceci.

Tableau n°03 : Tableau récapitulatif des cours d’alphabétisation des parents d’élèves des villages Soto et Gbapet

Communautés	Femmes	Hommes
Soto	21	09
Gbapet	30	00
Total	51	09

Source : Direction, Groupes scolaires Soto et Gbapet, 2025

Le tableau n°03 ci-dessus montre l’effectif des parents d’élèves hommes et femmes bénéficiaires des cours d’alphabétisation dans les villages de Soto et Gbapet. Au total, le village de Soto totalise 30 parents d’élèves dont 21 femmes et 09 hommes. Pour le village de Gbapet, les bénéficiaires des cours d’alphabétisation sont au nombre de 30 parents, dont 30 femmes et zéro (0) homme totalisent. Ceci favoriserait une meilleure implication des familles dans le suivi éducatif de leurs enfants. Aussi, les COGES ont mis en place des cours de renforcement pour aider les élèves en difficulté à améliorer leurs performances. De ce fait, les Groupes scolaires Gbapet A et B ont enregistré 134 élèves. De même, le groupe Soto a aussi enregistré 71 élèves. En tout, 205 élèves des communautés de Soto et Gbapet ont bénéficié des cours de renforcement. Les photos n°9 ; 10 ; 11 et 12 de la planche-photos n°03 ci-dessous illustrent bien ceci.

Planche-photos n°03 : Photos n°9, 10, 11 et 12 montrant les bénéficiaires des cours d’alphabétisation et de renforcement des villages de Gbapet et Soto organisés par les COGES



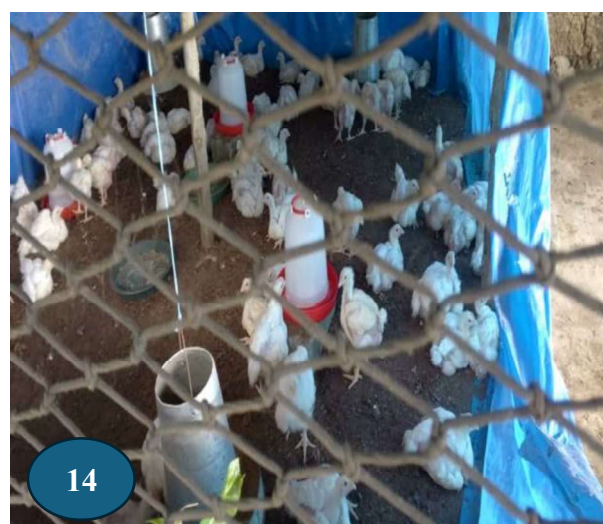
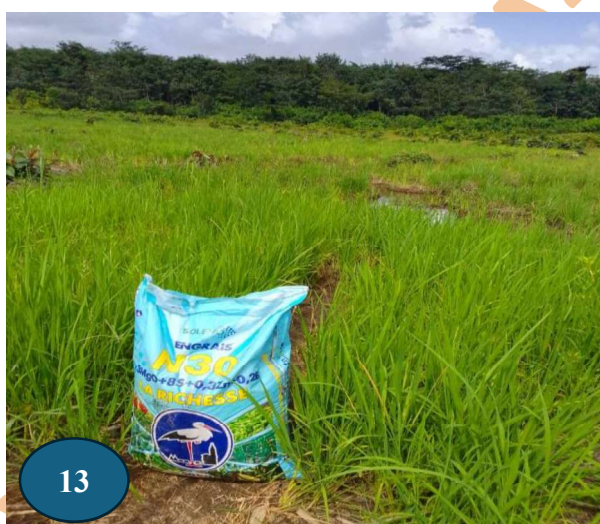


Source : Zou Rosine, Août, 2025

Les photos n°9 ; 10 ; 11 et 12 de la planche n°3 montrent les bénéficiaires pour les cours d'alphabétisation et de renforcement organisés par les COGES des écoles de Soto et de Gbapet A et B, ainsi que les Enseignants. Tout ceci détermine le rôle et la compétence des COGES. De ce fait, ces cours d'alphabétisation des parents d'élèves et de renforcement des élèves dont le niveau est bas sont aux mains des jeunes de ces différentes localités. Les prestations de ceux-ci sont rémunérées par les COGES soutenue par l'ONG « JSI/World Education ». Ainsi, les alphabétiseurs villageois : titulaire et adjoint de Soto sont respectivement rémunérés d'un montant de 45000 et 35000 FCFA. Aussi, les alphabétiseurs villageois : titulaire et adjoint de Gbapet perçoivent respectivement des salaires de 45000 et 35000 FCFA. En ce qui concerne les Activités Génératrices de Revenus (AGR), les COGES des communautés de Soto et Gbapet ont aussi bénéficié d'un appui financier de 600 000 FCFA par l'ONG « JSI/World Education ». Cet appui vise à renforcer l'autonomie financière des COGES à travers le développement d'AGR durable permettant de soutenir le financement de leur Plan d'Action Communautaire (PACC). A cet effet, les activités génératrices de revenus retenues pour cette année dans les différents COGES sont remarquables. Ainsi, le COGES du groupe scolaire du village de Soto, a réalisé comme activité génératrice de revenu : est un champ de riz d'un (01) hectare, puis le COGES des groupes scolaires de Gbapet a bénéficié de la mise en place d'une ferme de 150 têtes de poussin. Cependant, il faut dire que tous ces projets sont aussi soutenus par la coopérative COOPANOUE de la Sous-préfecture de Grabo (World Education Inc. – Côte d'Ivoire a Division of JSI, 2025, p. 5). Au total, les activités menées par les COGES ont contribué au développement communautaire. Par conséquent, les cours de renforcement pour améliorer les élèves en difficulté et les cours d'alphabétisation des femmes ont permis de relever le niveau et la qualité de l'éducation. A cet effet, les acteurs et les bénéficiaires de ce projet sont satisfaits. C'est le cas de ces Alphabétiseurs interrogés qui témoignent que les cours de

renforcement et d'alphabétisation leur permet d'une part, d'être autonomes financièrement et d'autre part de s'améliorer dans l'enseignement. Pour ces Enseignants, les COGES participent à l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Aussi, les élèves en difficulté et leurs parents sont heureux de ce projet des COGES, car ces cours de renforcement leur permet de s'améliorer et de relever leur niveau. De même pour les femmes apprenantes, celles-ci expriment leurs joies à l'endroit des COGES. Les cours d'alphabétisation leur donne une valeur ajoutée, car elles savent désormais lire et écrire. Ceci leur permet d'être autonome. De tout ce qui précède, il faut dire que les activités des COGES sont bénéfiques aux communautés villageoises, d'où la majorité (95%) des personnes interrogées approuvent la politique d'implantation de Comité de gestion scolaire (COGES) par le Ministère de l'éducation nationale. Par ailleurs, les projets de champ de riz à Soto et la ferme de 150 têtes de poussin à Gbapet réalisés par les COGES seront profitables aux communautés. Ces projets vont leur procurer des revenus et aussi celles-ci seront autonomes. Ainsi, 85% des enquêtés (femmes et hommes) témoignent des avantages de ces projets. Ainsi, les femmes de Soto ont témoigné que ce projet a suscité la création de leur groupement dénommé « Entraide ». La planche-photos n°04 ci-dessous illustre bien ceci à travers les photos n°13 et 14.

Planche-photos n°04 : Photos n°13 & 14 montrant les projets de champ de riz et ferme de poussins à Soto de riz à Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture Grabo



Source : Zou Rosine, Août, 2025

Les photos n°13 et 14 de la planche-photos n°04 montrent un champ de riz et une ferme de poussins dans les villages de Soto et Gbapet. Ces projets sont réalisés par les COGES soutenus par l'ONG « JSI/World Education ». Tout ceci détermine, le dynamisme des COGES et leur contribution au développement local. Cependant, malgré le fonctionnement des COGES, ils connaissent parfois, des limites dues au manque de soutiens physique et financiers. C'est ce qui

pense JICA, (2023, p. 3) qui révèle les difficultés du COGES dans la mise en œuvre de la gestion participative de l'école. Face à cette situation, les COGES sont souvent assistés par des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou des coopératives agricoles. C'est l'exemple de la Société Coopérative Agricole de de Nougbatchi (SCOOPS COOPANOU) dans la Sous-préfecture de Grabo (Région de San-Pedro). Celle-ci soutient les COGES de sa zone d'activité dans leurs tâches.

4.2- L'appui de la coopérative COOPANOU aux COGES des villages de Soto et Gbapet (Sous-préfecture de Grabo)

La coopérative dénommée « SCOOPS-COOPANOU » créé en 2013 dans la région de San-Pedro a pour activité principale, la commercialisation des fèves de cacao afin de défendre les intérêts de ces producteurs. Ainsi, son dynamisme dans la filière café-cacao a permis l'augmentation des revenus des planteurs et l'amélioration de leur condition de vie. D'ailleurs, le bien-être des populations rurales concerne le volet social qui est aussi, l'éducation en milieu scolaire. A cet effet, pour mieux appréhender les activités coopératives, il convient de définir la notion de coopérative.

C'est ainsi que Sakina et Slimane, (2014) cité par C. D. Koffi, (2021, p. 32) affirment que :

La coopérative est une forme d'organisation regroupant des objectifs sociaux et économiques dotée d'un esprit entrepreneurial, tout en tenant compte des contraintes sociales des membres adhérents. En effet, les coopératives jouent un rôle important dans le milieu rural pour lutter contre le chômage et la pauvreté. Elles contribuent au développement économique marqué par un intérêt particulier à l'aspect social. L'aspect social concerne la réalisation d'infrastructures socio-économiques (construction d'écoles, de dispensaires, de logements, etc.) pour le bien-être des communautés.

Le but poursuivi donc par la coopérative COOPANOU, est de mettre en place des projets sociaux pour faciliter la mise en œuvre des activités d'amélioration de la qualité de l'éducation à travers le renforcement des COGES au sein des communautés de Soto et Gbapet (Sous-Préfecture de Grabo). C'est dans ce même élan que G. Tchami (2004, p. 19) et C. C. Gnimadi (2019, p. 133) renchérisent sur les visions et buts des coopératives. « Pour eux, plusieurs valeurs fondent la vie des coopératives. Ces valeurs sont l'entraide, la responsabilité personnelle, la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité et une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme ». Dans le cas de la coopérative COOPANOU, ses actions d'appui aux COGES sont soutenues et sous-subsventionnées par le client « Mondelez » pour couvrir les coûts initiaux de démarrage de l'activité de mis en place de l'AGR par les COGES. En effet, selon le rapport de l'ONG « JSI/World Education » (2025, p. 5), l'objectif de Mondelez à travers le projet « Cocolife » est de mettre en œuvre des

partenariats avec les organisations gouvernementaux pour contribuer à rendre la culture du cacao plus rentable, à autonomiser les communautés, à protéger les forêts et à contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation à travers : le renforcement des capacités des acteurs étatiques régionaux et communautaires des Comités de Gestion Scolaire (COGES) ; l'appui aux COGES pour la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) ; l'alphabétisation fonctionnelle des mères d'élèves ; l'organisation des cours de soutien pour les élèves en difficultés et l'organisation de journées d'analyse scolaire et de récompenses des meilleurs élèves. A cet effet, la coopérative SCOOPS-COOPANOU ayant pour partenaire (client) « Mondelez », celle-ci est inscrite dans le programme de durabilité nommé « Cocoalife » initié par Mondelez. Dans ce programme, la coopérative a réalisé plusieurs projets sociaux tels que les actions communautés (construction de pompes hydrauliques villageoises, soutien aux groupements villageois, etc.). C'est dans ce sens qu'elle apporte son soutien aux COGES des groupes scolaires de Soto et Gbapet dans la Sous-préfecture de Grabo dans leurs activités telles que l'alphabétisation des parents d'élèves, les cours de renforcement des élèves à faible niveau. Pour l'année 2025, les COGES ont mis en place les activités génératrices de revenus telles qu'une ferme d'élevage de poussins et un champ de riz, puis organiser une journée d'excellence pour récompenser les meilleurs élèves. A cet effet, les COGES décident de récompenser les cinq (05) meilleurs élèves de chaque classe (CP1 au CM2). Pour ce faire, ceux-ci sont soutenus par l'ONG « JSI/World Education » et la coopérative SCOOPS-COOPANOU. A cet effet, l'ONG a pris en compte les deux (02) premiers élèves puis la coopérative a récompensé les trois (03) premiers élèves de chaque classe pour l'année académique 2024-2025. En tout, l'ONG « JSI/World Education » a récompensé 36 élèves dont 12 élèves à Soto et 24 élèves à Gbapet (WORLD EDUCATION - A DIVISION OF JSI, 2025 : Rapport d'état d'avancement du Projet d'amélioration de la qualité de l'éducation par le renforcement des COGES, 2025, p. 5). Quant à la coopérative SCOOPS-COOPANOU, elle a récompensé 54 meilleurs élèves dont 18 à Soto et 36 à Gbapet. Les 81 élèves des Groupes scolaires de Soto et Gbapet, bénéficiaires des kits scolaires lors de la journée de l'excellence organisée par les COGES et la coopérative COOPANOU ainsi que 98% des parents d'élèves ont été satisfaits. Ceux-ci témoignent de l'importance des COGES et de ladite coopérative dans leurs communautés. Les tableaux n°04 ; 05 et 06 ci-dessous illustrent bien ceci.

Tableau n°04 : Nombre d'élèves du Groupe scolaire Soto récompensés par l'ONG JSI/ WORLD EDUCATION et SCOOPS-COOPANOU

NIVEAU : SIX CLASSES (DE CP1 AU CM2)	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE	NOMBRE D'ELEVES RECOMPENSES		TOTAL
		ONG JSI/ WORLD EDUCATION	SCOOPS- COOPANOU	
CP1	44	02	03	05
CP2	44	02	03	05
CE1	33	02	03	05
CE2	39	02	03	05
CM1	41	02	03	05
CM2	33	02	03	05
TOTAL	234	12	18	30

Source : Zou Rosine, nos enquêtes, Août, 2025

Tableau n°05 : Nombre d'élèves du Groupe scolaire Gbapet récompensés par l'ONG JSI/ WORLD EDUCATION et SCOOPS-COOPANOU

NIVEAU : SIX CLASSES (DE CP1 AU CM2)	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE	NOMBRE D'ELEVES RECOMPENSES		TOTAL
		ONG JSI/ WORLD EDUCATION	SCOOPS- COOPANOU	
CP1	66	02	03	05
CP2	45	02	03	05
CE1	54	02	03	05
CE2	53	02	03	05
CM1	44	02	03	05
CM2	22	02	03	05
TOTAL	284	12	18	30

Source : Zou Rosine, nos enquêtes, Août, 2025

Tableau n°6 : Nombre d'élèves du Groupe scolaire Gbapet B récompensés par l'ONG JSI/ SCOOPS-COOPANOU

NIVEAU : SIX CLASSES (DE CP1 AU CM2)	NOMBRE D'ELEVES PAR CLASSE	NOMBRE D'ELEVES RECOMPENSES		TOTAL
		ONG JSI/ WORLD EDUCATION	SCOOPS- COOPANOU	
CP1	65	02	03	05
CP2	50	02	03	05
CE1	68	02	03	05
CE2	36	02	03	05
CM1	44	02	03	05
CM2	37	02	03	05
TOTAL	300	12	18	30

Source : Zou Rosine, nos enquêtes, Août, 2025

Au total, les tableaux n°04 ; 05 et 06 ci-dessus, montrent que 90 élèves ont été récompensé pour cette année académique 2024-2025 lors des journées d'excellence organisée par les COGES. Les photos n°15 et 16 de la planche n°5 ci-dessous illustrent tout ceci.

Planche-photos n°05 : Photos 15 & 16 montrant des dons de kits scolaires aux meilleurs élèves de Soto et Gbapet par l'ONG JSI/World Education et la coopérative COOPANOU



Source : Zou Rosine, Août, 2025

La planche n°5 constituée des photos n°15 et 16 ci-dessus, montre des dons de kits scolaires aux meilleurs élèves des villages de Soto et Gbapet offerts par l'ONG JSI/World Education et la coopérative SCOOPS-COOPANOU à l'occasion de la journée d'excellence organisée par les COGES de Soto et Gbapet. Tout ceci montre la contribution de la coopérative COOPANOU dans la réussite des enfants scolarisés.

Conclusion

Pour le bon fonctionnement du système éducatif ivoirien, le gouvernement a mis en place un Comité de Gestion des Etablissements Scolaires (COGES). Ceci va permettre l'implication de tous. Autrement dit, le dialogue entre les parents, les élèves, les enseignants et la communauté va engendrer l'amélioration du rendement scolaire des élèves et la qualité de l'éducation. A l'instar de ce qui précède, le bon fonctionnement des COGES est l'action conjuguée de l'Etat et aussi des organisations non gouvernementales. C'est dans ce contexte que l'étude relative à l'appui des coopératives de cacao aux COGES des villages de Soto et Gbapet à Grabo Sous-préfecture (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) est d'une importance capitale. Cette étude a donc montré que les coopératives de cacao dans ladite région soutiennent les activités COGES. A cet

effet, la Coopérative Agricole de Nougbatchi (COOPANOU) est une référence remarquable dans la stratégie de subvention des COGES. Force est de constater que cette coopérative dans ses œuvres sociales n'exclut donc pas le volet éducation des enfants. En effet, ladite coopérative participe à l'amélioration du rendement scolaire avec la distribution de kits scolaires lors de la journée de l'excellence organisée par les COGES. Aussi, grâce à sa crédibilité vis-à-vis de son partenaire (Mondelez), les COGES de Soto et Gbapet ont bénéficiés de kits scolaires de la part de « l'ONG JSI/World Education » qui aussi subventionnée leurs projets de riziculture et d'élevage de poussins respectivement dans les villages de Soto et Gbapet. Par ailleurs, la coopérative COOPANOU et l'ONG « JSI/World Education » ont subventionnées aussi les cours de renforcement et d'alphabétisation pour les élèves en difficulté et les femmes organisés par les COGES. A cet effet, toutes les personnes bénéficiaires de ces projets expriment leur joie et leur reconnaissance à l'endroit de ladite coopérative et les COGES. Pour ces communautés, ceci est une valeur ajoutée dans leur vie. C'est ainsi que l'ensemble des élèves (81 élèves) récompensés affirment que ces actions sont bénéfiques pour eux. De même les parents d'élèves, les chefs des villages, les Présidents des jeunes, les dirigeants des écoles, etc. ont témoigné leur reconnaissance à l'endroit de la coopérative COOPANOU et les COGES. Pour eux, ces actions sont profitables à la communauté dans le cadre de l'amélioration du rendement scolaire et aussi de la qualité de l'éducation. Ainsi, 40% des élèves en difficulté souhaitent être aussi excellents afin de bénéficier des kits scolaires. Aussi, les Enseignants de ces cours de renforcement et d'alphabétisation félicitent l'initiative de la coopérative et des COGES, car ceux-ci participent à l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Ces jeunes passionnés de dispenser ces cours affirment que ces enseignements ont permis de relever leur niveau intellectuel. Par ailleurs, les projets de riziculture et d'élevage de poussins ont créés des emplois et aussi l'autonomisation financière chez certaines personnes. Ainsi, 35% des enquêtés témoignent leur indépendance financière et leur épanouissement grâce à la coopérative et aux COGES. Par ailleurs, ces projets ont motivé certaines femmes rurales à réalisation de cultures vivrières en sollicitant de l'aide à la coopérative. Au total, la coopérative COOPANOU a favorisé à : l'amélioration du rendement scolaire ; la qualité de l'éducation et l'autonomisation du monde rural en vue de lutter contre la pauvreté dans la Sous-préfecture de Grabo. Et par conséquent, l'appui de la coopérative COOPANOU aux activités COGES serait une aubaine de développement durable en respectant les volets : sociaux, économiques et environnementaux à travers les normes de certification internationale.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES ET DE DEVELOPPEMENT (BNETD), 1972, *Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM), centre de petit Bassam, Sciences humaine*, Abidan - Côte d'Ivoire, ORSTOM, Comité technique 1972, 93 p.
- DUPAIN Jonathan, 2021, *Gouvernement ouvert dans l'éducation : les comités de gestion scolaire en Afrique subsaharienne*, Association fédérative des consultants et experts de la coopération internationale (AFECTI), UNESCO 2021, Étude pour le projet de recherche de l'IPE-UNESCO « Gouvernement ouvert dans l'éducation : retours d'expérience », Institut international de planification de l'éducation 7-9, rue Eugène-Delacroix, 75116 Paris, France, 76 p.
- GNIMADI Codjo Clément, 2019, « Rôle des coopératives de producteurs d'ananas dans la réduction de la pauvreté dans la commune d'Allada au sud du Bénin », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°7, p. 133-147.
- KOFFI Djédjé Christian, 2021, « L'influence des compétences des directeurs sur la satisfaction des parties prenantes : cas des sociétés coopératives de café-cacao en Côte d'Ivoire », In *Revue Internationale de Gestion et d'Économie (RIGE)*, série A Gestion, n°10, Vol 8, p. 32-60.
- MIAN Bi Sehi Antoine, 2012, « décret portant attribution, organisation et fonctionnement des COGES », décret n°2012-488 du 7 juin 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement des comités de gestion des établissements scolaires publics, en abrégé COGES, Abidjan, Alassane OUATTARA, Article, p. 7-14.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE, République du Sénégal, un Peuple - un But - une Foi, 2012, *Modèle de Comité de Gestion d'Ecole (CGE) fonctionnel*, Projet d'amélioration de l'environnement scolaire - phase II (PAES2), 2012, 14 p.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION DE BASE, 1999, *Innovations réussies dans le système éducatif ivoirien, Système de prêt de manuels scolaires, Immatriculation des élèves, Ecoles témoins*, Octobre 1999, République de Côte d'Ivoire, 60 p.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE, AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA), 2023, *Projet de Développement des Ressources Humaines pour le Renforcement de l'Administration Locale dans les Zones Centre et Nord de la Côte d'Ivoire Phase 2*, Manuel 2, PCN-CI, Guide des COGES pour la gestion participative de l'école, Equipe du projet PCN-CI 2, DAPS-COGES, l'ECOLE, Propriété de la Communauté, 62 p.
- OHADA, 2010, « Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives », Journal officiel (J.O), Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), adopté à Lomé, le 15 décembre 2010 et publié au J.O. OHADA, 15ème année, n°23 du 15 février 2011, 94 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), 2023, *l'enseignement et la profession enseignante dans le monde numérique – Côte d'Ivoire*, document d'information, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), Docteur Simon Barussaud, Stéphane Reuse et Docteur Franck Dago, 2023, Première édition 2023, 86 p.

- RGPH, 2021, *Résultats globaux définitifs, Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2021*, Institut Nationale des Statistiques (INS), République de Côte d'Ivoire, Agence Nationale de la Statistique (Anstat), Ministère de l'Economie du Plan et du Développement (MEPD), 37 p.
- RGPH, 2014, *Recensement générale de la population et de l'Habitat de Côte d'Ivoire (résultats globaux)*. Institut nationale de statistique de Côte d'Ivoire, 26 p.
- SAKINA El Ouafy et SLIMANE Ed-Dafali, 2014, « Financement des coopératives agricoles marocaines, structure et performance », Laboratoire de Recherche en Entrepreneuriat, Finance et Audit (LaREFA), Ecole Nationale de Commerce et de Gestion, Université Ibn Zohr, Agadir - Maroc, European Scientific Journal October 2014 edition vol.10, n°28 ISSN : 1857 - 7881 (Print) e - ISSN 1857 - 7431, p. 4-16, <https://ejournal.org/european-scientific-journal-october-2014-edition>, consulté le 20 octobre 2025.
- TANO ASSI Maxime, 2012, *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la Sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien*, Thèse pour le Doctorat de troisième cycle, non publiée, Toulouse 2, Université Toulouse 2, 263 p.
- TCHAMI Guy, 2004, *Manuel, sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs*, Service des Coopératives, Bureau International du Travail, Genève, Copyright © Organisation Internationale du Travail 2004, Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse, 139 p.
- TCHAMI Guy, 2006, *Manuel sur les Coopératives à l'usage des Organisations de Travailleurs*, Copyright © Organisation Internationale du Travail 2004, Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse, 131 p.
- WORLD EDUCATION INC. – CÔTE D'IVOIRE A DIVISION OF JSI, 2025, *Lettre Sous-Subvention n°30552 – 01, Coopérative SCOOPS-COOPANOUE*, 6 p.
- WORLD EDUCATION, 2025, *Rapport d'état d'avancement du projet d'amélioration de la qualité de l'éducation par le renforcement des COGES*, période de Mai à Septembre 2025, ONG : JSI/ WORLD EDUCATION, 11 p.

LES VALEURS CONSTITUTIVES DE L'IDENTITE DOGON DANS *L'EMPREINTE DU RENARD* DE MOUSSA KONATE

THE CORE VALUES OF DOGON IDENTITY IN MOUSSA KONATÉ'S *THE FOX'S FOOTPRINT*

Dr Ibréhima YEBEIZE, Littérature orale africaine
Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), Bamako, Mali
Email : yebeizeibrahim@gmail.com

Résumé :

À travers une enquête policière menée par le commissaire Habib dans le village fictif de Pigui, situé au cœur du pays dogon, *L'Empreinte du renard* de Moussa Konaté dépasse le simple cadre du roman policier pour interroger en profondeur les fondements culturels, éthiques et identitaires de la société dogon. Sous l'apparence d'une intrigue criminelle, l'œuvre révèle un univers symbolique dans lequel les normes sociales, les valeurs morales et les croyances traditionnelles jouent un rôle central dans le maintien de la cohésion communautaire. Le roman invite ainsi à une réflexion sur la place des vertus humaines essentielles — telles que l'honneur, l'amitié et la solidarité — dans toute société en quête de stabilité et d'harmonie. Cette étude s'inscrit dans une perspective sociocritique, mobilisant une méthodologie qualitative en s'appuyant sur un cadre théorique postcolonial et afrocentré. Elle vise à mettre en lumière les valeurs constitutives de l'identité dogon telles qu'elles sont mises en scène dans l'univers fictionnel de Konaté. La problématique centrale s'articule autour de la question de la contribution des valeurs traditionnelles dogons à la construction et à la préservation d'une identité collective confrontée aux dynamiques de la modernité. L'analyse s'organise autour de cinq axes majeurs : la sacralisation des valeurs morales comme fondement du lien social ; le rôle central de la parole, investie d'une dimension sacrée et régulée par des hiérarchies rituelles ; la relation étroite avec les ancêtres et le monde invisible dans l'interprétation des faits sociaux ; la solidarité communautaire, souvent manifestée par le silence collectif ; et enfin la ritualité, conçue comme un vecteur essentiel de transmission culturelle. Les résultats mettent en évidence une identité dogon à la fois dynamique, enracinée et résiliente, faisant du roman un véritable espace de médiation entre rationalité moderne et savoirs traditionnels africains.

Mots clés : Valeurs morales, Croyances traditionnelles, dogon, identité, honneur, solidarité.

Abstract

Through a police investigation led by Commissioner Habib in the fictional village of Pigui, located in the heart of Dogon country, *L'Empreinte du renard* by Moussa Konaté transcends the conventional framework of detective fiction to offer a profound exploration of the cultural, ethical, and identity foundations of Dogon society. Beneath the surface of a criminal plot, the novel reveals a symbolic universe in which social norms, moral values, and traditional beliefs play a central role in maintaining communal cohesion. In doing so, the work invites reflection on the place of essential human virtues—such as honor, friendship, and solidarity—in any society striving for stability and harmony. This study adopts a sociocritical perspective and employs a qualitative methodology grounded in a postcolonial and Afrocentric theoretical framework. Its aim is to highlight the core values that shape Dogon identity as represented in Konaté's fictional universe. The central research question focuses on how traditional Dogon

values contribute to the construction and preservation of a collective identity confronted with the dynamics of modernity. The analysis is structured around five major axes: the sacralization of moral values as the foundation of social cohesion; the central role of speech, endowed with a sacred dimension and regulated by ritual hierarchies; the close relationship with ancestors and the invisible world in interpreting social phenomena; communal solidarity, often expressed through collective silence; and finally, rituality as a key vehicle for cultural transmission. The findings highlight a form of Dogon identity that is at once dynamic, deeply rooted, and resilient, positioning the novel as a genuine space of mediation between modern rationality and traditional African knowledge systems.

Keywords : Moral values, traditional beliefs, Dogon, identity, honor, solidarity.

REVUE TOGUNA-USAGE RESTREINT

INTRODUCTION

Le roman *L'Empreinte du renard* de Moussa Konaté met en tension deux systèmes de régulation sociale aux logiques profondément distinctes : d'une part, celui de l'État moderne, fondé sur des procédures juridiques, une rationalité policière et une conception formelle de la justice ; d'autre part, un ordre traditionnel propre à la société dogon, structuré autour de valeurs communautaires, de normes sociales et d'une cosmogonie opérante. À travers l'enquête menée dans le village fictif de Pigui, à la suite de meurtres énigmatiques, l'auteur interroge les limites épistémologiques et pratiques des institutions modernes lorsqu'elles sont confrontées à des réalités culturelles qui excèdent leurs cadres d'interprétation. Au-delà de sa dimension policière, l'œuvre se présente comme un lieu d'analyse des dynamiques identitaires en contexte de crise. Elle met en évidence les tensions entre tradition et modernité, entre légitimité communautaire et autorité étatique, tout en révélant la persistance de logiques symboliques propres à la société dogon. Dans cette perspective, la présente étude se donne pour objectif d'analyser les valeurs fondatrices de l'identité dogon telles qu'elles se manifestent dans l'univers fictionnel de *L'Empreinte du renard*. Plus précisément, il s'agit de montrer en quoi ces valeurs structurent à la fois les représentations collectives, les interactions sociales et l'organisation narrative du roman. Cette réflexion s'articule autour de la problématique suivante : Quelles sont les valeurs essentielles qui fondent et organisent l'identité dogon dans l'œuvre de Moussa Konaté ? L'hypothèse directrice de ce travail est que l'identité dogon, telle que mise en scène dans le roman, repose sur un système axiologique cohérent, articulant valeurs morales, pratiques discursives et référents symboliques. Loin d'être statique, ce système se reconfigure au contact de la modernité étatique, donnant lieu à des formes de coexistence, de résistance et d'ajustement. Afin de vérifier cette hypothèse, l'analyse s'articule autour de cinq axes complémentaires : la sacralisation des valeurs morales (amitié, honneur), la parole ritualisée comme norme sociale, le rapport aux ancêtres et au monde invisible comme cadre interprétatif, la solidarité communautaire et le silence comme stratégies collectives, et enfin la ritualité comme vecteur de transmission culturelle et de pérennisation identitaire.

I. METHODOLOGIE

Pour répondre à la question, l'analyse adopte une méthodologie qualitative, fondée sur une lecture sociocritique du roman, en s'appuyant sur un cadre théorique postcolonial et afrocentré. Cette approche vise à interpréter les représentations culturelles à partir de leurs logiques endogènes, tout en déconstruisant les catégories universalistes issues des lectures exogènes.

Cette étude mobilise un cadre théorique postcolonial et afrocentré, qui privilégie l'intelligibilité des systèmes de pensée africains à partir de leurs propres logiques internes. L'approche postcoloniale, dans la lignée des travaux d'Edward Saïd, Homi Bhabha ou encore Ngũgĩ wa Thiong'o, interroge les effets persistants de l'hégémonie coloniale sur les représentations culturelles, les épistémologies et les formes de légitimation des savoirs. Quant à l'afrocentrisme, tel que théorisé notamment par Molefi Kete Asante, il propose une recentralisation des sociétés africaines autour de leurs référents culturels propres, en privilégiant une lecture des réalités sociales, politiques et spirituelles à partir de leurs logiques internes.

En refusant les grilles d'analyse exogènes, cette approche permet de restituer la cohérence symbolique et sociale des pratiques culturelles dogon telles qu'elles sont représentées dans le roman. Elle vise également à déconstruire les biais universalistes et rationalistes fréquemment associés à l'appréhension de l'image que présentent les sociétés africaines. Deux outils méthodologiques complémentaires guident l'analyse : la sociocritique, qui interroge les rapports entre le texte littéraire et les structures sociales qu'il représente ou critique ; et la pragmatique du discours, qui considère le langage comme un acte social porteur de normes, de valeurs et de positionnements identitaires.

Le corpus d'étude est constitué exclusivement du roman *L'Empreinte du renard* (M. KONATE, 2007) de Moussa Konaté. La démarche adoptée est qualitative et inductive. Elle repose sur une lecture approfondie et contextualisée des passages narratifs, dialogués et descriptifs où se manifestent les valeurs fondamentales de l'identité dogon. L'analyse croise les données textuelles avec des références issues de l'anthropologie africaine, en particulier sur la cosmogonie, les rites, les systèmes de valeurs et les normes sociales dogons. Le traitement du corpus s'organise en trois étapes principales :

- Repérage thématique des séquences dans lesquelles émergent explicitement ou implicitement les valeurs constitutives de l'identité dogon (amitié, honneur, parole, rituel, solidarité, etc.) ;
- Analyse discursive des modalités d'expression de ces valeurs, en mettant l'accent sur les usages symboliques de la parole, du silence, des gestes rituels et des interactions sociales ;
- Contextualisation anthropologique des éléments culturels évoqués dans le texte, afin d'en éclairer le sens au regard des pratiques et des représentations propres à la société dogon.

Cette méthodologie permet ainsi d'articuler étroitement l'analyse littéraire avec une compréhension socio-anthropologique des valeurs, pour mieux cerner les logiques identitaires à l'œuvre dans le roman.

II. RESULTATS

L'analyse du roman *L'Empreinte du renard* de Moussa Konaté met en lumière un ensemble cohérent de valeurs qui structurent l'identité dogon telle que représentée dans l'univers fictionnel de l'œuvre. Ces valeurs, loin d'être isolées ou anecdotiques, s'inscrivent dans un système normatif intégré qui régit les interactions sociales, les modes d'expression et les pratiques rituelles. Les résultats obtenus s'organisent autour de cinq thématiques principales : la sacralisation des valeurs morales, notamment l'amitié et l'honneur ; la sacralité attribuée à la parole ; la relation aux ancêtres et au monde invisible ; la solidarité communautaire, souvent manifestée par un silence collectif ; ainsi que la ritualité en tant que vecteur essentiel de la transmission culturelle. L'exploration approfondie de ces dimensions permet de comprendre comment l'identité dogon se déploie dans le texte, tout en illustrant les mécanismes par lesquels elle se maintient face aux dynamiques de la modernité.

1. La sacralité des valeurs : amitié et honneur

Dans *L'Empreinte du renard*, la société dogon est représentée comme un univers normatif où l'amitié et l'honneur ne constituent pas de simples qualités individuelles, mais s'inscrivent dans un système axiologique endogène à forte dimension sacrée. Ces valeurs ne relèvent donc pas de la subjectivité personnelle : elles organisent les rapports sociaux, régulent les conduites et garantissent la cohésion ainsi que la stabilité du groupe.

L'amitié y apparaît comme un lien institutionnalisé, fondé sur des obligations réciproques de loyauté, d'assistance et de protection. Elle est conçue comme un engagement total, qui dépasse la sphère affective privée pour devenir un véritable fait social, au sens où elle engage la communauté tout entière. Le texte souligne ce caractère sacré : « Chez les Dogonos ou Dogons, l'amitié est sacrée. Elle lie deux hommes depuis leur plus tendre enfance jusqu'à leur mort. L'ami, c'est le confident absolu, le plus-que-frère », (M. KONATE, 2007, p. 26-27). L'ami est donc investi d'un statut quasi lignager, ce qui confère à cette relation une valeur structurante dans le tissu social. En conséquence, porter atteinte à l'amitié revient à transgresser une norme fondamentale. Une telle faute appelle une sanction qui n'est pas seulement morale, mais aussi sociale, voire pénale. Le cas de Nèmègo illustre cette logique. Bien qu'il ne soit pas directement impliqué dans certaines malversations, sa proximité avec des individus fautifs tels que le maire et ses conseillers municipaux et sa trahison des codes de loyauté suffisent à le discréditer. Le jugement porté sur lui- « Il a piétiné l'amitié, il a donc piétiné notre dignité », (M. KONATE, 2007, p. 244).- montre que la rupture du pacte amical équivaut à une atteinte à la dignité collective. La faute individuelle se transforme ainsi en souillure sociale d'autant plus que pour les Dogon, « l'Amitié signifie droiture et honneur », des « valeurs qui sont des piliers de [la] société », (M. KONATE, 2007, p. 240).

L'honneur, quant à lui, est envisagé comme une valeur à la fois personnelle et collective. Il ne se limite pas à la réputation d'un individu, mais engage le lignage et, au-delà, la communauté. Toute atteinte à cet honneur rompt l'équilibre moral et appelle une réaction réparatrice. Le cocuage subi par Yadjè, conséquence de la relation entre Nèmègo et Yakoromo, dépasse la sphère intime : il devient un affront public. La réaction exigée — « Son affront doit être puni. Sinon tu resteras couvert de honte toute ta vie, et nous avec toi », (M. KONATE, 2007, p. 18)-manifeste le principe de responsabilité collective de l'honneur. L'injonction de l'oncle Kansaye (« Défie Nèmègo sur la falaise et tue-le ! », (M. KONATE, 2007, p. 24), montre que la restauration de l'honneur passe par une réponse violente, investie d'une dimension rituelle et normative. Le combat n'est pas présenté comme un acte de vengeance privée, mais comme une épreuve de légitimation sociale, où l'individu doit prouver son appartenance pleine à la communauté : « Tu es un Dogono, et tu dois le prouver », (M. KONATE, 2007, p. 24). La mort de Yadjè est alors interprétée non comme un échec, mais comme une consécration morale : « Yadjè est morte dans l'honneur et dans la dignité », (M. KONATE, 2007, p. 235).

Ainsi, à travers des dialogues fortement dramatisés, le récit met en scène un ordre social où l'amitié et l'honneur sont des valeurs structurantes à portée sacrée, dont la violation entraîne une rupture de l'équilibre collectif. La sanction, souvent violente et ritualisée, n'a pas pour seule fonction de punir : elle vise à réparer symboliquement l'ordre moral et à réaffirmer les fondements normatifs de la société dogon.

2. La sacralité de la parole

Dans *L'Empreinte du renard*, la parole occupe, au sein de l'univers dogon, une position centrale qui excède largement sa fonction communicationnelle. Elle constitue un fait social total, profondément codifié et investi d'une dimension sacrée. Son usage est soumis à un ensemble de règles strictes de hiérarchisation, de légitimation et de contrôle, qui définissent à la fois les locuteurs autorisés, les circonstances d'énonciation et les objets discursifs recevables. Ainsi, l'acte de parole ne relève pas de l'initiative individuelle libre : il s'inscrit dans un ordre symbolique régulé par la tradition.

L'accès à la parole légitime dépend du statut social et rituel. Seuls certains acteurs - anciens, initiés, chefs de famille, autorités coutumières - disposent de la compétence reconnue pour aborder des questions sensibles, en particulier celles liées au sacré ou à l'ordre communautaire. Le conseil tenu sous le Togouna, lieu emblématique de délibération masculine, illustre cette organisation normative, de même que la réunion des notables placée sous l'autorité de Douyon,

assistant du Hogon. La parole y est collective, ritualisée, et toujours médiatisée par une instance légitime.

Les échanges entre les enquêteurs et le Hogon mettent en évidence cette conception exigeante et prudente du langage. La parole y est présentée comme une puissance ambivalente, dont l'efficacité ne dépend pas uniquement du savoir, mais aussi de la maîtrise de soi et de la sagesse : « La parole est difficile... sa force et sa justesse ne dépendent pas toujours du savoir. », (M. KONATE, 2007, p. 222). L'énoncé proverbial — « parle, mais ne dis pas tout ce que tu as dans le ventre », (M. KONATE, 2007, p. 222) — traduit une éthique de la retenue. La distinction opérée entre pensée et parole (« la parole qui ne franchit pas la barrière des lèvres s'appelle pensée » M. KONATE, 2007, p. 223) souligne que le non-dit fait partie intégrante du système discursif. Le silence n'est pas absence, mais composante signifiante de la communication. De même, l'idée que « la parole oublie parfois la sagesse, alors elle s'enivre », (M. KONATE, 2007, p. 224), insiste sur la nécessité de contrôler l'énonciation afin d'éviter les débordements susceptibles de troubler l'ordre social.

La suite des entretiens avec les chefs de famille confirme cette dimension institutionnelle et collective de la parole. Les déclarations sont harmonisées, dépourvues de dissension apparente, ce qui révèle une concertation préalable. L'uniformité du discours n'est pas le signe d'une absence de pensée individuelle, mais celui d'une discipline discursive orientée vers la préservation de la cohésion du groupe. La parole publique vise moins l'expression subjective que la réaffirmation d'un consensus communautaire.

Cette structuration du langage a pour fonction essentielle de protéger les savoirs traditionnels et de maintenir l'équilibre social. La sacralité de la parole se manifeste avec force dans le silence opposé à l'enquête policière : « Tout ce que nous venons de dire et d'entendre est enfermé avec nous dans notre tombe », (M. KONATE, 2007, p. 244). Ce pacte de silence, loin de constituer une carence communicationnelle, représente une forme active de résistance culturelle. Il empêche la divulgation de réalités jugées sacrées à des instances extérieures et marque une volonté de préserver l'autonomie symbolique de la communauté face à l'intrusion de l'État et de la rationalité administrative.

Ainsi, dans le récit, la parole apparaît comme un acte social, rituel et politique, porteur de pouvoir et de responsabilité. Elle structure les rapports sociaux, organise la circulation du savoir et délimite les frontières entre le dicible et l'indicible. Par son contrôle, la société dogon affirme la primauté de son ordre symbolique sur toute forme d'autorité extérieure.

3. La relation aux ancêtres et au monde invisible

Dans *L'Empreinte du renard* de Moussa Konaté, la relation aux ancêtres et au monde invisible constitue un fondement structurant de l'identité dogon. Le monde invisible n'y est pas conçu comme une simple survivance symbolique, mais comme une dimension agissante du réel, susceptible d'influer sur le destin individuel et sur l'ordre social. L'affirmation de l'assistant du Hogon - « je parle sous le regard de notre ancêtre Lèbè », (M. KONATE, 2007, p. 239)- exprime clairement cette inscription de la parole humaine sous l'autorité d'une présence ancestrale active.

Le roman met ainsi en scène une cosmogonie qui ne dissocie pas le visible de l'invisible. Les morts mystérieuses ne sont pas uniquement interprétées comme des faits criminels relevant d'une causalité empirique ; elles sont également perçues comme les signes d'un déséquilibre d'ordre spirituel. Le silence des habitants, la peur collective et le recours à des figures magico-religieuses traduisent l'idée que les forces invisibles interviennent concrètement dans le monde des hommes. Dans cette perspective, les ancêtres ne relèvent pas du seul registre mémoriel : ils sont conçus comme des instances régulatrices qui veillent au maintien des équilibres sociaux et cosmiques. L'autorité d'Amma, principe divin, et celle de l'ancêtre Lèbè fondent une interprétation sacrée de l'espace, de la vie et de la mort. La causalité ultime échappe à l'homme. La mort relève du domaine divin : « quelle que soit son intelligence, l'homme ne sera jamais dieu. La mort est l'affaire de dieu », (M. KONATE, 2007, p. 220). Et les événements tragiques sont lus comme l'expression d'une volonté supérieure plutôt que comme de simples infractions humaines :

« Votre erreur, c'est d'accuser un être humain d'accomplir ce qui est au-dessus de ses forces. Ce ne sont pas les serpents qui mordent, c'est Lèbè qui tue, car c'est lui le premier des serpents. Celui que vous prenez pour le maître des serpents n'est en réalité que le serviteur de Lèbè. En fait, entre vous et nous, il y a un problème de compréhension, parce que nous ne donnons pas le même sens aux mots. Nous, nous accomplissons la volonté d'Amma et de Lèbè ». (M. KONATE, 2007, p. 249).

En intégrant cette vision du monde à la trame policière, Konaté met en évidence la coexistence de rationalités distinctes et souligne que l'intelligibilité du réel varie selon les cadres symboliques mobilisés. La relation aux ancêtres et au monde invisible fonctionne ainsi à la fois comme cadre culturel, principe d'interprétation et ressort narratif majeur. Ainsi, selon la constatation de Taoussi Taoukamla Bichara (2023), le crime qui sert d'alibi au déroulement de l'enquête policière, ne s'impose pas comme une évidence. Il est plutôt dialectisé, c'est-à-dire étroitement lié à la vision du monde et à l'être des actants.

4. Solidarité communautaire et silence collectif

Dans *L'Empreinte du renard*, la solidarité communautaire au sein de la société dogon excède largement le cadre d'une entraide circonstancielle. Elle s'érige en principe organisateur fondamental de

l'ordre social, structurant les interactions interindividuelles à travers un réseau de normes, d'obligations réciproques et de conduites ritualisées. Elle relève ainsi d'un système axiologique intégré, indissociable des mécanismes de cohésion, de régulation et de reproduction du groupe social.

Parmi ses modalités d'expression les plus significatives figurent le silence collectif opposé à l'autorité extérieure, notamment à celle incarnée par l'institution étatique moderne. Ce silence ne peut être réduit à un défaut de coopération ni à une posture de résistance passive. Il constitue plutôt une stratégie sociale élaborée, historiquement et culturellement ancrée, visant à préserver l'intégrité du corps communautaire ainsi qu'à garantir la protection de ses savoirs, de ses codes symboliques et de ses équilibres internes. En ce sens, il fonctionne comme un dispositif de régulation, assurant à la fois le contrôle de la circulation de l'information et la maîtrise des modalités d'interaction avec l'altérité, particulièrement lorsque sont en jeu des réalités perçues comme sensibles ou relevant de la sphère du sacré.

Dans le roman, ce silence prend place dans une configuration socioculturelle au sein de laquelle la responsabilité s'inscrit dans une logique éminemment collective, l'individu se trouvant subordonné à la primauté du groupe. Le commissaire Habib et l'inspecteur Sosso se heurtent précisément à cette rationalité communautaire, irréductible aux catégories d'analyse propres à l'appareil judiciaire moderne. Leur tentative de désigner certains anciens comme coupables ou complices de meurtres se solde par une fin de non-recevoir, exprimée par Douyon, assistant du Hogon, à travers une déclaration sans équivoque : la communauté n'éprouve aucun regret et demeurera « solidaire jusqu'à la mort », (M. KONATE, 2007, p. 249).

Cette prise de position peut être interprétée comme une réponse socialement codifiée à l'irruption d'une rationalité administrative exogène, perçue comme structurellement inapte à appréhender la complexité d'un ordre social fondé sur le symbolique, la coutume et l'implicite. Ici une question de perception et d'ancienneté se pose : « de Pigui et du Mali, lequel est le plus ancien ? », (M. KONATE, 2007, p. 223). D'autant puisque aux dires du Hogon, « les Dogonos, nous sommes venus nous installer ici il y a plus de sept cents ans... avant que Pigui soit une commune, n'existait-il pas ? Les Dogonos sont-ils nés avec la commune ? », (M. KONATE, 2007, p. 219- 223). Toutefois, le texte souligne la lucidité du commissaire face à cette cohésion organisée : « le commissaire n'était pas dupe : ces vieillards-là s'étaient concertés avant la réunion, chacun savait ce qu'il avait à dire, il n'y aurait jamais de voix discordantes », (M. KONATE, 2007, p. 237). Cette observation met en évidence le caractère concerté et normativement encadré de la parole communautaire, qui relève moins de l'expression individuelle que d'une stratégie collective de maîtrise du discours.

Dès lors, la solidarité, qui s'exprime autant par le silence que par la parole contrôlée, apparaît comme un véritable opérateur de préservation identitaire face aux dynamiques de modernisation, perçues comme susceptibles d'entraîner une désarticulation des cadres symboliques et des équilibres sociaux traditionnels.

5. Ritualité et transmission culturelle

Dans ce roman, la ritualité constitue un principe central de compréhension du monde social dogon. Elle ne se limite pas à un simple décor exotique ou folklorique, mais organise de manière opératoire les relations entre visible et invisible, vivants et ancêtres, individu et communauté. *L'Empreinte du renard* met ainsi en évidence que le fonctionnement du groupe repose sur un ensemble de pratiques symboliques dont la cohérence dépasse la compréhension des représentants de l'État moderne.

La figure du Hogon illustre cette articulation entre pouvoir symbolique et organisation sociale. Son autorité n'est pas uniquement religieuse : elle concentre des dimensions cosmique, sociale et morale. Le Hogon déclare : « Moi, qui suis le Hogon, du matin au soir, je suis assis ici et j'attends que, chaque nuit, Lèbè, notre ancêtre, vienne me lécher et m'enseigner un peu de son savoir infini. C'est ma mission, c'est mon destin. Je l'assume », (M. KONATE, 2007, p. 220). Les contraintes rituelles qui entourent sa personne — isolement, prescriptions alimentaires, règles de contact — signalent que son corps même est intégré à un ordre symbolique. Sa fonction dépasse celle d'une autorité politique moderne : il constitue un point de jonction entre la communauté et le sacré, montrant que le pouvoir dogon est d'abord rituel avant d'être institutionnel.

La ritualité se manifeste également dans le traitement des événements violents. Les meurtres déclencheurs de l'intrigue ne sont pas appréhendés uniquement comme des infractions pénales, mais comme des perturbations de l'ordre symbolique et cosmogonique : « Il a eu tort, Lèbè l'a puni. Tout le monde s'y attendait à Pigui. Celui qui trahit ici doit payer. Lèbè ne pardonne jamais » (M. KONATE, 2007, p. 118). Les villageois, attentifs au respect des normes implicites, ne livrent pas une vérité factuelle mais se conforment à un cadre ritualisé de parole et de silence. Dans ce contexte, le silence collectif ne constitue pas une simple obstruction, mais un engagement symbolique : parler équivaut à intervenir dans l'ordre cosmogonique et social.

La transmission culturelle s'opère au sein de ce même cadre rituel. Elle ne passe pas par un enseignement explicite, mais par la participation aux pratiques et l'intériorisation progressive de normes implicites. La concertation des anciens avant leurs prises de parole — que le commissaire note lorsqu'il observe qu'« il n'y aurait jamais de voix discordantes » — révèle

que la parole publique est codifiée. Elle n'exprime pas l'opinion individuelle, mais un savoir partagé, fruit d'une mémoire collective et d'une expérience socialement intégrée.

La hiérarchisation du savoir se manifeste également à travers les interdits, les lieux sacrés et les figures traditionnelles, dont l'accès dépend du statut, de l'âge ou du degré d'initiation. La culture se transmet ainsi moins par explication que par immersion progressive dans un système de significations à respecter avant même de le comprendre. Les rites funéraires, les initiations et les pratiques cosmogoniques constituent un pilier de la reproduction culturelle. Le Dama, rituel emblématique, illustre parfaitement cette fonction :

« C'est un Dama, aujourd'hui [...] les masques vont apparaître dans l'ordre éternel... Après le «Brigand» apparurent le «Lapin» et le « Lièvre », avec leurs grandes oreilles caractéristiques, puis les jeunes filles peules, bambaras, dogons, dont les porteurs ont la poitrine ornée de faux seins et arborent un cimier cousu de cauris et de fausses pierres. Une longue procession de masques suivit ensuite, allant du goîtreux au vieillard en passant par la « Gazelle », le « Buffle », la « Biche », puis la « Dame supérieure », les « Kanaga », les «Maisons à étage», masques prolongés d'une planche de bois haute de plusieurs mètres, et enfin les « Échasses », des danseurs masqués montés sur des échasses. Les masques dansèrent en cercle, puis, chacun à son tour, s'inclinèrent, pour l'honorer, devant un ancien ayant occupé, avant eux, leur place dans la société des masques.... », (M. KONATE, 2007, p. 249-251).

À travers ces mascarades, le rituel dépasse le simple hommage aux morts pour réaffirmer les équilibres sociaux et cosmiques, intégrer les nouvelles générations et réactiver la mémoire collective. Les rites de passage, notamment ceux liés à la mort, marquent des transitions codifiées qui réorganisent les positions sociales et renforcent les liens intergénérationnels. Par leur répétition codifiée et leur forte charge symbolique, ils permettent la mise en scène et la réactualisation des valeurs fondamentales- respect des anciens, appartenance communautaire, hiérarchies sociales, lien aux ancêtres- assurant ainsi la continuité culturelle face aux transformations induites par la modernité.

En définitive, *L'Empreinte du renard* montre que le rituel constitue le principal instrument de reproduction culturelle dans la société dogon. Il inscrit les individus dans une mémoire, une hiérarchie et un ordre du monde qui perdurent au-delà des personnes. La transmission ne relève pas d'un enseignement verbal, mais d'une immersion dans un univers symbolique où agir, se taire et parler sont déjà des formes de savoir.

III. DISCUSSION

L'analyse de *L'Empreinte du renard* de Moussa Konaté met en évidence un système de valeurs structuré, cohérent et opératoire au cœur de la société dogon. Ces valeurs régulent les interactions sociales, les modes d'interprétation du réel et la circulation du savoir. Confrontée aux dynamiques de la modernité et aux institutions extérieures, l'identité dogon telle que représentée par Konaté se déploie à travers la sacralité des valeurs morales, la parole codifiée,

la relation aux ancêtres et au monde invisible, la solidarité communautaire et la ritualité, offrant une perspective de résilience culturelle.

Chez Konaté, l'amitié et l'honneur ne sont pas de simples qualités individuelles, mais des piliers de la cohésion sociale. L'amitié engage la communauté entière, et toute transgression entraîne une rupture collective, comme le montre le cas de Nèmègo. L'honneur, de même, implique une responsabilité collective ; le décès de Yadjè, interprété comme une mort dans l'honneur, illustre comment la réparation morale se combine avec une sanction codifiée et ritualisée.

Cette organisation axiologique trouve un écho dans *L'Enfant noir* de Camara Laye, où le jeune narrateur apprend dès l'enfance à respecter l'honneur familial et les obligations collectives. De même, dans *Le monde s'effondre* de Chinua Achébé, Okonkwo illustre la centralité de l'honneur dans les relations sociales. Cependant, contrairement à Konaté où la communauté parvient à rétablir l'équilibre symbolique, la rigidité d'Okonkwo face aux changements induits par la colonisation conduit à sa chute (Achebe, 1972, p 241-254). Cette comparaison souligne la capacité particulière de la société dogon, telle que représentée par Konaté, à intégrer la modernité tout en préservant ses valeurs fondamentales.

La parole ritualisée est un vecteur central de régulation sociale. Seuls les individus légitimés par le statut, l'âge ou l'initiation peuvent parler sur des sujets sensibles, et le silence collectif constitue une stratégie protectrice face à l'intrusion de l'État moderne. Dans *Le monde s'effondre*, les conseils et proverbes des anciens remplissent une fonction similaire, orientant la prise de décision et préservant la sagesse collective. Le silence observé chez les Dogons n'est pas un manque de coopération mais une technique codifiée pour protéger le savoir traditionnel et l'autonomie symbolique de la communauté.

Chez Konaté, les ancêtres et le monde invisible agissent concrètement sur le réel. Les morts et événements tragiques sont interprétés comme des déséquilibres cosmiques, et la parole humaine s'inscrit sous l'autorité des ancêtres. Cette approche rejoint celle d'Ezeulu dans *La Flèche de Dieu* de Achébé (2000), où le prêtre traditionnel régule la société en s'appuyant sur le sacré et le monde invisible. De même, dans *L'Enfant noir*, la présence des ancêtres influence les décisions et le comportement du jeune narrateur. Ces exemples montrent que la rationalité occidentale ne suffit pas à comprendre les sociétés traditionnelles, où le sacré et l'invisible déterminent la légitimité des actions.

La solidarité au sein de la communauté dogon dépasse la simple entraide : elle constitue un principe organisateur de l'ordre social. Le silence et la concertation préalable des anciens face aux enquêteurs illustrent une logique collective de préservation culturelle. Cette solidarité se retrouve dans *L'Enfant noir*, où la famille et le village orientent l'individu par des normes et

pratiques collectives, et dans *Le monde s'effondre*, où le groupe protège ses règles face à l'influence coloniale. Chez Konaté, la solidarité s'exprime à travers la parole codifiée et le silence, montrant que la cohésion du groupe constitue une stratégie active face aux perturbations externes.

Le rituel est l'instrument central de reproduction culturelle. Dans *L'Empreinte du renard*, le Dama et les autres cérémonies organisent la relation entre vivants et ancêtres, les hiérarchies sociales et la mémoire collective. Chez Laye, les rites initiatiques permettent à l'enfant de comprendre sa place dans le monde familial et social. Chez Achebe, les cérémonies structurent l'ordre social et symbolique. Dans tous les cas, la répétition codifiée des rites assure la continuité culturelle malgré la modernité et la colonisation.

La confrontation de Konaté avec Laye, Achébé et d'autres romanciers africains montre que la littérature africaine explore de manière constante la tension entre tradition et modernité. *L'Empreinte du renard* se distingue par la capacité de la communauté dogon à négocier avec la modernité tout en préservant ses fondements symboliques, grâce à un système intégrant valeurs morales, parole codifiée, lien aux ancêtres, solidarité et ritualité. Cette résilience contraste avec les figures tragiques comme Okonkwo, pour lesquelles la rigidité face au changement conduit à l'effondrement de l'ordre social. Ainsi, Konaté enrichit le champ de la littérature africaine en proposant une vision nuancée des interactions entre continuité culturelle et transformation sociale, montrant que la modernité ne supprime pas la tradition, mais oblige à sa recomposition, donnant naissance à une identité dynamique, enracinée et résiliente.

CONCLUSION

L'analyse du roman *L'Empreinte du renard* a permis de mettre en lumière les fondements symboliques et sociaux de l'identité dogon, articulés autour de cinq valeurs majeures : la sacralité de l'amitié et de l'honneur, la parole codifiée et hiérarchisée, la relation aux ancêtres et au monde invisible, la solidarité communautaire exprimée notamment par le silence collectif, ainsi que la ritualité en tant que vecteur de transmission culturelle. Loin de constituer de simples éléments narratifs ou folkloriques, ces valeurs configurent un système normatif structurant, à la fois prescriptif, symbolique et performatif.

L'approche postcoloniale et afrocentrée mobilisée dans cette étude a permis de restituer à ces valeurs leur densité propre, en les analysant depuis leurs logiques internes, et non à travers des prismes exogènes. Ce déplacement épistémologique rend possible une lecture du roman comme espace de médiation entre rationalités traditionnelles africaines et dispositifs modernes de pouvoir et de savoir.

Ainsi, *L'Empreinte du renard* ne se limite pas à une intrigue policière inscrite dans un cadre culturel exotique : il s'agit d'un texte qui interroge en profondeur les conditions de coexistence entre différents régimes de vérité, différentes conceptions de la justice et du vivre-ensemble. En ce sens, le roman de Moussa Konaté apparaît comme un support littéraire de réflexion critique sur les enjeux identitaires, les résistances culturelles et les dynamiques de négociation entre tradition et modernité dans les sociétés africaines contemporaines. In fine, Konaté tout en laissant apparaître que la compréhension des codes culturels traditionnels est indispensable à la résolution des conflits, propose une réflexion critique sur la modernité et ses limites face aux enjeux des savoirs sociaux hérités.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACHEBE Chinua, 2000, *La Flèche de Dieu*, Paris, Présence Africaine, 298 p.
- ACHEBE Chinua, 1972, *Le monde s'effondre*. Paris, Présence Africaine, 254 p.
- ASANTE Molefi Kete, 1987, *The Afrocentric Idea*, Philadelphia, Temple University Press, 256 p.
- BHABHA Homi Kharshedji, 2007, *Les lieux de la culture : une théorie postcoloniale*, Paris, Fayot, 414 p.
- BICHARA Taoussi Taoukamla, 2023, « *Énigme du crime : une quête de l'insaisissable dans le polar de MOUSSA KONATÉ* », in *Ziglobitha*, Revue des Arts, Linguistique, Littérature & Civilisations, RA2LC n°07, Octobre 2023, p. 201-214, Côte d'Ivoire, Université Peleforo Gon Coulibaly – Korhogo. Disponible sur : <https://www.Ziglobitha.org>. Consulté le 08/02/2026 à 12 h 25 mns.
- CAMARA Laye, 2007, *L'Enfant noir*, Paris, Pocket, 192 p.
- DIOP Cheikh Anta, 1981, *Civilisation ou barbarie : Anthropologie sans complaisance*, Paris, Présence Africaine, 526 p.
- GRIAULE Marcel, 1975, *Dieu d'eau : Entretiens avec Ogotemmêli*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 224 p.
- KONATE Moussa, 2007, *L'Empreinte du renard*, Paris, Points, 288 p.
- KANAMBAYE Drissa, TIMBINE Ali, YEBEIZE Ibréhima., 2025, « *Le Dama, mécanisme du vivre ensemble et objet de communication chez les Dogon au Mali* », in *Revue Internationale Donni*, Numéro spécial 4, Octobre 2025, p. 144-151. Disponible sur : <https://revuedonni.wordpress.com/>
- YEBEIZE Ibréhima, 2025, *L'identité dogon dans les chants de masques : le dama de Tabanongou*, Thèse de doctorat en littérature orale, Bamako, Institut de Pédagogie

Universitaire (IPU), 282 p. Disponible sur : [https://theses.hal.science/tel-](https://theses.hal.science/tel-01111111)
<https://isidore.science>, <https://independent.academia.edu>, <https://www.lexilogos.com>

REVUE TOGUNA-USAGE RESTREINT

IMPACT DE L'ORPAILLAGE SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET L'ENVIRONNEMENT DANS LA COMMUNE RURALE DE DEBELIN, CERCLE DE KOUMANTOU AU MALI

Odiouma DOUMBIA (géographe) & Lansine Kalifa KEITA (géographe),
Maîtres de conférences à la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), Université des
Sciences Sociales et de Gestion de Bamako USSGB/ Mali.

Résumé

L'extraction artisanale de l'or constitue aujourd'hui un des piliers de l'économie dans la commune rurale de Dèbèlin. Cette exploitation n'est pas exempte de problèmes surtout lors qu'elle provoque une désintégration du tissu social et une dégradation de l'environnement. L'objectif principal de cette étude est d'analyser les avantages et les contraintes de l'orpaillage dans l'amélioration des conditions de vie et de travail des populations ainsi que sur l'environnement. La méthodologie utilisée est basée sur la combinaison de la revue littéraire et les enquêtes de terrain. Pour établir l'échantillon, nous avons utilisé la méthode aléatoire. A cet effet, nous avons adjoint aux 11 villages de la commune à trois villages de la commune de Koumantou que sont Diobo, Toumou et Zérébougou. Nous avons tiré au hasard 12 orpailleurs et orpailleuses travaillant sur les différents sites, auprès desquels nous avons mené nos enquêtes. La taille de l'échantillon est 156 acteurs. Les données collectées ont été saisies dans le tableur Excel, puis SPSS. Les résultats de l'étude attestent que l'âge des personnes impliquées dans l'orpaillage varie entre 16 et 55 ans, un orpailleur gagne mensuellement plus de 50.000 FCFA. Il ressort également des entretiens que la recherche de l'or constitue une source de création d'emplois et de développement des petits commerces, le transport dans les villages aux abords des sites. L'orpaillage permet le développement du commerce, de la restauration, de l'artisanat (menuiserie, forge, tissage) et des métiers (mécanique, électricité). Sur la base de certains constats et témoignages, nous pouvons affirmer que l'extraction de l'or a permis d'augmenter les revenus des ménages. Les enquêtés ont montré que les espaces réservés pour l'activité d'orpaillage contribuent à l'augmentation de la productivité agricole et cela à travers l'achat d'équipements et d'intrants agricoles. L'orpaillage n'est pas seulement source de bonheur et d'épanouissement, il est également cause de bouleversement social et environnemental.

Mots clés : orpaillage traditionnel, revenus, environnement, Commune rurale de Dèbèlin

Summary

Artisanal gold mining is currently a mainstay of the economy in the rural commune of Dèbèlin. This activity is not without its problems, particularly as it leads to the disintegration of the social fabric and environmental degradation. The main objective of this study is to analyze the advantages and constraints of gold panning in terms of improving the living and working conditions of the local population, as well as its impact on the environment. The methodology used is based on a combination of literature review and field surveys. A random sampling method was used to establish the sample. To this end, we added three villages from the commune of Koumantou-Diobo, Toumou, and Zérébougou to the 11 villages of Dèbèlin. We randomly selected 12 gold miners working at the various sites, with whom we conducted our surveys. The sample size was 156 participants. The collected data was entered into Excel and then SPSS. The study results show that the age of those involved in gold mining ranges from 16 to 55 years old, and that a gold miner earns more than 50,000 FCFA per month. The interviews also revealed that gold mining creates jobs and fosters the development of small

businesses and transportation services in the villages surrounding the mining sites. Gold panning fosters the development of commerce, restaurants, crafts (carpentry, blacksmithing, weaving), and trades (mechanics, electricity). Based on certain observations and testimonies, we can affirm that gold extraction has increased household incomes. Those interviewed indicated that the areas designated for gold panning contribute to increased agricultural productivity through the purchase of equipment and agricultural inputs. Gold panning is not only a source of happiness and fulfillment, but it is also a cause of social and environmental upheaval.

Keywords: traditional gold panning, income, environment, Rural Commune of Dèbèlin

INTRODUCTION

L'orpaillage occuperait, au Mali, plus de 1 200 000 personnes. Exercé depuis des siècles, il est encore de nos jours largement pratiqué à Kéniéba, Kangaba et Yanfolila, Bougouni. On compte plus de 350 sites d'orpaillage anciens et nouveaux et la production annuelle est estimée à près de 3 tonnes, soit par exemple 20% de la production totale d'or en 2019. La commune rurale de Dèbèlin a toujours été connue pour ses potentiels en minéralisation aurifère DNGM (2019). L'orpaillage, jadis considérée comme une activité de contre saison (se faisant seulement en saison sèche), connaît actuellement un grand changement. Les sites d'orpaillage regroupent de nos jours des populations venant de tous les horizons (nationaux et sous régionaux). Dans ladite commune, l'exploitation artisanale de l'or n'est pas un phénomène nouveau. Elle a déjà perduré pendant plus de cinquante ans (Centre de documentation de la commune rurale de Debelin, 2025). Le manque de terre cultivable, la répercussion des changements climatiques, les conditions de pauvreté poussent la population à chercher des sources de revenus complémentaires et l'exploitation de l'or apparaît comme un excellent recours. Comme pour la plupart des régions aurifères du Mali, il s'agit d'une exploitation informelle qui constitue une activité économique secondaire pour la population. Cette nouvelle forme donne à l'activité une autre dimension qui nécessite d'autres implications. Autrefois, l'organisation de l'activité d'orpaillage était confiée aux « damantigui ou djouratigui » et aux « Tomboloma » et reposait sur les pratiques magico religieuses issues des croyances ancestrales. Ces pratiques consistaient à des immolations d'animaux avant ou pendant l'activité pour demander la générosité des esprits qui seraient les propriétaires de l'or et éloigner les conflits sociaux entre les orpailleurs sur les sites. Actuellement, en plus des acteurs traditionnels « damantigui » ou « djouratigui » et « Tomboloma », d'autres ont été associés à l'organisation de l'activité. Il s'agit des représentants des collectivités, des services techniques de l'Etat et des associations ainsi que des groupements d'orpailleurs. Cette nouvelle architecture organisationnelle devrait permettre une meilleure rentabilité de l'activité d'orpaillage traditionnel ; mais, force est de reconnaître qu'elle tarde à combler les espoirs. Actuellement, l'exploitation artisanale de l'or offre une opportunité d'emploi et une source de revenus rapide pour les communautés rurales, permettant de couvrir leurs besoins journaliers parallèlement, par son ampleur, elle modifie considérablement l'environnement. Ainsi, l'objectif principal de ce travail est d'identifier les principaux enjeux environnementaux et socioéconomiques de l'exploitation artisanale de l'or et évaluer leurs ampleurs afin de proposer les solutions envisageables pour minimiser les dégâts.

I. MATÉRIELS ET MÉTHODES

L'échantillonnage a été fait à deux degrés, par choix raisonné. Au premier degré, cinq (05) sites ont été choisis en fonction de leur accessibilité et l'importance de leurs trouvailles sur les 10 que compte la commune. Au deuxième degré, 32 orpailleurs ont été sélectionnés de façon aléatoire dans chaque site présélectionné. En plus des orpailleurs, nous avons interrogé un (01) « Tomboloma » sur chaque site et deux agents de la Mairie. Notre enquête a été élargie aux chefs de villages des sites retenus.

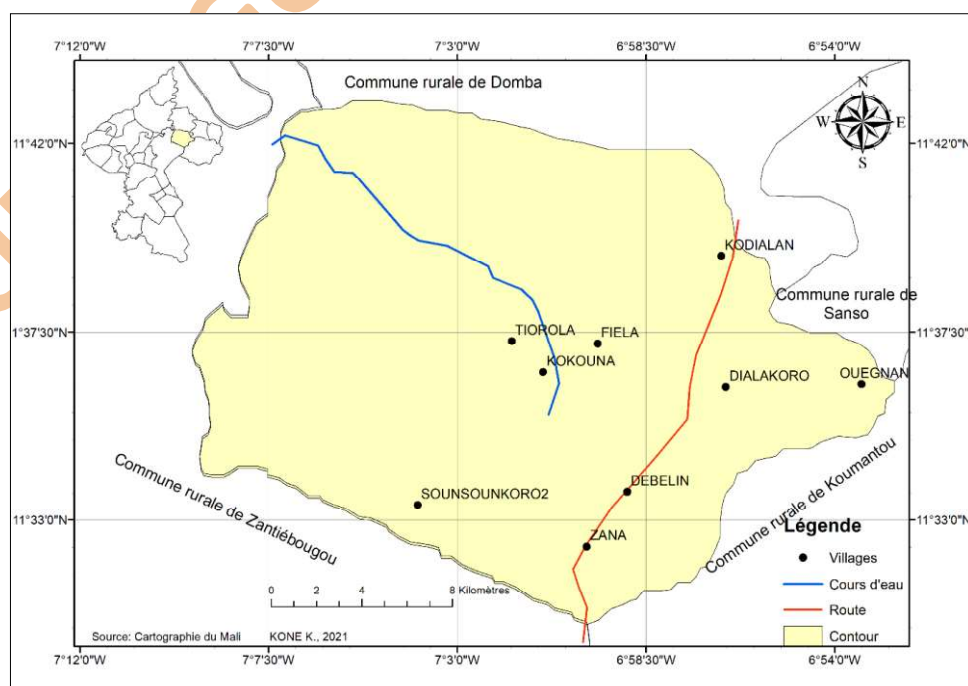
Ainsi, la taille de l'échantillon est de 156 orpailleurs. 5 Tomboloma, 2 Conseillers et les 5 chefs de villages des sites de notre étude ont été enquêtés comme personnes ressources.

Les outils de collecte étaient les questionnaires et les guides d'entretien semi-structurés. Les dictaphones numériques ont été utilisés pour l'enregistrement des entretiens en vue de leur transcription. Les enregistrements effectués ont été intégralement transcrits, codifiés, traités et analysés par la technique d'analyse de contenu.

1. Présentation de la zone d'étude

La commune de Dèbèlin comprend 9 villages et deux hameaux de culture (voir carte n°01). Avec une superficie de, 443 km² (44300 ha), notre zone d'étude comptait une population de 6235 habitants en 2009, RGPH, (2009, p.192). Elle est limitée au Nord et au Nord-est par la commune de Sanso, à l'Est et au Sud-est par la commune de Koumantou, au Sud et Sud-ouest par la commune de Kébila et à l'Ouest par la commune de Zantiébougou.

Carte n°01 : Commune de Doumba



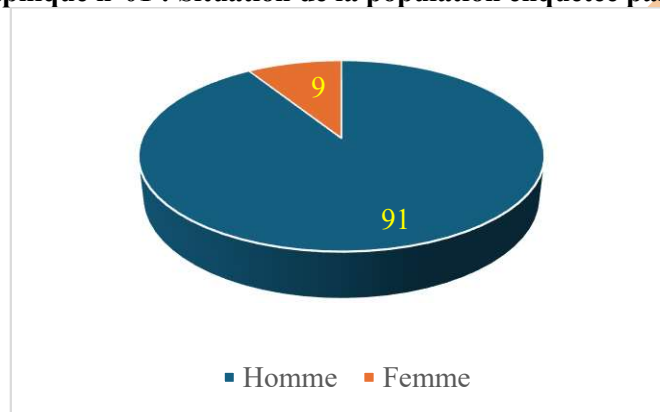
Pour la collecte des données socioéconomiques, la liste des villages et hameaux de la commune, affectés de leurs effectifs de population (RGHP, 2009, p. 192) constitue notre base de sondage. Pour caractériser les acteurs et les conditions de vie des populations à travers les rapports sociaux dans la filière or, l'unité statistique retenue est le ménage.

II. RESULTATS ET DISCUSSIONS

1. Caractéristiques des personnes interviewées

Les résultats obtenus de notre étude montrent que 91% des enquêtés sont des hommes tandis que 9% seulement sont des femmes (voir graphique n°01). Cette faiblesse de la représentation chez les femmes s'explique par leur statut.

Graphique n°01 : Situation de la population enquêtée par sexe



Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

Au regard de cette figure 2, les femmes restent minoritaires dans l'activité minière avec 9 % de nos enquêtés, contre 91% des hommes. Cette exploitation artisanale, demande de la force physique et de la main d'œuvre additionnelle, c'est la raison pour laquelle les hommes restent majoritaires. Néanmoins, cette activité est génératrice d'emplois puisqu'elle ne nécessite pas de compétence particulière. Les durs travaux comme l'excavation des puits sont généralement assurés par les hommes tandis que le lavage est souvent réservé aux femmes.

1.1. L'âge des orpailleurs traditionnels

32,73 % des orpailleurs enquêtés sont jeunes ; leur âge varie entre 31-45 ans (tableau n°01).

Le tableau 1 présente les données portant sur l'âge et sexe des orpailleurs.

Tableau n°01 : Tranche d'âge des orpailleurs

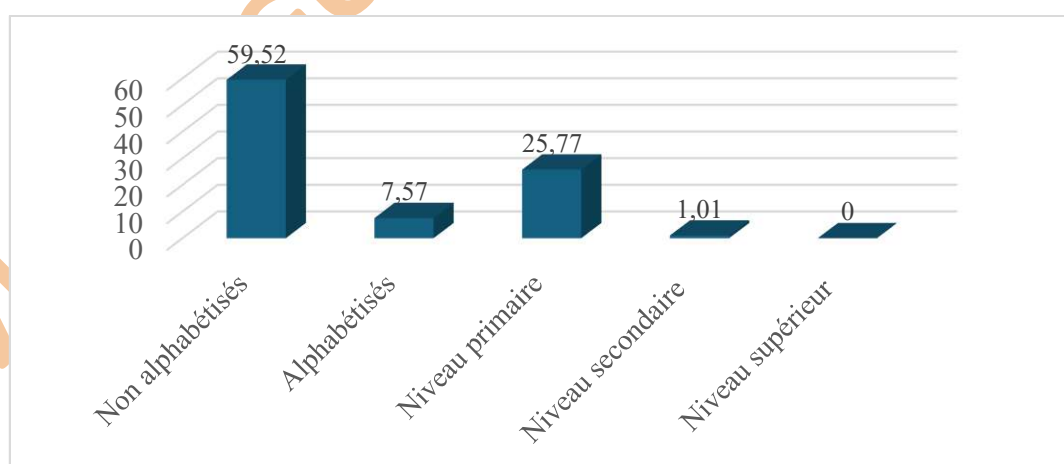
Age	Sexe		Total	Pourcentage
	Masculin	Féminin		
0 à 15 ans	21	3	24	14,28
16 à 30 ans	34	13	47	27,97
31 à 45 ans	49	6	55	32,73
46 à 55 ans	30	5	35	20,83
56 ans et plus	5	2	7	4,16
Total	139	29	168	100
Pourcentage	82,73	17,26		

Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

Les orpailleurs ayant un âge supérieur ou égale à 30 ans sont de plus en plus présents sur les sites d'orpaillage (32,73 %). Cette tendance s'explique par le fait que les jeunes du secteur sont au chômage et font recours aux activités d'orpaillage pour subvenir à leur besoin. Les orpailleurs ayant un âge supérieur à 56 ans sont de moins en moins présents sur les sites d'orpaillage (4,16 %).

1.2. Niveau d'instruction des orpailleurs

La population des orpailleurs connaît des niveaux d'instruction bien variés. Selon plusieurs témoignages recueillis sur place, cette situation serait un des facteurs importants qui empêchent la mise en œuvre de cadres réglementaires dans le secteur.

Graphique n°02 : Niveau d'études des orpailleurs

Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

L'examen du graphique n°02 renseigne que la grande majorité de nos enquêtés (59,52%), ne savent ni lire, ni écrire, 25,77% disent avoir fréquenté l'école primaire, 7,57% ont suivi des cours en langue nationale bamanan.

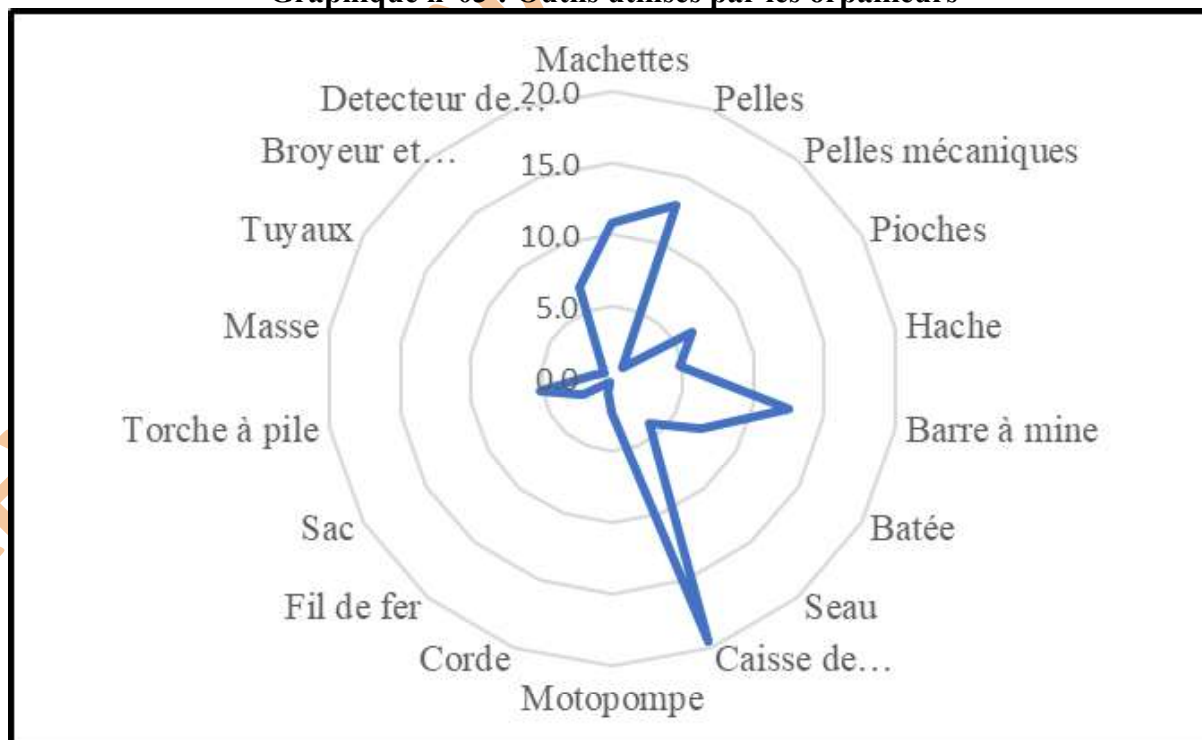
1.3. Mode d'exploitation

Deux principaux modes d'exploitation sont identifiés dans le secteur étudié. Il s'agit de l'exploitation à ciel ouvert et l'exploitation souterraine. L'exploitation du minerai d'or se déroule à 97% à ciel ouvert contre 3% en souterrain (par galeries) sur les sites étudiés. L'exploitation à ciel ouvert est observée au niveau des rivières et des montagnes. Elle est pratiquée lorsque le niveau minéralisé est généralement proche de la surface. Ce mode d'exploitation consiste à décaper le niveau stérile ou non exploitable et à creuser dans la zone à exploiter pour atteindre la minéralisation et l'en extraire. Il laisse en place des excavations (puits) de différentes formes et tailles, en fonction de l'orientation et de la profondeur de l'horizon minéralisé. Sur certains sites, à l'instar des sites où les détecteurs de métaux sont utilisés (gisements de montagne), ces excavations sont parfois remblayées au rythme de la progression de l'activité. Par contre l'exploitation souterraine est à peine observée au niveau des montagnes.

1.4 Outils utilisés par les orpailleurs

Le graphique n°03 montre la fréquence d'utilisation des outils par l'orpaillage. Dans la zone, l'activité se pratique à 91 % avec des outils rudimentaires, et fait recours à la main d'œuvre et à la force physique des orpailleurs.

Graphique n°03 : Outils utilisés par les orpailleurs



Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

1.5 Le revenu des orpailleurs

Sur le plan économique, l'orpaillage constitue un revenu rapide pour la population rurale. Les produits sont vendus journalièrement à un collecteur local (un épicier). Le pesage se fait grâce à une petite balance et des grains de paddy. Les orpailleurs gagnent différemment (voir tableau n°02)

Tableau n°02 : Le revenu des orpailleurs en Franc CFA

Effectif	Revenu total	Revenu moyen	Pourcentage
Hommes :68	125 000	340 652	40,47
Femmes :100	323 993	426 334	59,52
Total :168	458 647	766 986	100

Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

Le revenu moyen cumulé commun aux deux sexes est de 458 647 FCFA par an par orpailleur. Ce gain est fort appréciable par rapport au PIB de 210.000 FCFA (350 dollars) et au seuil absolu de pauvreté de 72.690 FCFA au plan national. L'orpaillage génère une importante entrée de devises puisque le produit est presque entièrement exporté. Ce secteur demeure une source probante de vitalité économique du pays. Il jouit d'un meilleur avantage comparatif sur l'agriculture et l'élevage qui occupent au total 1.300.000 exploitants dont 89% pratiquent une agriculture de subsistance à faible productivité.

1.6 Mode d'organisation des orpailleurs et fréquence des activités

L'orpaillage est une activité qui est en générale artisanale avec un faible taux de mécanisation dans notre zone d'étude. Il demande de la force physique et de la main d'œuvre additionnelle raison pour laquelle 97 % des orpailleurs s'organisent souvent en groupes ou équipes. On rencontre rarement des exploitations individuelles (2 %) et encore moins de coopératives (1%). Le nombre de personnes par équipe, varie selon les sites et le volume du travail à effectuer. Sur l'ensemble des sites enquêtés, un pourcentage de 53 % des groupes, présentait un nombre variant entre 5 et 10 orpailleurs, 47% des groupes avaient un nombre supérieur à 5 orpailleurs et 37 % des groupes supérieur à 10 orpailleurs. Deux groupes d'orpailleurs, fonctionnant sous forme d'une coopérative, ont été identifiés avec un nombre de 25 orpailleurs. Deux principaux modes d'exploitation sont identifiés. Il s'agit de l'exploitation à ciel ouvert et de l'exploitation souterraine. L'exploitation à ciel ouvert est observée au niveau des rivières et des montagnes. L'exploitation du minerai d'or se déroule à 95% à ciel ouvert contre 5% en souterrain par galeries. Elle est pratiquée lorsque le niveau minéralisé est généralement proche de la surface. Par contre l'exploitation souterraine est à peine observée au niveau des montagnes. Elle est généralement utilisée pour les gisements profonds dont la minéralisation se trouve à plusieurs

mètres de profondeur. Le risque d'accident (mort par asphyxie et par éboulement) associé à ce mode d'exploitation est très élevé, mais les orpailleurs bravent ce risque.

2. Impacts socioéconomiques

L'orpaillage traditionnel cause énormément de problèmes sur le plan social. Les activités des orpailleurs, à la recherche de leur prospérité, entraînent souvent des changements sociaux non bénéfiques à la population. (voir tableau n°03).

Tableau n°03 : Impacts socioéconomiques

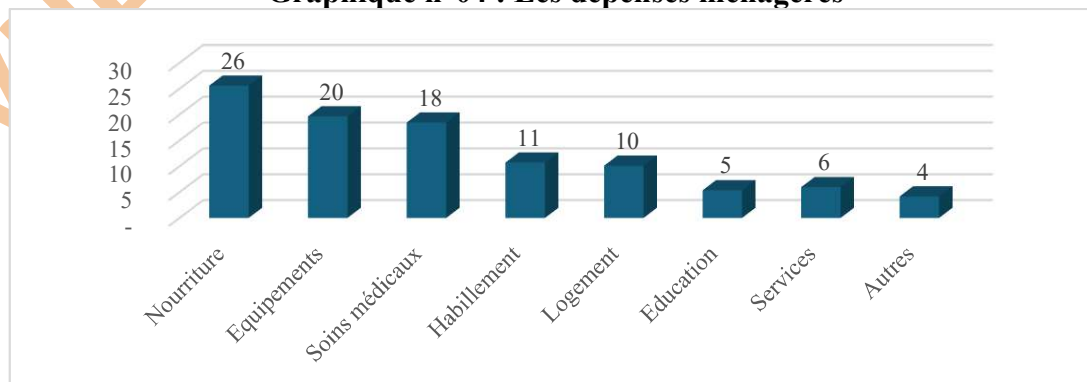
Nature de l'impact	Effectif	Pourcentage
Dépravation des mœurs	30	17,85
Banditisme	34	20,23
Prostitution	43	25,59
Mariage à courte durée	47	27,97
Conflits fonciers	14	8,33
Totaux	168	100

Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

Ainsi, plus de 42% des personnes questionnées se plaignent du phénomène de banditisme qui sévit dans leur localité. Pendant ce temps, 16% des exploitants, majoritairement des autochtones, évoquent la dépravation des mœurs. Par ailleurs, 14 % des enquêtés constatent avec amertume la pratique liée au commerce du sexe. 27,97% des enquêtés, qui dénoncent le mariage à courte durée communément appelé « foudoukoudouni ». Quant à ceux qui restent, ils ont dénoncé d'autres impacts comme conflits fonciers, avec 8,33%.

Sur le plan économique, l'orpaillage était exercé par les agriculteurs pendant la saison sèche, aujourd'hui, il est devenu une activité à plein temps pour la plupart des orpailleurs. Les dépenses consacrées à la famille sont importantes. La figure5 montre la structure des dépenses ménagères.

Graphique n°04 : Les dépenses ménagères



Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

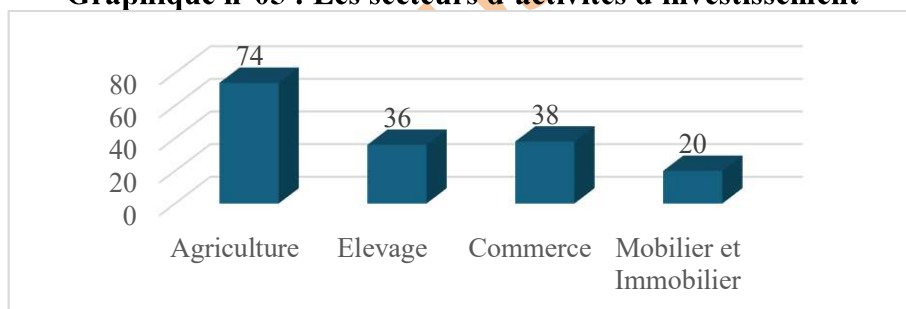
Au regard du graphique n°04, la distribution des affectations ménagères du revenu donne de constater quelques lignes budgétaires déterminant des besoins des ménages auxquels l'orpailleur doit faire face. L'alimentation à elle seule constitue 26% des dépenses. Ceci permet d'affirmer que le revenu de l'orpailleur sert d'abord à la satisfaction des besoins alimentaires de son ménage. Les orpailleurs sont en grande partie des cultivateurs qui, dans la précarité, se tournent vers l'orpaillage. Les équipements viennent en seconde position sur l'échelle des dépenses du revenu des orpailleurs.

« Autrefois, si quelqu'un tombait malade, ou si nous devrions payer les impôts ou autres choses, il fallait vendre des bœufs ou des céréales de la famille. Dans ces conditions, on ne pouvait pas lutter contre la famine. C'est l'orpaillage qui a diminué tout cela. Dans beaucoup de nos hameaux de culture, tu ne trouves plus de famille qui vende ses céréales, car les gens gagnent un peu d'argent dans l'orpaillage. Ils règlent leurs problèmes financiers avec ça » (Mairie de la commune rurale de Debelin, décembre 2024)

2.1. L'investissement

Les dépenses consacrées à la famille sont importantes. En outre, il offre les éléments d'appréciation de la position des orpailleurs par rapport à la pauvreté, la précarité, le bien-être inscrits dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. L'orpaillage est un secteur d'activité pourvoyeur de devises. Le graphique n°05 ci-dessous montre les secteurs d'investissement.

Graphique n°05 : Les secteurs d'activités d'investissement



Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

Le souci de l'avenir suscite un autre comportement chez l'orpailleur sur la base de son revenu. L'investissement absorbe une partie du revenu des orpailleurs contrairement à une certaine perception présentant l'orpailleur comme un individu peu soucieux de son lendemain. La figure ci-dessus indique les secteurs d'activités et les niveaux d'investissement des orpailleurs. Ils investissent dans l'agriculture à travers l'équipement agricole (achat de charrettes, de charrues, de bœufs de trait, des intrants, et paiement des services), avec 74%.

Dans le secteur de l'élevage, l'orpaillage permet d'investir dans la volaille, les petits ruminants et le gros bétail. Ceci représente pour 38% des enquêtés un capital non seulement pour l'économie domestique, mais aussi une épargne à laquelle l'orpailleur a recours pour réinvestir dans l'orpaillage. Plusieurs d'entre eux doivent leur survie sur le site à l'élevage entretenu par

la famille au village. L'élevage constitue alors un fonds d'investissement. Le commerce est aussi un domaine d'investissement du revenu des orpailleurs. A ce sujet, nombre d'orpailleurs sont formels : l'orpaillage peut permettre de gagner gros, d'un seul coup. « J'ai mon magasin rempli de céréales et cela grâce à l'or. Je ne me baisse plus pour cultiver, j'utilise de l'herbicide et des engrais qui sont payés avec l'argent de l'or. » (Chef de famille-Kodialan-Dialakoro). « Nous ne connaissons plus la famine, grâce à l'exploitation de l'or. Nous avons désormais du matériel aratoire et nous payons des intrants pour nos champs » (Orpailleur à Fièla).

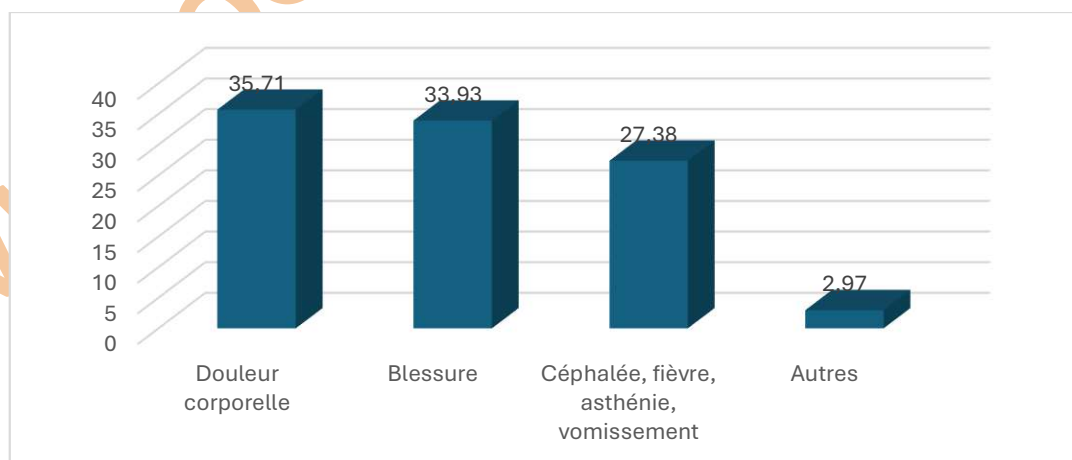
Dans les villages sites, les habitants ont un sentiment de bien-être. Ils s'estiment « heureux » dans la pratique de l'orpaillage :

« Grace à l'orpaillage, j'ai eu des animaux, des motos, construit des maisons. Cette activité m'a permis d'avoir des charrettes, d'effectuer les dépenses liées à la dot et aux cérémonies de mariages. Donc je peux dire que Dieu merci. L'orpaillage m'a rendu riche » (Orpailleur Kodialan).

2.2. Problème de santé sur les sites d'orpaillage

En effet, nombreux sont ceux qui travaillent sans protection dans les mines, ce qui contribue à faire augmenter le nombre des personnes blessées. Selon un creuseur, ces équipements deviendront encombrants lorsque le travail atteint un niveau supérieur ». On constate également l'absence de toilettes dans les sites visités ; ce qui signifie que les gens sont obligés de se débarrasser de leurs excréments aux alentours de site. Cette situation représente une source de contamination pour les orpailleurs. 47% de nos interlocuteurs se plaignent de douleurs corporelles, et 33 % de blessures dues à la nature de l'activité. Le graphique n°06 montre les problèmes de santé évoqués par ces travailleurs.

Graphique n°06 : Problèmes de santé des orpailleurs



Source : Odiouma Doumbia & Lansine Kalifa KEITA, 2025

3. Impacts négatifs de l'orpaillage sur l'environnement

La matrice de Léopold, fait ressortir treize impacts environnementaux de l'orpaillage. Les composantes biophysiques sont les principales touchées négativement. Ce sont : la faune et la flore, l'eau, le sol et le paysage. Sur le plan socioéconomique, l'exploitation de l'or crée de l'emploi et améliore les revenus des ménages mais parallèlement, elle engendre des conséquences désastreuses sur les activités de subsistance de la population et constitue un manque à gagner pour les recettes communales.

3.1. Pertes de terres cultivables

L'ensablement des parcelles rizicoles figure parmi les impacts directs de l'orpaillage. Le phénomène d'érosion ainsi que le lavage de minerais dans les cours d'eau en sont les principales causes. Actuellement, une importante surface rizicole en aval des sites d'orpaillage est recouverte par des boues et des sables.

3.2. Impact sur la végétation

Les activités d'orpaillage commencent par la préparation du site, qui se traduit par le défrichage, l'abattage et dessouchage des arbres. Pendant l'exploitation, on assiste à l'abattage progressif et au dessouchage des racines des arbres qui se fait de façon manuelle à l'aide de machettes et de haches au niveau des sites artisanaux traditionnels et à l'aide des pelles mécaniques au niveau des sites semi mécanisés. Ce qui entraîne la destruction du couvert végétal à 67% dans les sites éluvionnaires et 33% dans les sites alluvionnaires. Celle-ci a pour conséquence la disparition de la forêt mature et la mise en place des jachères.

L'installation des orpailleurs nécessite forcément le défrichage, la coupe de bois et de pailles pour l'exploitation minière, la construction de maisons, de huttes, de hangars, de chaises, ou de lits de fortune à usage d'habitation ou de commerce, de bois de chauffe pour la cuisson des repas. Selon nos enquêtes, le soutènement des puits et des galeries lors du fonçage entraîne par exemple la coupe de 15 troncs d'arbres pour un mètre de profondeur soit 400 à 500 troncs d'arbres pour un puits de 30 m afin de servir d'échelle de descente et de consolidation des parois pour éviter les éboulements. Tout autour des sites visités, la nature est dépourvue de son couvert végétal.

3.3. Effets sur le sol et les champs agricoles

Les activités de prospection et d'extraction de minerai dégradent inéluctablement la qualité des sols. Les travaux d'exploitation artisanale entraînent effectivement la dégradation des terres

arables. Le retournement des sols et l'entassement des déblais détruisent également les terres cultivables exploitées par les paysans des villages environnants. Aussi, les puits et les galeries abandonnés après exploitation exposent le sol au ravinement, au lessivage et à l'érosion intensive. Ces phénomènes sont quasiment irréversibles et peuvent devenir catastrophiques. L'utilisation des machines dans l'orpaillage facilite la destruction des sols. Avec les machines, les orpailleurs font des trous de plus en plus vastes et profonds à la recherche de l'or. Ces fossés et tranchées restent ouverts après l'abandon du site suite à la raréfaction du minerai jaune dans la zone. Cette pratique n'est pas sans conséquences néfastes sur les terres. Selon un élu : « Si nous continuons à travailler anarchiquement, dans cinq ans nous n'aurons plus d'endroit où faire l'agriculture ».

3.4. La pollution et l'ensablement des cours d'eau

Les nouvelles techniques de traitement de l'or (broyage et lavage de minerais) font recours à des machines appelées « cracheurs ». Ce sont des moulins munis de pompe à eau. L'utilisation des cracheurs dégage une quantité énorme de sable et de boue qui finissent leur course dans le lit des rivières et marigots environnants. Ces amas de sable et de boue finissent par obstruer le passage de l'eau, d'où l'ensablement des cours d'eau. En plus de cet ensablement, l'utilisation des substances chimiques dans les traitements de l'or au bord des cours d'eau est une autre source de pollution.

4. Perception des acteurs de l'extraction artisanale de l'or

La pratique de l'extraction artisanale de l'or dans le sous-bassin versant du fleuve Mouhoun est différemment perçue par les acteurs. Elle est vue comme un mal nécessaire. Pour 100% des orpailleurs enquêtés, cette activité constitue une source d'emploi, de revenus et partant de lutte contre le chômage et la pauvreté. Toutefois, certains orpailleurs sont conscients des effets négatifs de leurs activités sur l'environnement et sur leur santé :

« Nous savons bien que notre activité détruit les forêts, l'eau des marigots, et le sol mais nous n'avons pas le choix. Il faut bien qu'on nourrisse nos familles ! », comme souligné par l'orpailleur. Face à cet état de pauvreté, l'orpaillage est une activité presque mythique où l'espoir du grain donne l'illusion d'une fin à toute pauvreté. Toute personne sur un site d'orpaillage espère s'en sortir par la profondeur d'un puits d'or. L'orpaillage est au cœur de toute activité économique et sociale sur les placers. Le placer a ses règles que tout orpailleur accepte d'avance volontiers. L'ordre juridique y repose sur un ensemble de prescriptions coutumières acceptées pour tous.

Pour les autorités communales, l'orpaillage a des conséquences néfastes et menace la survie des ressources naturelles. Les activités liées à l'orpaillage ont rendu l'eau et des autres cours d'eau connexes trouble et rougeâtre. Pour les agents de santé interviewés, l'ensemble des pratiques anormales ou à risque et les problèmes sanitaires rencontrés sur les sites, fragilisent les orpailleurs eux-mêmes, les populations riveraines et les exposent aux maladies diverses.

III. DISCUSSION

Les résultats de cette étude présentent des similitudes avec celles réalisées par d'autres auteurs. Si l'exploitation artisanale de l'or dans la commune rurale de Dèbèlin, au regard du fort engouement qu'elle suscite, peut paraître comme une activité génératrice de revenus, elle présente évidemment de nombreux effets négatifs, tant au niveau biophysique que surtout sur la santé humaine. Cela est démontré par K. Kaboré, (2016, p.20) et A. S. Affessi et al, (2016,p.289) qui notent que bien que l'orpaillage contribue au développement socio-économique, il a des effets néfastes sur l'environnement et sur la santé des orpailleurs eux-mêmes et sur d'autres acteurs, à cause des méthodes et produits chimiques dangereux utilisés. N'DIAYE Baba Faradji, (2016, p.23) souligne aussi que les outils utilisés pour l'orpaillage (marteaux, pioches, barres à mine, pelles, échelles en bois ou en cordage, seaux, calebasses, sacs en plastique ou en jute) sont rudimentaires et sont source de risques d'atteinte physique à la santé des orpailleurs dans le cercle de Kangaba. Des modes et pratiques, l'étude note que l'extraction artisanale de l'or dans le sous-bassin du fleuve Mouhoun se fait suivant une démarche et des méthodes classiques utilisés par les orpailleurs sur tous les sites. Elle comprend essentiellement les étapes suivantes : la prospection, le fonçage, le test du minerai, le concassage, le broyage ou la mouture, le lavage, le raffinage, la cyanuration et le raffinage-cyanuration-récupération de l'or suivant deux principaux modes d'exploitation à savoir l'exploitation à ciel ouvert et l'exploitation souterraine. Ces modes et pratiques sont également décrites par des auteurs comme A. S. Affessi et al.,(2016, p.13), KaboréSalif,(2014, p.11) et G. Tilo(2014, p. 137). En ce qui concerne les mutations environnementales, l'étude montre que l'exploitation artisanale de l'or dans le sous-bassin du fleuve Mouhoun est à l'origine de plusieurs perturbations au niveau de l'environnement et du milieu biophysique. Les effets négatifs sont perceptibles sur les ressources en eau, le couvert végétal, la faune, la qualité de l'air et du sol. Ce constat est également fait par (Coulibaly Gerard, 2001, p.14) qui note par exemple que l'utilisation de mercure dans la purification de l'or et aussi certaines particules chimiques contenues dans les résidus de pierres et du sous-sol entraînent des dépôts sédimentaires qui polluent les milieux aquatiques et atmosphériques. Cette même analyse est

faite par le Programme d'Investissement Forestier (Yoda E, 2015 p. 9) qui souligne que la découverte de l'or au Sud-ouest de Korgbo par exemple a beaucoup dégradé le couvert végétal, où les orpailleurs abattent clandestinement des centaines d'arbres dans le cadre de leurs activités. I. Kiemtoré (2012, p.3) quant à lui, souligne que les transformations environnementales dues à l'orpaillage se traduisent par les éboulements, la pollution et la dégradation des ressources naturelles. Et pour B. Doucouré, (2014, p.47), l'orpaillage a plutôt donné lieu à un développement problématique dans la région de Kédougou dans le sud-ouest du Sénégal, conduisant vers un phénomène de « phagédénisme multidimensionnel », c'est-à-dire la tendance à l'extension, au développement et à l'aggravation des mutations et des problèmes sur le plan social, économique, environnemental, etc. Il note aussi que l'absence de réhabilitation du site, de remblayage des mines artisanales en particulier, contribue à la dégradation des sols et à la défiguration du paysage naturel des villages aurifères (B. Doucouré, 2014, p.10). Concernant les risques encourus et les maladies associées, il ressort que l'orpaillage expose ses acteurs et d'autres catégories de personnes à des risques de santé divers du fait des conditions de vie et de travail sur les sites. Ce résultat corrobore celui d'autres auteurs comme Kaboré, S (2014, p.13) qui note que les risques encourus sur les sites d'orpaillage peuvent être distingués à trois niveaux : par les « creuseurs », les transformateurs mécaniques, les laveurs et raffineurs, ainsi que les risques encourus par les employés de la cyanuration et d'autres acteurs. Et selon Joseph Bohbot, (2017, p. 10) et J.Roamba, (2014, p.1), près de 2/3 des travailleurs des mines artisanales présenteraient des symptômes d'exposition chronique au mercure au Burkina Faso. Le même constat est fait par M. Richard et al., (2015,p.5) de façon générale dans leur zone d'étude. Aussi, tous ces comportements à risque sont sources de maladies aussi bien pour les orpailleurs que pour les populations. Il s'agit notamment des maladies émanant directement de l'orpaillage, des maladies liées aux conditions de vie et des maladies comportementales. De la perception de l'exploitation artisanale de l'or, l'étude révèle que les acteurs notamment les orpailleurs, sont unanimes que c'est un mal nécessaire. Tout compte fait, les responsabilités semblent partagées quant à l'exploitation rationnelle et la gestion des ressources naturelles du sous-bassin-versant du fleuve Mouhoun. Les autorités semblent accuser les orpailleurs d'être responsables de la dégradation de l'environnement tandis que ces derniers se sentent sans encadrement ou accompagnement vis-à-vis des services techniques pour mener à bien leurs activités. Ce constat rejoint cette analyse de D. B. Somé, (2004, p.257) qui estime que l'exclusion sociale et technique des orpailleurs offre peu de chance à une prise de conscience et à une action collective contre la dégradation de l'environnement.

CONCLUSION

L'exploitation artisanale de l'or est une activité largement répandue dans la commune rurale de Dèbèlin. Celle-ci jadis semi-mécanisée et légale dans le secteur au 20^e siècle, est devenue aujourd'hui la principale activité socioéconomique des populations locales et se pratique à 95% de façon artisanale et illicite. L'exploitation artisanale de l'or est aujourd'hui un secteur crucial pour l'économie de population de la commune rurale de Dèbèlin. Véritable aubaine pour deux millions de personnes dans un pays aux ressources particulièrement limitées, son exploitation soulève de nombreux défis à résoudre. Les pollutions générées, notamment aux cyanures et mercures représentent un problème de taille pour les orpailleurs et la population vivant à proximité des sites miniers. Exposés à ces composés chimiques, les orpailleurs développent des pathologies pulmonaires ou neurologiques. De plus, l'activité d'orpaillage accentue le phénomène de déforestation déjà amorcé par l'utilisation du bois pour le chauffage ou la construction. Mais l'exploitation artisanale de l'or implique aussi des modifications sociales importantes. Les creuseurs et leurs familles se trouvent donc éloignés des infrastructures sanitaires et sociales. Enfin, si le travail des enfants régresse ces dernières années, leur nombre dans les mines reste important (700 000 selon l'UNICEF). L'or génère aussi des migrations, qu'elles soient internes au Mali ou de pays frontaliers. La coexistence des migrants et des locaux peut être génératrice de conflits.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFFESSI Adon Simon, KOFFI Gnamien Jean-Claude, SANGARE Moussa, 2016, « Impacts sociaux et environnementaux de l'orpaillage sur les populations de la région du Bounkani (Côte d'Ivoire) », *European Scientific Journal*, vol.12, n°26, pp. 288-306
- BOHBOT Joseph, « L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées », *EchoGéo* [En ligne], 42 | 2017, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 31 Octobre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/15150> ; DOI : 10.4000/echogeo.15150
- COULIBALY Gerard, 2001, *L'évaluation environnementale et analyse des risques dans le domaine de l'exploitation minière : les conséquences du non-respect des obligations environnementales*. http://www.sifec.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-descolloques/lome/session-3-3/COULIBALY_TEXTE.pdf, consulté le 5 Octobre 2025.
- DENIS Goh, 2016, « L'exploitation artisanale de l'or en Côte D'Ivoire : La persistance d'une activité illégale », *European Scientific Journal January*, vol.12, n°3, pp.18-36.
- DOUCOURE Bakary, 2014, « Développement de l'orpaillage et mutations dans les villages aurifères du sud-est du Sénégal », *Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique et développement*, Vol. XXXIX, n°2, pp. 47-67

- KABORÉ Karim, 2014, *L'exploitation artisanale de l'or à Poura : enjeux et perspectives*, Mémoire de Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, 67 p.
- KABORÉ Salif., 2014. *Les enjeux du secteur minier du Burkina Faso*. Ambassade du Burkina Faso à Paris, <http://www.ambaburkina-fr.org/les-enjeux-du-secteur-minier-du-burkina-faso-conference-du-ministre-salif-lamoussa-kabore-a-lifri-20012014/>, consulté le 28 Octobre 2025.
- KIEMTORE Ibrahim, 2012, *Impacts environnementaux et sanitaires de l'exploitation artisanale de l'or : cas du site aurifère de Bouéré dans la province du Tuy (Burkina Faso)*, Mémoire de Master en Ingénierie de l'eau et de l'environnement, Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, 101 p.
- N'DIAYE Baba Faradj, 2016, *L'orpaillage dans le Niger supérieur au Mali. Entre l'économie et l'environnemental*, Agence du Bassin du Fleuve Niger. Edition Universitaire Européenne, 42 p.
- ROAMBA Joël, 2014, *Risques environnementaux et sanitaires sur les sites d'orpaillage au Burkina Faso : cycle de vie des principaux polluants et perceptions des orpailleurs (cas du site de Zougnazagmligne dans la commune rurale de Bouroum, région du centre-nord)*. Documentation Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement. http://documentation.2ie-edu.org/cdi2ie/opac_css/doc_num.php?explnum_id=1925, consulté le 29 mai 2017.
- RICHARD Myrienne, MOHER Paleah et TELMER Kevin, 2015, *L'orpaillage et la santé. Outil d'aide à la formation-version*. Artisanal Gold Council, Beta 0.8, 40 p.
- TILO Grätz. 2014, « Les frontières de l'orpaillage en Afrique Occidentale ». *Autrepart*, n°30, pp.135-150.
- YODA Emmanuel, 2015, Site d'orpaillage de Korgho dans le Sud-ouest : un affrontement fait 8 blessés. *Sidwaya*, <http://www.sidwaya.bf/m-6499-site-d-orpaillage-de-korgho-dans-le-sud-ouest8232-unaffrontement-fait-8-blesses-.html>, consulté le 13 septembre 2025.

LA CIRCONCISION COLLECTIVE : UN OUTIL DE CONSOLIDATION DE LA COHESION SOCIALE A N'TEGUEDO DANS LA COMMUNE DE MANDE, CERCLE DE KATI AU MALI

El Hadji Ousmane BORE

Enseignant-chercheur - Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), USSGB.

Souleymane NIARE

Doctorant - Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG), USSGB.

Résumé

La présente étude porte sur un outil endogène de consolidation de la cohésion sociale, notamment la circoncision collective au village de N'Téguedo dans la Commune rurale du Mandé, Cercle de Kati, région de Koulikoro. L'objectif général de notre recherche est de montrer que la circoncision collective demeure l'un des outils de construction de la cohésion sociale au village de N'Téguedo. Les objectifs spécifiques concourent à présenter la circoncision collective au village de N'Téguedo, dégager la contribution de la circoncision collective à la cohésion sociale, étudier les menaces qui pèsent sur la pratique de la circoncision collective audit village. La méthodologie adoptée a allié la recherche documentaire, la recherche de terrain et l'observation directe. La recherche de terrain a été effectuée à l'aide du questionnaire et du guide d'entretien. Les recherches ont révélé que la circoncision collective contribue à la cohésion sociale au N'Téguedo, quand bien même cette pratique est menacée de nos jours.

Mots clés : circoncision collective, cohésion sociale, participation, village de N'Téguedo, Commune du Mandé.

Abstract

This study focuses on an endogenous mechanism for fostering social cohesion, specifically mass circumcision in the village of N'Téguedo in the rural commune of Mandé, Kati District, Koulikoro Region. The overall objective of our research is to demonstrate that mass circumcision remains one of the mechanisms for building social cohesion in the village of N'Téguedo. The specific objectives are to present collective circumcision in the village of N'Téguedo, to identify the contribution of collective circumcision to social cohesion, and to examine the threats facing the practice of collective circumcision in the said village. The methodology adopted combined desk research, field research and direct observation. Field research was conducted using a questionnaire and an interview guide. The research revealed that collective circumcision contributes to social cohesion in N'Téguedo, even though this practice is currently under threat.

Keywords : collective circumcision, social cohesion, participation, village of N'Téguedo, Mandé Commune.

INTRODUCTION

L'homme, selon les Bamanan, est destiné à la vie communautaire. L'homme éduqué est celui qui a acquis le savoir-vivre, la prise de conscience par rapport à soi-même, la maîtrise de soi et de ses émotions. C'est pourquoi l'individu est perçu comme le miroir de sa communauté. En milieu bamanan, les enfants sont appelés à franchir des étapes pour préparer la vie adulte, la circoncision pour les garçons, l'excision pour les filles, le mariage, l'initiation aux sociétés secrètes, etc. La présente étude porte sur la circoncision collective au village de N'Téguedo, Commune rurale du Mandé, notamment sa contribution à la cohésion sociale.

La circoncision par définition est l'ablation totale ou partielle du prépuce. Elle est définie également par le dictionnaire français LAROUSSE comme l'excision du prépuce². Pour sa part, Patrick BANON considère la circoncision comme une coupure d'alliance³. Dans les communautés bamanan en général, au village de N'Téguedo en particulier, la circoncision est une pratique permettant de rendre l'enfant propre comme annoncé par Massa Makan DIABATE dans son ouvrage intitulé « *Comme une piqûre de guêpe* ». Nos informateurs dont Mahamadou COULIBALY & autres, habitants du village de N'Téguedo, renchérissent cette thèse quand ils disent que la circoncision est désignée à N'Téguedo par les termes « *Bolokoli ou selijili* » (Entretiens de novembre 2020 à mai 2022 à Téguedo dans la commune de Mandé).

Au Mali, dans les communautés bamanan la circoncision participe des us et coutumes qui concourent à la préparation à la vie, la cohésion sociale, au vivre-ensemble et à la capitalisation des valeurs ancestrales. Pour Badjan NIARE, habitant du village de N'Téguedo, la circoncision collective est en effet, un mode de vie en communion dans un même endroit où des adolescents du même groupe d'âge vivent ensemble et apprennent ainsi certaines règles de la vie sociale, sous la responsabilité d'un adulte appelé *sema*, *sèmè* ou *schèma*, qui se charge de leur éducation pendant le temps de leur retraite. Cependant cette pratique fait aujourd'hui face à des mutations de la société qui menacent son existence, avec comme conséquence potentielle la disparition d'un patrimoine culturel séculaire. Il y a alors lieu de réfléchir sur les stratégies de sa sauvegarde en accord avec les nouvelles réalités contemporaines. C'est dans cette dynamique que s'inscrit cette étude qui s'appuie sur la question de recherche suivante : Quel est l'apport de la circoncision collective à la consolidation de la cohésion sociale au village de N'Téguedo ?

L'objectif principal visé par cette réflexion est de montrer que la circoncision collective demeure l'un des outils de construction de la cohésion sociale au village de N'Téguedo.

² LAROUSSE, Dictionnaire de Français, 2008, définitions et exemples, 60 000 mots.

³ BANON Patrick, 2009, *La circoncision : Enquête sur un rite fondateur*, France, Infolio édition, CH-Gollio, www.infolio.ch, 279 p.

L'hypothèse qui soutient la présente étude veut que : la circoncision collective au village de N'Téguedo constitue un facteur de cohésion sociale, en proie à des menaces aujourd'hui.

I. METHODOLOGIE

La méthodologie adoptée s'articule autour de trois approches : la recherche documentaire, l'enquête de terrain et l'observation directe.

1. Présentation de la zone d'études

Le village de N'Téguedo est situé dans la partie Nord-est de la commune rurale du Mandé, cercle de Kati, région de Koulikoro. Le village est entouré par le Mont mandingue et distant d'Ouezzindougou, Chef-lieu de la commune de 6,5 km. Étymologiquement, le mot N'Téguedo est composé de deux mots : N'Tégue, un arbre local et do qui signifie en langue locale, en grand nombre. N'Téguedo signifie l'endroit où poussent des N'Tégues (*Cordia myxa*) (Photos n°01 et n°02).

Le hameau de N'Téguedo a été fondé par des Diarra venus de Piébougou (cercle de Kati). Il a été érigé en village par Bomboli Niaré. Diarra DIARRA fut le premier chef de village. Le village compte un seul hameau : Dioufèbougou. La langue dominante est le Bamanankan et l'Islam est la religion la plus pratiquée. L'animisme n'y a pas disparu complètement. Le christianisme commence à s'y installer progressivement. Les Bamanan constituent l'ethnie dominante qui cohabite avec : les Soninkés, les Peuls, les Malinkés et les Dogons. Le village est à vocation essentiellement agro-pastorale (Mairie de la commune rurale du Mandé, Schéma Directeur d'urbanisme de la commune rurale du Mandé, 2014).

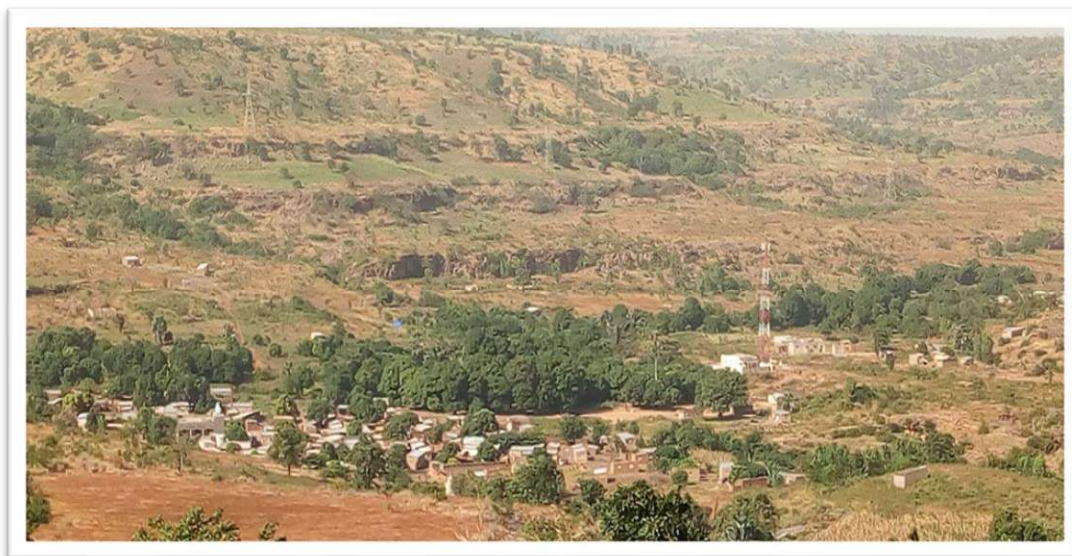
Il ressort des informations recueillies, notamment Fankélé COULIBALY, que la pratique de la circoncision collective dans le village de N'Téguedo est intimement liée à sa fondation. Les fondateurs de ce village sont venus de Piébougou, un village bamanan situé dans le cercle de Kati, qui pratique également la circoncision collective. Il est alors naturel que ceux qui ont quitté ce village pour fonder N'Téguedo aient conservé cette pratique ancestrale.

2. Recherche documentaire

La recherche documentaire s'est déroulée dans la Bibliothèque nationale du Mali, au Centre Djoliba, dans le centre de documentation de l'Ecole Normale Supérieure, à l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako de novembre 2020 à mai 2022. Sur place, nous avons exploité des documents physiques qui sont en rapport avec notre thème d'études. Au-delà de l'exploitation des ouvrages spécifiques sur la circoncision, nous avons exploité le rapport final du Schéma Directeur d'urbanisme de la commune rurale du Mandé pour tirer les

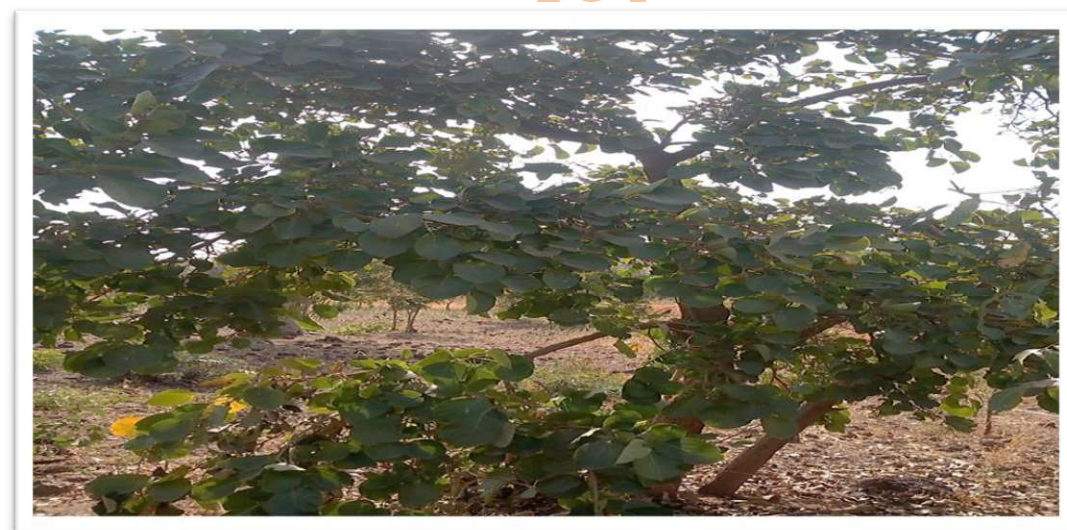
informations sur le village de N'Téguedo. Nous avons également recouru aux bases de données numérisées.

Photo n°01 : Vue aérienne du village de N'Téguedo



Source : Souleymane NIARE, 2021

Photo n°02 : Ntege (Cordia myxa), arbre local qui a donné son nom au village de N'Téguedo



Source : Souleymane NIARE, 2021

3. Enquêtes de terrain

Cette enquête a pu être réalisée avec l'aide de nos parents, des amis, des camarades d'âge du village, de quelques notables, etc. qui nous ont permis de recueillir le maximum d'informations sur la pratique de la circoncision collective en général et particulièrement dans le village de N'Téguedo. Nos enquêtes ont été effectuées de novembre 2020 à mai 2022. Les entretiens ont eu lieu dans les domiciles et les lieux de travail des informateurs. Certains informateurs ont été

contactés hors du village, notamment à Sibiribougou, Sébénikoro dans la Commune IV du District de Bamako, à N'Tanfara, un village voisin de N'Téguedo dans la Commune rurale du Mandé.

3.1. *Echantillon*

Pour ce faire, nous avons recouru à un échantillonnage qualitatif composé :

- de cinq notabilités coutumières gardiennes des valeurs traditionnelles dans le village ;
- de six autorités villageoises dont le chef de villages et ses conseillers ;
- de deux forgerons chargés de la circoncision ;
- de cinq membres de la commission préparatoire ;
- de dix hommes chargés du suivi ;
- de deux *sèmè* - adultes chargés de la surveillance des nouveaux circoncis ;
- de cinq responsables de *solima blon* ou *solima gwa* - l'habitat de retraite des circoncis ;
- de cinq femmes de la commission d'organisation chargées ;
- de cinq parents des circoncis ;
- et de deux thaumaturges chargés de la protection de l'évènement et des circoncis.

Nous avons ainsi un échantillon de quarante-sept personnes ressources dont quarante-deux hommes et cinq femmes, répartis en dix sous-groupes. Cet échantillon est bien justifié parce qu'il s'agit d'un évènement couvrant l'intimité masculine. Pour chaque sous-groupe il été conçu un guide d'entretien. Les interviews ont été conduites avant l'évènement et pendant l'évènement.

Les items de discussion ont porté sur: la connaissance sur la circoncision en général et la circoncision collective en particulier ; la circoncision collective au village de N'Téguedo ; la contribution de la circoncision collective à la cohésion sociale au village de N'Téguedo ; les menaces sur la circoncision collective au village de N'Téguedo.

Les données qualitatives recueillies ont été traitées par l'analyse de contenus. Ce qui nous a permis de dégager les discours pertinents pour illustrer nos résultats.

3.2. *Observations directes*

Le village de N'Téguedo est le village dans lequel nous avons grandi. A cet effet, nous avons été soumis à cette pratique. En plus, nous avons participé à beaucoup de cérémonies de circoncision collective dans ce village. Nous avons pu garder en souvenir beaucoup d'informations sur cette pratique que nous avons actualisées et complétées pour les besoins de cette recherche en faisant recours à d'autres personnes ressources.

II. RESULTATS

1. Présentation de la circoncision collective au village de N'Téguedo

1.1. Phase des préparatifs

À N'Téguedo, la programmation de la cérémonie de la circoncision obéit à des normes. Au regard des informations récoltées sur le terrain notamment auprès de Maridjè DIARRA, la programmation est intimement liée à l'étoile appelée localement « *Lawa* ou *sigidolo* », étoile de circoncision. Cette étoile apparaît à l'aube précisément au *fobɔnda* (saison froide). Les sages observent minutieusement cette étoile pour décider de l'opportunité de la circoncision collective en fonction de son éclat. L'année où elle brille avec éclat, la circoncision est supposée être propice, par contre quand elle ne brille pas avec éclat, la circoncision est déconseillée. Cette année est appelée alors année noire ou sombre. Selon les mêmes informateurs, les enfants circoncis au cours des années dites sombres, au meilleur des cas, deviennent turbulents voire des délinquants. Sinon, certains circoncis verront leur espérance de vie abrégée. Pour sa part, Dougoufana DIALLO évoque la question de « *duguma dolo* » (l'étoile d'en bas ou étoile sur terre). Par *duguma dolo*, il faut entendre les récoltes. Il dit que la circoncision collective est liée également à la bonne récolte. Les céréales (le maïs, le mil, le haricot, le petit mil, *Setaria italica*, etc.) produites localement, concourent à l'alimentation pendant la cérémonie de la circoncision collective.

La programmation de la date de la cérémonie de la circoncision ne relève pas du hasard. Selon Sériba DIARRA et Fankélé COULIBALY, elle fait l'objet d'une réunion élargie chez le chef de village. La date de la cérémonie est fixée de commun accord. *Numukeba* le forgeron circonciseur et le *semɛ*, adulte chargé de la surveillance des nouveaux circoncis sont choisis également lors de cette réunion. A la fin de la réunion préparatoire, chaque chef de famille est tenu d'informer les siens. Le chef de village envoie des messagers dans les villages voisins et tous les chefs des villages voisins reçoivent dix colas de la part du chef de village de N'Téguedo. Le forgeron chargé de la circoncision est également informé au cas où il ne résidait pas au village de N'Téguedo.

Selon Katié DIARRA (forgeron circonciseur), *Numukeba* reçoit le nombre de colas correspondant au nombre des garçons à circoncire, de la part du chef de village de N'Téguedo. Par contre, au BéléDougou, le nombre d'enfants à circoncire est déterminé par le forgeron circonciseur à travers le nombre de bûches fournies par les garçons à circoncire, selon Abdoulaye Faman COULIBALY. (2016). Au regard de nos informations recueillies, dans le milieu bamanan de N'Téguedo, la circoncision des garçons est programmé vendredi, un jour

faste pour les garçons. Selon Maridjè DIARRA de N'Tanfara, une fois la date de la circoncision commune fixée, le chef de village propose également la date de l'aménagement du *solima bulon* (vestibule de retraite) dont la surface dépend du nombre des circoncis.

La circoncision est une pratique sensible en milieu bamanan, précisément au village de N'Téguedo, qui nécessite de sérieux préparatifs. En fait, on pense que des personnes mal intentionnées peuvent profiter de cette occasion pour nuire aux enfants en lieu et place de leurs parents inaccessibles. A cet effet, les parents des enfants à circoncire parcourent différents horizons à la recherche des recettes pour la protection des futurs nouveaux hommes. En plus des rituels de sacrifice, les enfants sont lavés avec les recettes de la pharmacopée avant la circoncision proprement dite.

Au village de N'Téguedo, le nombre d'enfants à circoncire doit toujours être impair. En milieu bamanan de façon générale, les chiffres impairs indiquent les hommes et les pairs désignent les femmes d'où la formule *ce beere saba* et *musobeere naani* (le chiffre 3 pour l'homme et 4 pour la femme). Si le nombre dégagé s'avère pair, le chef de village en est saisi et chargé de trouver le complément, même hors du village. Le cas échéant, le père du dernier enfant à circoncire apporte un coq pour conjurer le mauvais sort que peuvent encourir les circoncis. On retient globalement de cette phase des préparatifs, la fixation de la date de la circoncision collective, la diffusion des informations, la participation de tout le village, des parents et des villages avoisinants à l'acquisition des besoins nécessaires pour la cérémonie, la production du beurre de karité et des savons par les femmes, la confection des nattes traditionnelles, entre autres.

1.2. Phase des opérations

Au village de N'Téguedo, le jour du rituel de la circoncision collective, les « *daninkɔnw* », aînés directs des garçons à circoncire partent désherber l'aire du rituel dès l'aube. Selon Sériba DIARRA, les enfants sont soumis à l'épreuve du « *cefarin-to* », repas de la bravoure, chez le *seme* avant de rejoindre l'aire du rituel. L'épreuve du « *cefarin-to* » concourt à rendre les futurs circoncis endurants. « *Le seme invite chaque enfant à circoncire à prendre une tartine de du « to » très chaud, (pâte de mil)* ». Seuls les enfants braves réussissent cette épreuve. Elle a pour but de faire des garçons à circoncire, de braves hommes. Ils doivent devenir de bons guerriers à la longue pour défense de leur patrie. La circoncision collective au village de N'Téguedo ne se limite pas seulement au seul fait de couper le prépuce.

Après cette épreuve, le *seme* et sa délégation conduisent les garçons au « *jela* », aire du rituel où le forgeron s'est déjà installé avec son équipe en procédant aux différents préparatifs. La plupart des hommes du village de N'Téguedo et les différents invités rejoignent le *jela* pour être

témoins de ce moment décisif et symbolique de la vie de ces jeunes garçons. Selon Dougoufana DIALLO, une fois arrivé, le *seme* qui est généralement détenteur de savoir occulte, allume le feu près du forgeron à l'aide des incantations avant le début de la circoncision proprement dite. A la fin de l'opération, ce feu est amené au *solima bulon* où il sera entretenu jusqu'au dernier jour de la retraite.

Au début de l'épreuve du fer, les enfants sont disposés en rang du plus âgé au moins âgé, de père en fils. La circoncision commence toujours par les enfants forgerons s'il y en a dans le groupe des circoncis, pour conjurer tous les mauvais sorts. Abdoulaye BALLO, un seul couteau est utilisé par *Numukeba* durant l'épreuve du fer proprement dite. Ce qui renforce le lien d'amitié entre les nouveaux circoncis. Cela s'explique par le mélange du sang des circoncis car du début à la fin de la circoncision proprement dite, le forgeron ne nettoie pas le couteau. Tous les prépuces sont également enterrés dans le même trou au *jetu* (Photo n°03).

Photo n°03 : jetu ou jela, site de la circoncision proprement dite



Source : Souleymane NIARE, 2021

Cet endroit, appelé localement *jetu ou jela*, est le seul lieu de circoncision des enfants du village de N'Téguedo. Il est situé au nord-ouest du village, à 100 mètres environ des concessions et subdivisé en deux grandes parties : une partie arborée et une partie sans arbre. La circoncision proprement dite est opérée dans la partie arborée où seul le forgeron et son équipe ont accès. Les autres membres de la commission d'organisation et les parents prennent soin des enfants à circoncire sur l'espace non arboré, avant d'être conduits un à un auprès du forgeron.

2. Enseignements donnés aux circoncis

Dans le village de N'Téguedo, la circoncision prépare les enfants à la vie adulte. À cet effet, ils reçoivent des enseignements durant leur séjour dans le *solima bulon* où ils dorment sous la supervision des *daninkɔnw*, les aînés directs des nouveaux circoncis. Ceux-ci apprennent aux circoncis les règles comportementales pour une guérison rapide de leurs plaies, notamment comment s'asseoir, comment se coucher sur la natte, la position des jambes. En fait, il y a des positions qui ne favorisent pas la guérison rapide des circoncis et d'autres qui peuvent causer du tort à un autre circoncis. Ils sont préparés depuis le *solima bulon* à leur future vie commune, parce qu'ils sont appelés à dormir ensemble par groupe avant leur mariage.

Les circoncis ont également l'obligation de manger tous les repas qui leur sont apportés, aucun circoncis n'a le droit de manifester sa préférence. Faraban COULIBALY rapporte que cette prescription a pour but de préparer les enfants à toutes les circonstances de la vie qui sont imprévisibles. On enseigne aux circoncis, le respect des aînés à travers le processus de lavage des mains qui se fait dans l'ordre décroissant, c'est-à-dire du plus âgé au moins âgé. Il leur est interdit de bavarder en mangeant. Après le repas chacun vient remercier un à un, tous ses aînés. Le benjamin rassemble les tasses et les mets devant la porte du *solima bulon*. Dans chaque groupe de circoncis, lors du repas, se trouve au moins un surveillant. On apprend aux circoncis les comportements à tenir pendant le repas. Tout circoncis qui désobéit à ces règles est immédiatement sanctionné par les surveillants.

Les salutations sont aussi règlementées. Selon Boubacar KEITA, habitant de Sibiribougou, pour saluer une personne on instruit aux circoncis d'enlever le bonnet ou le cauris se trouvant sur leurs fronts et de poser leurs coudes sur terre. Chaque fois qu'une personne entre dans le *solima bulon*, les circoncis ont l'obligation de lui rendre les honneurs. En partant à la rivière ou dans la brousse, les mêmes salutations sont exigées des circoncis. La leçon à retenir ici est la culture du respect et de l'humilité, la salutation étant le premier signe de respect en milieu bamanan.

La nuit, les veillées sont organisées à l'intention des circoncis autour du feu pour l'épanouissement de leur esprit à travers les contes et les devinettes. Les garçons réfléchissent pour trouver des réponses aux devinettes. Chaque enfant à son tour donne un exemple de conte ou de devinette qu'il a appris de sa grand-mère ou de son grand-père. Ces contes et devinettes sont très riches d'enseignement. Les contes sont généralement dominés par les scènes de l'hyène et du lièvre où ce dernier sort toujours gagnant. Ces scènes illustrent en fait à travers l'hyène, l'effet néfaste de la cupidité sur l'homme. Ces séances cultivent l'esprit d'analyse chez les garçons qui apprennent à parler en public.

Selon Moussa Djan COULIBALY, ces causeries portent souvent sur des thèmes tels que la culture de l'humilité, la responsabilité, le travail, etc. Le *seme* inculque aux garçons les trois fondements essentiels du statut d'homme en milieu bamanan: la discrétion, la maîtrise de la douleur et la maîtrise de soi. Il leur apprend également l'art de parler c'est-à-dire, faire la différence entre ce qu'il faut dire et ce qu'il convient de garder pour soi. Il enseigne aux circoncis la tenue des secrets, la méfiance et la prudence, comme attesté par Ibrahim CAMARA (1997) dans sa thèse : « *Les sages enseignent aux enfants, la retenue, c'est-à-dire la garde des secrets ainsi que ceux qui leur sont confiés. Dans le même ordre d'idées, ils enseignent aux nouveaux circoncis la nécessité de la méfiance ou de la prudence car ils doivent se donner le temps de découvrir les gens avant de se fier à eux* ».

Une des sollicitudes fondamentales des enseignements est la culture de l'esprit d'équipe chez les circoncis. Pendant la retraite, les circoncis sortent ensemble, rentrent ensemble et mangent ensemble. Les sanctions sont pour la plupart communes à part quelques exceptions, lorsqu'un circoncis urine ou défèque sur le lit en dormant, il reçoit une sanction individuelle. Selon Sériba DIARRA, on enseigne aux circoncis le contrôle de trois choses : le sexe, la bouche et le vendre. L'homme doit maîtriser son sexe en ne touchant jamais aux femmes d'autrui. Chez les bamanan la femme d'autrui est consacrée « *faden to* », le plat de l'ennemi. Dougoufana DIALLO rapporte que les problèmes de femmes peuvent briser le circuit de cohésion sociale car il n'est pas facile de les résoudre, c'est pour cela que l'accent est mis sur cette situation lors de la libération des circoncis du *solima bulon* (Photo n°04) : « *le jour de la libération des circoncis, nous leur disons de ne jamais toucher aux femmes d'autrui au risque de redevenir incirconcis* ». Pour l'honneur de la famille, les garçons se soumettent aux consignes données en accord avec le message de libération des nouveaux circoncis rapporté par Massa Makan DIABATE : « *N'oubliez jamais ceci, car c'est fondamental : l'enfant bien éduqué appartient à tout le village, à tout le pays ; l'enfant mal élevé, rien qu'à sa famille, comme une écharde à la plaie* ». (1980).

Selon Sériba DIARRA, le *solima bulon* ou *solima gwa* au village de N'Téguedo est l'habitat des circoncis. Il est constitué d'un hangar de forme parallélépipédique rectangle dans la plupart des cas. Il est clôturé par de grandes herbes bien tissées appelées localement *karata*, une forme de natte grossière.

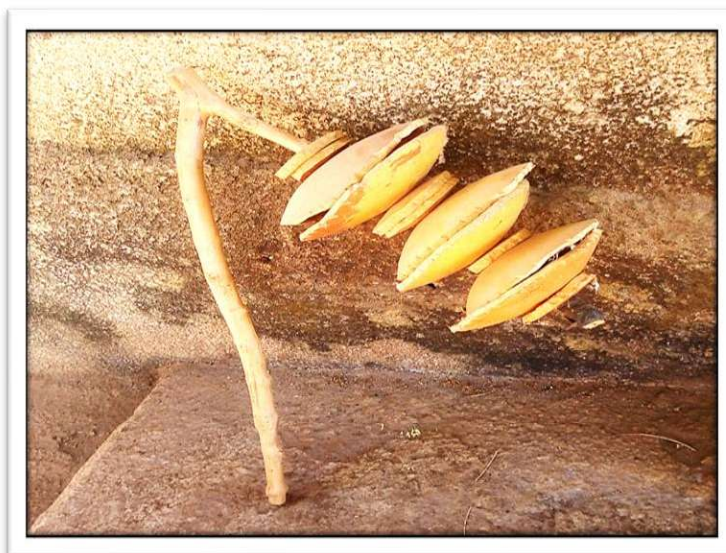
Photo n°04 : Le *solima bulon* ou *solima gwa*



Source : Souleymane NIARE, 2021

Le sistre appelé en Bamanankan *ngɔnsɔnma* ou *wassamba* (Photo n°05) est l'instrument de musique par excellence des circoncis au village de N'Téguedo. Il est utilisé par les circoncis lors des séances des chants mais également au cours de leur sortie. Il est constitué d'une tige et des fragments dealebasse de dimensions différentes. Il est conçu par les oncles maternels des nouveaux circoncis lors d'un rituel appelé *ngɔnsɔnma-ci*. A la fin du *solima bulon*, l'ensemble des sistres est remis au *seme* pour le prochain rituel de circoncision.

Photo n°05 : *Ngɔnsɔnma* ou *wassamba* (sistre)



Source : Souleymane NIARE, 2021

3. Rapprochement des familles

Au village de N'Téguedo, la circoncision collective est une occasion où les différentes familles se retrouvent. Le rapprochement des familles commence depuis la phase préparatoire jusqu'à

la sortie des circoncis du *solima bulon*. Les différents chefs de famille se réunissent et décident de l'organisation de la cérémonie. Aucune famille n'est exclue de cette réunion, même celles qui n'ont pas d'enfants à circoncire. Les dépenses relatives à la cérémonie sont réparties entre les familles.

Au regard des informations recueillies sur le terrain, notamment auprès de Dougoufana DIALLO, durant la phase de la circoncision proprement dite, tous les hommes du village de N'Téguedo et certains invités se regroupent sur l'aire du rituel. Ils sont tous animés de la même foi, la réussite du travail du *Numukeba*. A la fin de l'épreuve du fer, les habitants du village de N'Téguedo et les différents invités se retrouvent à tous les niveaux. Il est selon lui difficile ce jour, de faire une distinction entre les membres des différentes familles. Les femmes assurent ensemble la cuisine et le repas est commun en cette circonstance.

Les membres des différentes familles installés ailleurs viennent rejoindre leurs parents. Certains viennent généralement avec leurs enfants à circoncire. Ces enfants sont soumis à l'épreuve du fer au même titre que les enfants résidents, témoin qu'ils sont tous les mêmes. On note également la participation des villages environnants et les gens d'autres contrées.

La pratique de la circoncision collective est associée aux festivités communes. Ces festivités communes notamment la veillée, le *farifari* et le *kolakari*. La veillée est une manifestation qui précède la phase de l'épreuve du fer. Selon nos informateurs dont Bintou DIARRA, la veillée est organisée par les femmes, mais les hommes y participent également. C'est une manifestation commune qui se tient sur la place publique du village appelée « *fere* ». Lorsqu'elle démarre après le diner, elle ne prend fin qu'au premier retentissement des fusils sur l'aire du rituel.

Le *fari fari* au village de N'Téguedo, est une manifestation commune des femmes. Au cours de cette manifestation, les femmes chantent et dansent en groupe. Elles manifestent leur joie et leur satisfaction à la réussite de la circoncision de leurs enfants. Le *farifari* démarre à la fin de la circoncision proprement dite au *jetu* ou *jela* et prend fin au petit soir. Selon Soumba DIARRA, ménagère à N'Téguedo, après avoir passé toute la nuit à chanter et à danser, les femmes restent sur la place publique du village jusqu'à la fin des travaux du forgeron. Elles se déguisent avec les vêtements d'homme. Chaque femme s'habille généralement avec les habits de son *niməgənin* (frère cadet de son mari), pantalon traditionnel appelé « *mugubanin* », chemise, bonnet et chaussures. Elles manifestent la bravoure de leurs enfants qui porteront désormais les trois habits d'homme après le *solima bulon*. Ce geste atteste la cohésion sociale au sein des différentes familles. Il constitue l'une des valeurs sociales de cette société bamanan de N'Téguedo.

Les femmes font ensemble le tour des différentes familles du village en chantant les refrains suivants selon Fatoumata KONATE :

« *Fari fari Ne dɔgɔnin fariyala* ».

« *Fari fari ngayagi kata fɔ Musanin ye ko Seyidu fariyala* ».

Le premier veut dire que « mon enfant est devenu homme ou brave ». Le second refrain enjoint d'« aller dire à l'oncle de l'enfant circoncis que son neveu est devenu brave ».

Quant au *kola kari*, c'est une cérémonie sacrificielle qui se tient trois semaines de suite après la circoncision. Son organisation se place dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale. C'est une cérémonie grandiose qui regroupe des milliers de personnes dans le village de N'Téguedo durant toute une journée. Le matin, l'ensemble des circoncis sont rasés par les sages du village. Après les séances de rasage des têtes, les surveillants leur enlèvent les boubous. Le boubou de chaque circoncis est envoyé chez sa mère adoptive pour la lessive. Ensuite, les surveillants portent le *géga* aux circoncis. Le *géga* est une sorte d'accoutrement qui a la forme d'une culotte, très large en bas (Photo n°06).

Photo n°06 : Un enfant portant le *géga*, sistre en main



Source : Souleymane NIARE, 2021

4. Constitution des groupes générationnels

Plusieurs facteurs concourant à cultiver de bons comportements aux enfants, ont été mis en œuvre par nos ancêtres. Parmi ceux-ci, nous citons la circoncision collective. Elle a laissé un héritage précieux qui est l'association des jeunes du même groupe d'âge appelé en bamanankan « *flanya ton ou serew* ». Selon Maridjè DIARRA, une fois réunis par ce moyen, les membres

d'un même groupe prêtent serment de ne jamais se trahir tout le temps de leur vie d'homme sur terre. En effet, le groupe d'âge a un impact positif sur la vie des habitants au village de N'Téguedo. Lors du mariage d'un membre du groupe, ses camarades d'âge sont principalement chargés de l'organisation de la cérémonie. Quand il y a une dispute dans un couple, les membres du groupe d'âge auquel appartient l'époux se rassemblent pour mettre fin à la mésentente conjugale. Il est très rare qu'un membre repousse les interventions de ses frères de même *serew* qui viennent pour une conciliation au sein de son couple en crise.

Pour perpétuer la bonne camaraderie issue de leur vie en commun dans le *solima bulon*, les circoncis fondent par la suite, une société d'entraide et d'amusements, « *le ci ton* » (groupe de travail) dont les membres doivent, en matière de reconnaissance, aller travailler pendant un jour dans le champ du *seme*. Ce travail est étendu à d'autres personnes moyennant une somme forfaitaire. Ils organisent à l'occasion des différentes fêtes annuelles (tabaski, ramadan, etc.), des festins avec l'argent récolté. Au-delà de ces activités rémunératrices, les enfants du même groupe d'âge issus du *solima bulon* organisent des journées de travail gratuites, *dama-bɔ*, dans différents champs y compris ceux de leurs belles-familles. Elles ont pour but de venir en aide aux nécessiteux, généralement les personnes qui n'ont pas assez de bras valides. C'est valable également lors des campagnes de maraîchage pendant la saison sèche. Ces actes contribuent beaucoup au vivre ensemble dans le village de N'Téguedo.

4. Impacts des enseignements reçus dans le Solima bulon

Les nouveaux circoncis, durant leur temps de convalescence, reçoivent des enseignements qui favorisent le vivre ensemble dans la société. Selon Sériba DIARRA, notable à N'Téguedo, on interdit aux enfants d'entreprendre des actions solitaires. Les nouveaux circoncis sont obligés de collaborer avec les autres. Ce qui fait qu'ils se regroupent pour soutenir non seulement leurs camarades d'âge mais également toutes autres personnes nécessiteuses.

Baba NIARE estime que les valeurs telles l'honnêteté, la franchise et la maîtrise maîtrise de soi enseignées aux garçons permettent de stabiliser la société. On interdit aux enfants de voler les biens d'autrui, de mentir, de dire toutes les vérités, particulièrement celles qui peuvent concourir aux crises. Les méfaits de chacun de ces fléaux sont expliqués aux enfants. En plus, on invite les enfants à garder le sang-froid quel que soit les circonstances car ils sont appelés un jour à diriger une famille, à assumer des responsabilités à différents niveaux. Les procédures du choix de la conjointe font partie également des programmes d'enseignement du *solima bulon*. On interdit aux garçons de choisir n'importe quelle femme. Cela ne veut pas dire qu'on impose une femme aux garçons. Les sages aident plutôt les garçons dans le choix de leurs conjointes. La

femme étant considérée comme le pilier de la famille, le choix d'une bonne femme s'impose par conséquent, pour la cohésion sociale.

Dougoufana DIALLO rapporte que nos ancêtres ont mis en place cette école pour maintenir le vivre ensemble dans la société sans passer par les coups de fusil ou de fouet.

5. Consolidation de la cohésion sociale au N'Téguedo

La circoncision ouvre la voie du mariage aux nouveaux hommes appelés localement cèbalenw. Des liens sont tissés entre les familles à travers le mariage. Le choix de la conjointe est très capital dans le vivre ensemble. C'est pourquoi, comme annoncé, on interdit aux garçons de choisir n'importe quelle femme. Les sages aident les garçons dans le choix de leurs conjointes. Un autre fait marquant la consolidation de la cohésion sociale à N'Téguedo est la cérémonie de pardon. Selon nos différents informateurs dont Baba NIARE, la fin de la circoncision collective est marquée par une cérémonie de pardon collectif. En effet, le chef de village rassemble l'ensemble de ses habitants et les différents invités sur la place publique. Il présente ses excuses à toutes et à tous et, sollicite les pardons mutuels. Cette cérémonie de pardon collectif met fin également aux cérémonies de la circoncision collective.

6. Menaces sur la circoncision collective au village de N'Téguedo

La pratique de la circoncision collective dans le village de N'Téguedo est de nos jours menacée par plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer : la circoncision précoce des garçons, la dislocation du *solima bulon*, la dégradation du climat social et surtout la modernité.

6.1. Circoncision précoce des enfants à la mode

Le rituel de circoncision est programmé à N'Téguedo tous les trois ou sept ans. Selon nos différents informateurs, l'âge des enfants soumis à cette pratique est compris entre 6 et 18 ans, voire plus. Aujourd'hui, certaines personnes circoncent leurs enfants avant l'âge de 6 ans. Ce comportement constitue une menace à la circoncision collective parce que la circoncision est faite ici de façon isolée dans le seul but de détacher le prépuce. Ces personnes pensent que le fait de circoncent un garçon à bas âge contribue à la guérison rapide de la plaie. Cela est peut-être vrai, mais elles limitent la pratique de la circoncision à une simple opération mécanique, le détachement du prépuce comme précédemment annoncé. Alors que nos ancêtres ont d'autres appréciations sur la pratique de la circoncision, notamment collective.

6.2. Dislocation des *solima bulon*

Selon nos différents informateurs, autrefois, tous les circoncent du village de N'Téguedo partageaient le même *solima bulon* jusqu'à leur guérison totale. Aujourd'hui, après la phase de

l'épreuve du fer, chaque famille ou lignage part avec ses circoncis. Ce qui fait que les enfants ne reçoivent plus les mêmes enseignements. Traditionnellement le village de N'Téguedo est composé de quatre lignages : un NIARE, deux DIARRA et un COULIBALY. Le lignage COULIBALY est géographiquement distant de deux kilomètres environ des trois autres. Mais il y a d'autres familles associées à chacun de ces clans.

Selon Soïba NIARE, et d'autres informateurs du village, autrefois, tous les enfants des différents lignages à l'âge de circoncire, étaient tous circoncis le même jour au même endroit. Après l'épreuve du fer, ils étaient tous gardés dans le même *solima bulon*. Au fil des temps, un *solima bulon* fut créé pour le lignage Coulibaly vu la distance qui le sépare des trois autres. Mais la circoncision se faisait toujours au même endroit. Après, ils portaient dans leur hameau avec leurs circoncis. Par la suite, ils décidèrent de circoncire leurs enfants près de leur résidence. Alors, quand le forgeron termine avec les enfants des trois autres clans, il circoncit les enfants du lignage Coulibaly chez eux. Les enfants des trois autres lignages avaient continué à partager le même *solima bulon*. Mais au fil des temps, chacun des trois autres lignages créa également son *solima bulon*. La multiplication du *solima bulon* est due, selon Soïba NIARE, à la dégradation du climat social. Au regard de cette situation, les résultats attendus de la circoncision collective ne sont pas forcément atteints pour deux raisons principales : la cérémonie de la circoncision n'est plus commune. Après la phase de l'épreuve du fer proprement dite, chaque lignage manifeste de son côté. En plus les circoncis ne bénéficient plus du même traitement. Ce concours de circonstances a sérieusement entamé l'engouement de ce rituel.

6.3. Dégradation du tissu social

Selon les informateurs et nos propres constats, le climat social s'est détérioré au village de N'Téguedo depuis 2020. Nous assistons de jour en jour à la recrudescence des litiges fonciers entre les populations dudit village concourant même à la dislocation de certaines familles. Cette situation a fini par rendre difficile la franche collaboration des populations en général, et la participation à l'organisation de la circoncision collective.

En plus de ce problème foncier, Baba NIARE note aussi la dislocation des familles élargies, l'une des bases fondamentales de la cohésion sociale au village de N'Téguedo et l'érection des familles nucléaires. Comme signalé plus haut dans l'organisation socio-économique, le village était structuré de telle sorte que la famille restreinte n'avait pas sa place. Les grands-parents, les parents, les enfants et les petits enfants se retrouvaient dans une même famille appelée « *du* ou *gwa* », dirigée par le « *du-tigi* ou *gwa-tigi* », chef de famille. Ce dernier détenait l'autorité

sur l'ensemble des membres de sa famille sans exception. Les problèmes de la famille se résolvaient de commun accord. Actuellement, la dislocation des grandes familles en familles nucléaires, c'est-à-dire l'autonomisation des foyers, fait que la circoncision collective se trouve fortement menacée.

6.4. La modernité

L'évolution du monde actuel constitue de nos jours une menace à la pratique de la circoncision collective au village de N'Téguedo. La population n'arrive pas à faire la part entre la modernité consécutive à l'évolution et la tradition pour conserver certaines pratiques traditionnelles. La circoncision était programmée après l'hivernage, précisément en période froide. A l'époque, le village n'avait pas connu l'école française. Avec l'avènement de cette école dont l'année scolaire va d'octobre en juin, un bouleversement est intervenu dans l'organisation de la circoncision collective. Durant l'année scolaire, il est difficile de programmer cette pratique. Alors que les vacances correspondent à la période des travaux champêtres.

Nos informations recueillies sur le terrain notamment auprès de Dougoufana DIALLO, rapportent qu'avec l'avènement de l'école française au village (1994-1995), la programmation de la circoncision collective a été décalée à l'hivernage. Au fil des temps, il y a eu des difficultés dans son organisation dues aux problèmes financiers. L'une des conséquences de cette école fut l'acculturation. La plupart des gens qui ont fréquenté cette école, ont tendance à abandonner certaines pratiques ancestrales dont la circoncision collective.

On note également l'influence des structures sanitaires modernes. L'avènement des centres de santé moderne pousse certains parents à circoncire leurs enfants de façon isolée, par les médecins modernes. Selon ces parents, les enfants circoncis dans les centres de santé moderne guérissent plus vite que ceux circoncis par le forgeron et sont à l'abri des effets secondaires de cette pratique.

III. DISCUSSION

En milieu bamanan, dont le village de N'Téguedo, les enfants franchissent des étapes pour arriver à l'âge adulte. Au Mali en général et dans les communautés bamanan en particulier, la circoncision participe des us et coutumes. Pour Badjan NIARE, habitant du village de N'Téguedo, la circoncision collective est un mode de vie en communion dans un même endroit où des adolescents du même groupe d'âge vivent ensemble et apprennent ainsi certaines règles de la vie sociale. Ils sont placés sous la responsabilité d'un adulte appelé *sema*, *sèmè* ou encore *schèma*, qui se charge de leur éducation pendant le temps de leur guérison. (Entretien oral

réalisé le 7/02/2021 au village de N'Téguedo). En général, les enfants subissent collectivement l'épreuve du fer dans le village de N'Téguedo.

Plusieurs facteurs concourant à cultiver de bons comportements aux enfants, ont été mis en œuvre par nos ancêtres, dont la circoncision collective. Elle a laissé un héritage précieux qui est l'association des jeunes du même groupe d'âge appelée en bamanankan « *flanya ton ou sèrèw* ». D'après Maridjè DIARRA, notable à N'Tanfara, une fois réunis par ce moyen, les membres d'un même groupe prêtent serment de ne jamais se trahir tout le temps de leur vie d'homme sur terre. En effet, le groupe d'âge a un impact positif sur la vie des habitants au village de N'Téguedo.

La cérémonie regroupe tous les habitants du village de N'Téguedo. Les villages environnants, les parents et autres connaissances de divers horizons participent également à la cérémonie sur invitation. Les membres des différentes familles installés ailleurs viennent à l'occasion rejoindre leurs parents. Certains viennent généralement avec leurs enfants à circoncire. Ces enfants sont soumis à l'épreuve du fer au même titre que les enfants résidents. On note également la participation des villages environnants et les gens d'autres contrées qui viennent apporter leurs soutiens au village de N'Téguedo et faire circoncire leurs enfants en âge. Ces retrouvailles renforcent les liens d'amitiés, de mariage, etc. entre les populations de N'Téguedo et les autres populations qui participent à la cérémonie.

En milieu bamanan de N'Téguedo, la circoncision va au-delà de l'action de couper le prépuce, pour embrasser une dynamique éducative des futurs responsables de la communauté. La circoncision collective présente un cadre de formation aux valeurs cardinales de la société : culture du respect et de l'humilité, de la responsabilité, du travail, etc. Le *sèmè* (adulte chargé de la surveillance des nouveaux circoncis) inculque aux garçons, selon Katié DIARRA, les trois fondements essentiels du statut d'homme en milieu bamanan: la discrétion, la maîtrise de la douleur et la maîtrise de soi. Une des sollicitudes fondamentales des enseignements est la culture de l'esprit d'équipe chez les circoncis. Selon Sériba DIARRA, notable au village de N'Téguedo, on enseigne aux circoncis le contrôle de trois choses : le sexe, la bouche et le ventre, pour sauvegarder sa dignité.

Les nouveaux circoncis, durant leur temps de convalescence, reçoivent des enseignements qui favorisent le vivre ensemble dans la société. L'enseignement des chiffres ésoériques comme le chiffre *un* (1), cultive chez les enfants l'esprit d'équipe d'après Sériba DIARRA, notable à N'Téguedo. Les procédures du choix de la conjointe font partie également des programmes d'enseignement du *solima blon*.

En fait, la circoncision collective en milieu bamanan du N'Téguedo se veut une institution sociale, un cadre normatif de régulation de la société et de capitalisation des valeurs sociétales à transmettre aux générations futures. Cependant, de nos jours, la pratique de la circoncision collective au village de N'Téguedo est menacée par plusieurs facteurs parmi lesquels nous retenons : la circoncision précoce des garçons, la séparation des *solima blonw*, la dégradation du tissu social et surtout la modernité. Sa préservation suppose aujourd'hui des réflexions nourries pour l'adapter aux réalités courantes, notamment les risques liés aujourd'hui à l'usage d'un seul et même couteau pour la circoncision de tous les enfants concernés.

Nous partageons les appréhensions de Ibréhima YEBEIZE et Modibo TANGARA (2026, p. 128) qui estiment que le *Bolokoli ou la circoncision*, chez les Bamanan, remplit une fonction éducative centrale en encadrant le passage des jeunes garçons à l'âge adulte et en leur véhiculant des valeurs essentielles telles que le respect, la solidarité, le sens du devoir et l'engagement communautaire. Pour eux, « *le Bolokoli demeure bien plus qu'un simple rite culturel : ce sont des institutions sociales vivantes, structurantes, qui assurent la cohésion communautaire, la transmission intergénérationnelle et la pérennité identitaire* ». Comme nous l'avons attesté, ils estiment également que cette pratique connaît un déclin progressif aujourd'hui, confrontée aux pressions de la mondialisation, à l'urbanisation, à la scolarisation standardisée et aux mutations religieuses. Pour y faire face, ils proposent « *une dynamique d'adaptation respectueuse, appuyée par les communautés elles-mêmes et soutenue par des politiques culturelles engagées* ».

Ibréhima YEBEIZE (2013, p. 37), reconnaissait déjà l'apport de la circoncision collective comme élément de la consolidation de la cohésion sociale en Afrique quand il dit qu'il s'agit d'« *une école de formation des jeunes* » dans les sociétés traditionnelles africaines.

Pour consolider l'image festive et l'expression des valeurs du patrimoine liées à la circoncision collective en milieu bamanan, nous faisons recours aux résultats similaires acquis en milieu dogon. C'est ainsi que Sékou DJIGUIBA (2021, p. 75) met l'accent sur l'apport de la circoncision collective dans la préservation des valeurs culturelles authentiques du pays dogon. Selon lui, « *L'évènement initiatique et culturel de la circoncision collective de Songho et environnants contribue à l'épanouissement du patrimoine matériel et immatériel de la localité en particulier, du pays dogon en général* ».

CONCLUSION

Cette étude réalisée au village de N'Téguedo a révélé les valeurs sociale et symbolique de la circoncision collective, aux prises avec les clivages et les litiges fonciers qui la menacent. Elle a également permis de mettre l'accent sur l'attachement de la communauté du village en question à cette pratique historique en proie à des phénomènes liés pour la plupart à la modernité. Il apparaît par conséquent, opportun d'engager des réflexions nourries pour proposer des stratégies de sauvegarde de ce patrimoine séculaire qui semble aujourd'hui menacée.

Il ressort que la dimension collective a donné une autre connotation à la circoncision qui cesse désormais d'être une simple opération d'ablation du prépuce pour embrasser une dimension sociale, de patrimoine culturel au service de la communauté. En effet, les sages du N'Téguedo ont très tôt compris le parti à tirer de cette pratique et l'ont érigée en mécanisme de promotion et de consolidation de la cohésion sociale. L'organisation de la cérémonie de la circoncision collective implique tous les habitants dudit village ainsi que des villages environnants. Au regard des informations recueillies auprès des personnes enquêtées et d'après nos propres constats, participation inclusive des populations résidentes et d'ailleurs ainsi que des enseignements donnés aux circoncis, permettent d'affirmer que la circoncision collective est un véritable outil de construction de la cohésion sociale au village de N'Téguedo.

Cependant, un autre constat est que ce patrimoine incommensurable fait aujourd'hui face à des menaces qui demandent à être surmontées, notamment par des stratégies de sauvegarde intelligentes adaptées aux réalités ambiantes. Cette dynamique nécessite l'implication de ceux de N'Téguedo ainsi que les autorités avec notamment la reconnaissance institutionnelle de cette pratique comme patrimoine culturel immatériel. Ce qui permettrait la promotion des acteurs locaux dans leurs efforts de transmission intergénérationnelle.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CAMARA Ibrahim, 1997, *Le cadre rituel de l'éducation au Wassoulou : de la conception à l'adolescence. Essai d'analyse des pratiques rituelles comme moyen d'éducation*, Thèse de Doctorat, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, 449p.

CAMARA Laye, 1997, *L'enfant noir*, Paris, Plon, 221p.

CARDENAS Jésus, 2016, *Petite histoire de la circoncision*, (en ligne), disponible sur : <https://www.doctissimo.fr> (consulté le 16/11/2020).

COULIBALY Abdoulaye Faman, 2016, « La circoncision chez les bamanan : chaque bilakoro est psychologiquement et au plan occulte préparés par ses parents », in *Le Combat* (en ligne), disponible sur : <https://le-combat.fr/la-circoncision-chez-les-bamanan-chaque->

bilakoro-est-psychologiquement-et-au-plan-occulte-prepare-par-ses-parents, consulté le 18/11/2020.

COULIBALY Abdoulaye Faman, 2012, « Us et coutumes », circoncision : la danse du « soli » et le « fari fari bla » des « demba », in *Le Combat*, (en ligne), disponible sur : news.abamako.com/h/7926.html, consulté le 19/11/2020).

DIABATE Massa Makan, 1980, *Comme une piqure de guêpe*, Paris, Présence africaine, 159p.
DICTIONNAIRE FRANÇAIS LAROUSSE, 2008, *60 000 mots, définitions et exemples*, Paris, Larousse, 455p.

DJIGUIBA, Sékou, 2021, *Approches culturelles des événements initiatiques de la circoncision collective de Songho et environnants, au pays Dogon*, Mémoire de Master, Faculté d'Histoire et de Géographie, 78 p.

NOUREDDINE Toualbi-Thaalibi, 2003, *La circoncision, blessure narcissique ou promotion sociale*, Alger, Editions ANEP, 190 p.

MAIRIE DE LA COMMUNE RURALE DU MANDE, 2014, *Schéma Directeur d'urbanisme de la commune rurale du Mandé*, Rapport, 108 p. Inédit

YEBEIZE Ibréhima, 2013. *Analyse de la pratique de la circoncision comme un système éducatif d'antan à travers Sous l'orage de Seydou Badian, L'enfant noir de Camara Laye et la révolte de Zanguè, l'ancien combattant de Fodé Moussa Sidibé*, Mémoire de Maîtrise en Lettres, Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines, Bamako.

YEBEIZE, I. TANGARA, M. 2026, Le Dama et le Bolokoli, des pratiques traditionnelles à sauvegarder dans l'ère culturelle dogon et bamanan. In AGBEFLE, Koffi Ganyo (dir.), *L'Afrique vue de l'intérieur et réalités coopératives extracontinentales*, Lomé, Editions Francophones Universitaires d'Afrique (EFUA-Editions), pp. 113-131.